



BLEU CLIMAT

2023 RAPPORT ANNUEL DU PLAN CLIMAT DE PARIS

Délibération n° 2023DTEC48 adossée au vote du Budget Primitif 2024,
texte proposé au Conseil de Paris du 12 au 14 décembre 2023.

TABLE DES MATIÈRES

LA BOUSSOLE DU CLIMAT	3
ÉNERGIE	6
BÂTIMENTS	10
MOBILITÉ	12
URBANISME	15
DÉCHETS	19
ALIMENTATION	21
AIR	23
EAU	25
BIODIVERSITÉ	27
PLAIDOYER	29
FINANCE	30
MOBILISATION	32
INDEX	38

EMPREINTE CARBONE DE PARIS
-35%
DEPUIS 2004

ÉMISSIONS DE GES LOCALES
-36%
DEPUIS 2004

ÉMISSIONS DE GES HORS DU TERRITOIRE
-35%
DEPUIS 2004

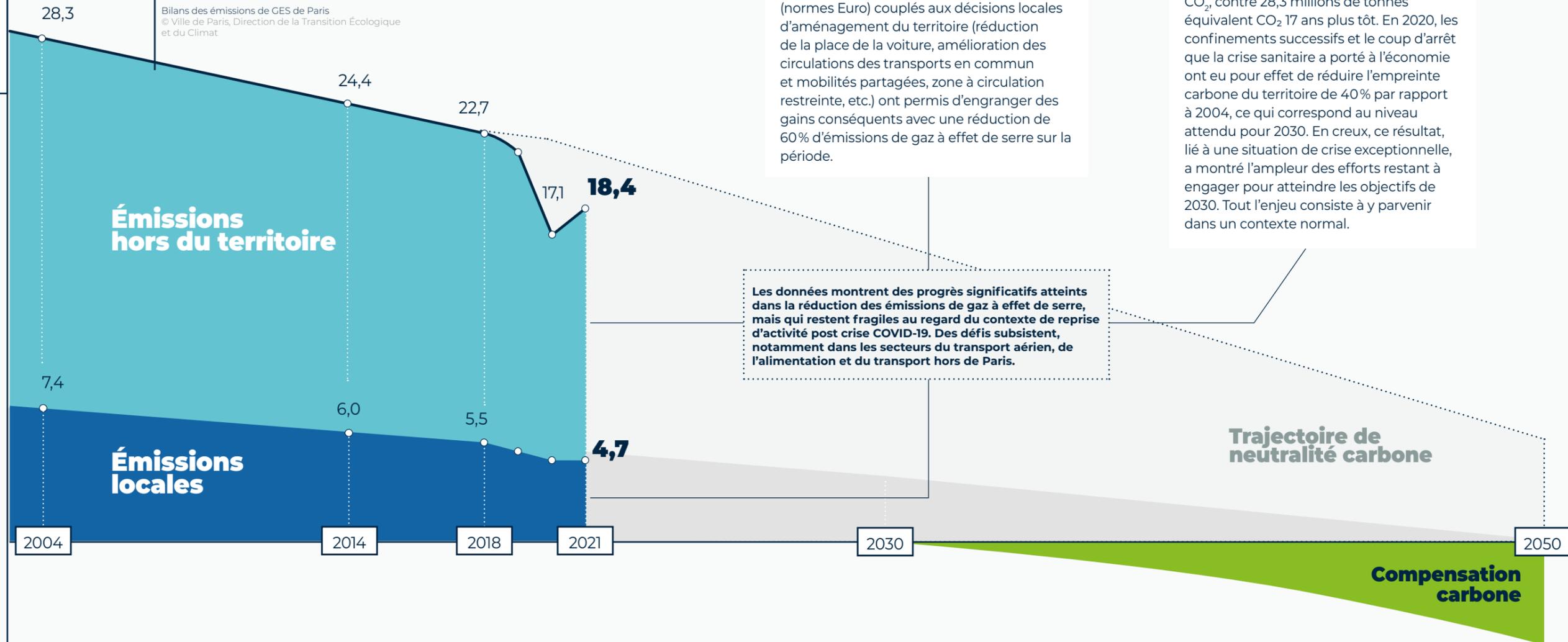
Les émissions de gaz à effet de serre sont exprimées en millions de tonnes de CO₂ équivalent et sont calculées grâce à la méthodologie Bilan Carbone® de l'ADEME. L'année de référence pour Paris est l'année 2004.

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Depuis 2004, la Ville de Paris évalue régulièrement les émissions de gaz à effet de serre du territoire. Ces évaluations couvrent les années 2004, 2009, 2014, 2018, 2019 et 2020. En 2023 et à la suite du bilan mi-parcours du Plan Climat, Paris a actualisé son évaluation GES et publié ses résultats pour l'année 2021.

En 2021, l'empreinte carbone de Paris était de 18,4 millions de tonnes d'équivalent CO₂ (MtCO₂e). Une diminution de 35% par rapport à 2004, avec des réductions dans tous les secteurs. En 2021, les principaux secteurs émetteurs restent le transport aérien (23%), l'alimentation (22%), le transport terrestre et fluvial (22%) et la consommation d'énergie dans les bâtiments résidentiels et tertiaires (21%).

Bilans des émissions de GES de Paris
© Ville de Paris, Direction de la Transition Écologique et du Climat



LES ÉMISSIONS LOCALES

Entre 2004 et 2021, les émissions locales (liées à la consommation énergétique des secteurs résidentiel, tertiaire, industriel et des transports intramuros, ainsi que les émissions associées aux déchets produits à Paris) ont diminué de 36%. Cette baisse significative s'explique par les effets de sobriété dans les usages des bâtiments et transports ainsi que les changements de comportements vers des pratiques moins émettrices de carbone. Pour les transports routiers, les effets des réglementations européennes et nationales (normes Euro) couplés aux décisions locales d'aménagement du territoire (réduction de la place de la voiture, amélioration des circulations des transports en commun et mobilités partagées, zone à circulation restreinte, etc.) ont permis d'engranger des gains conséquents avec une réduction de 60% d'émissions de gaz à effet de serre sur la période.

LES ÉMISSIONS HORS DU TERRITOIRE

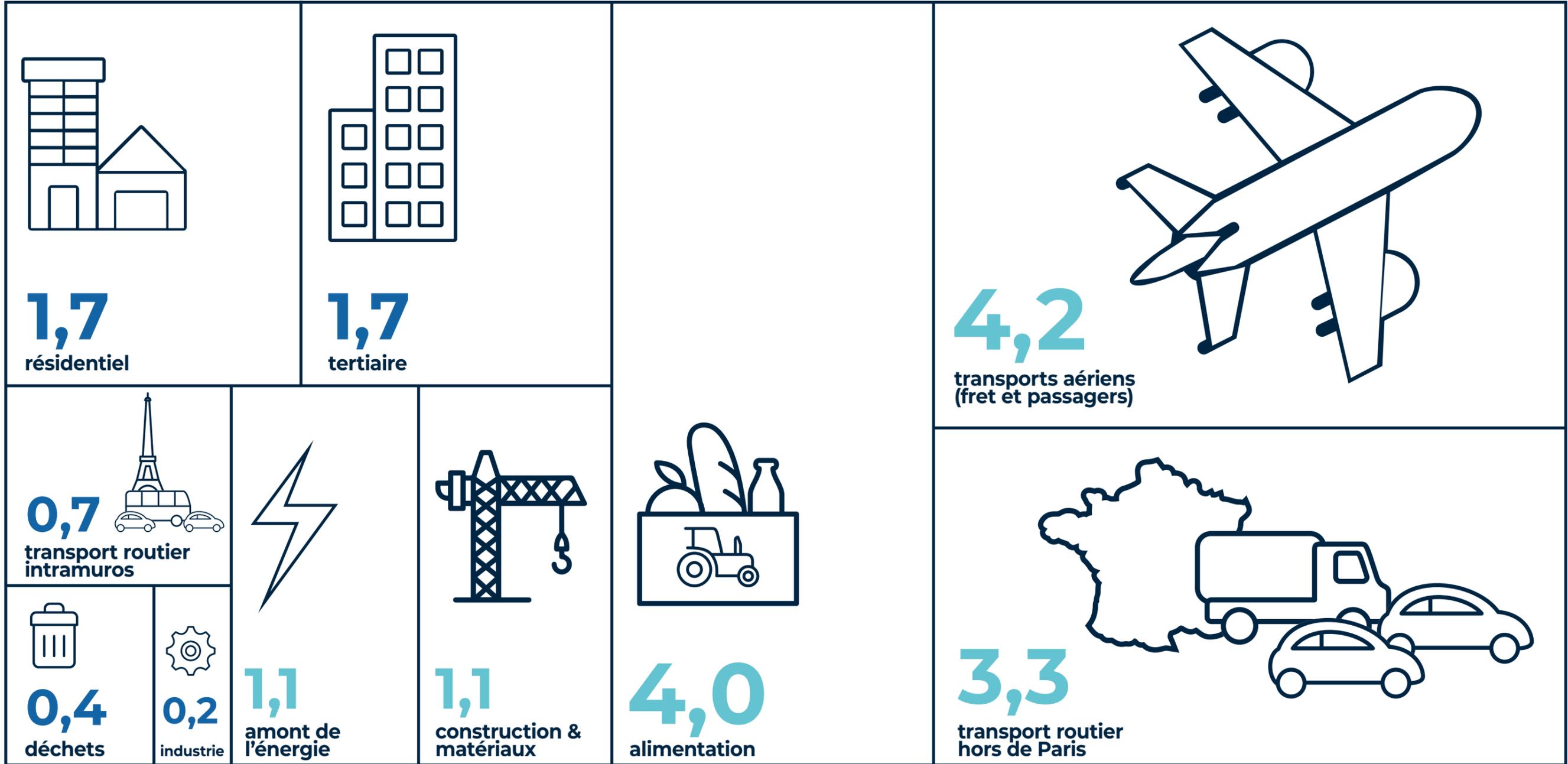
L'empreinte carbone de Paris, qui reflète plus largement l'ensemble des émissions générées, à l'échelle planétaire, par l'activité des Parisiennes et des Parisiens a elle aussi baissé de manière significative entre 2004 et 2021, avec une diminution de 35%. Elle atteignait, en 2021, 18,4 millions de tonnes équivalent CO₂, contre 28,3 millions de tonnes équivalent CO₂ 17 ans plus tôt. En 2020, les confinements successifs et le coup d'arrêt que la crise sanitaire a porté à l'économie ont eu pour effet de réduire l'empreinte carbone du territoire de 40% par rapport à 2004, ce qui correspond au niveau attendu pour 2030. En creux, ce résultat, lié à une situation de crise exceptionnelle, a montré l'ampleur des efforts restant à engager pour atteindre les objectifs de 2030. Tout l'enjeu consiste à y parvenir dans un contexte normal.

Les données montrent des progrès significatifs atteints dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais qui restent fragiles au regard du contexte de reprise d'activité post crise COVID-19. Des défis subsistent, notamment dans les secteurs du transport aérien, de l'alimentation et du transport hors de Paris.

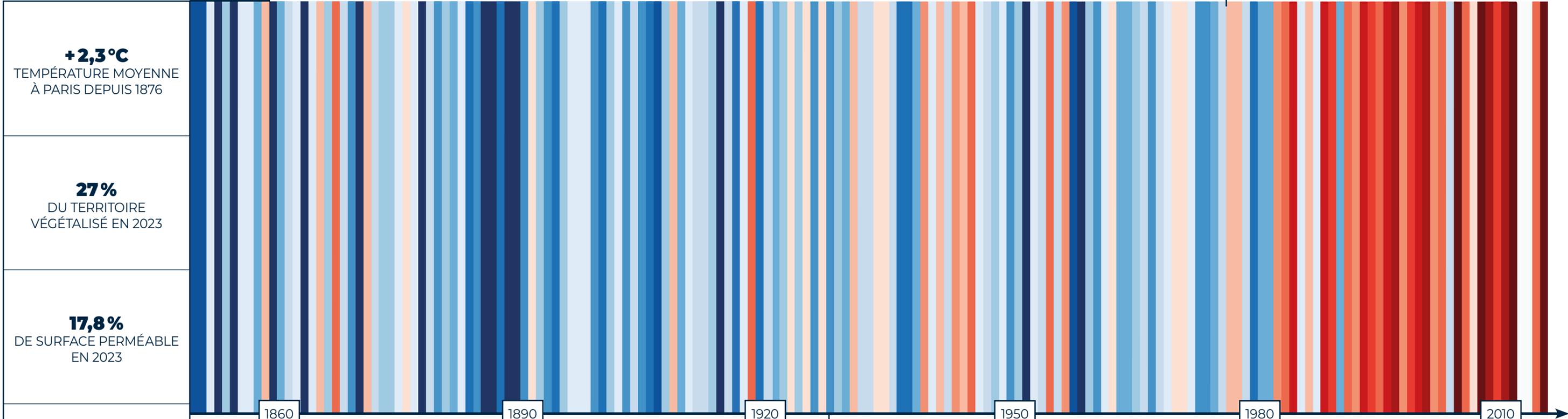
Trajectoire de neutralité carbone

Compensation carbone

■ émissions locales ■ émissions hors du territoire



Empreinte carbone de Paris en 2021
© Ville de Paris - DTEC



+2,3°C
TEMPÉRATURE MOYENNE À PARIS DEPUIS 1876

27%
DU TERRITOIRE VÉGÉTALISÉ EN 2023

17,8%
DE SURFACE PERMÉABLE EN 2023

100%
DES PARISIEN·NE·S À MOINS DE 7 MIN D'UN ÎLOT DE FRAÎCHEUR EN JOURNÉE

RECORD DE CHALEUR MONDIAL

L'été 2023 a été qualifié de « point de rupture dans le climat » par le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres. Des records de températures ont été enregistrés à travers le monde, avec des pics atteignant 50,4°C au Maroc et 52,2°C en Chine.

2022, ANNÉE LA PLUS CHAUDE JAMAIS ENREGISTRÉE À PARIS

Avec 14,3°C de température moyenne, elle bat le record de 2020 à 2 centièmes près. La température moyenne est de + 1,4°C supérieure aux normales saisonnières.

Un printemps dans le top 10 des printemps les plus secs

Le printemps 2022 accuse un déficit de 41% de pluie, soit un cumul de 95 mm. Il se classe au 9^e rang des printemps les plus secs depuis 1991. Le phénomène de sécheresse perdure tout au long de l'année.

Vague de chaleur la plus précoce jamais enregistrée

La vague de chaleur du 18 juin est la plus précoce jamais enregistrée à la station Paris Montsouris. Elle sera suivie de 5 autres épisodes de chaleur en été.

Deuxième été le plus chaud jamais enregistré

Avec une température moyenne de 22,3°C, l'été 2022 frôle le record de l'été le plus chaud jamais enregistré (qui est toujours détenu par la saison de 2003). L'été 2022, comme le printemps, est aussi marqué par un ensoleillement record.

Mois d'octobre le plus chaud jamais enregistré

Avec 16,31°C de température moyenne à Paris, octobre 2022 est le plus chaud jamais enregistré depuis 150 ans à Paris Montsouris, et bat le record de l'année 2005 (16,02°C). L'automne météorologique (septembre, octobre et novembre 2022) se classe quant à lui à la troisième position des automnes les plus chauds depuis 150 ans.

Dernier record de l'année

La température minimale nocturne la plus chaude jamais enregistrée la nuit du 31 décembre. Avec 14,3°C, la nuit de la Saint-Sylvestre bat le record de température minimale relevée à Paris Montsouris lors d'un mois de décembre !

BULLETIN CLIMATIQUE DE L'ÉTÉ 2023

L'été parisien a été marqué par des événements climatiques extrêmes qui soulignent une nouvelle fois la nécessité de prendre des mesures pour faire face au changement climatique et à ses impacts, notamment en ce qui concerne l'adaptation aux vagues de chaleur, la gestion des précipitations et la préparation aux orages violents.

Température

Malgré un été 2023 au sixième rang des été les plus chaud à Paris depuis 1872, il est resté moins chaud que l'été précédent, qui avait été le deuxième plus chaud jamais enregistré.

Précipitations

Les pluies à Paris ont été irrégulières, mais globalement supérieures à la normale, en particulier en juillet, avec un cumul supérieur de 25% à 40%. Cependant, ces pluies n'ont pas suffi à restaurer complètement les niveaux des réserves d'eau profondes.

Orages violents

Des orages parfois violents ont frappé Paris, entraînant des baisses soudaines de température et des précipitations intenses. Un orage en juin a fait chuter la température de 10 °C en une heure. En juillet, un orage important a provoqué des inondations par ruissellement dans certaines rues de la ville.

Canicule tardive

En France, l'été 2023 a été le quatrième le plus chaud depuis 1900. À Paris, la ville a connu des températures irrégulières et a été placée en vigilance orange canicule pendant 10 jours en septembre et octobre. Un pic de 35,5°C a été enregistré le 9 septembre, avec cinq nuits tropicales où la température n'est pas descendue sous les 20°C.

28,7 TWh
D'ÉNERGIE CONSOMMÉE
PAR LES BÂTIMENTS SUR
LE TERRITOIRE PARISIEN
EN 2021

-15%
DE CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE
DES BÂTIMENTS
DEPUIS 2004
-2% DEPUIS 2020

17,8%
DE LA CONSOMMATION
PARISIENNE POUR LE BÂTI
EST D'ORIGINE
RENOUVELABLE
EN 2021

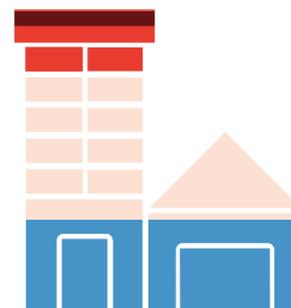
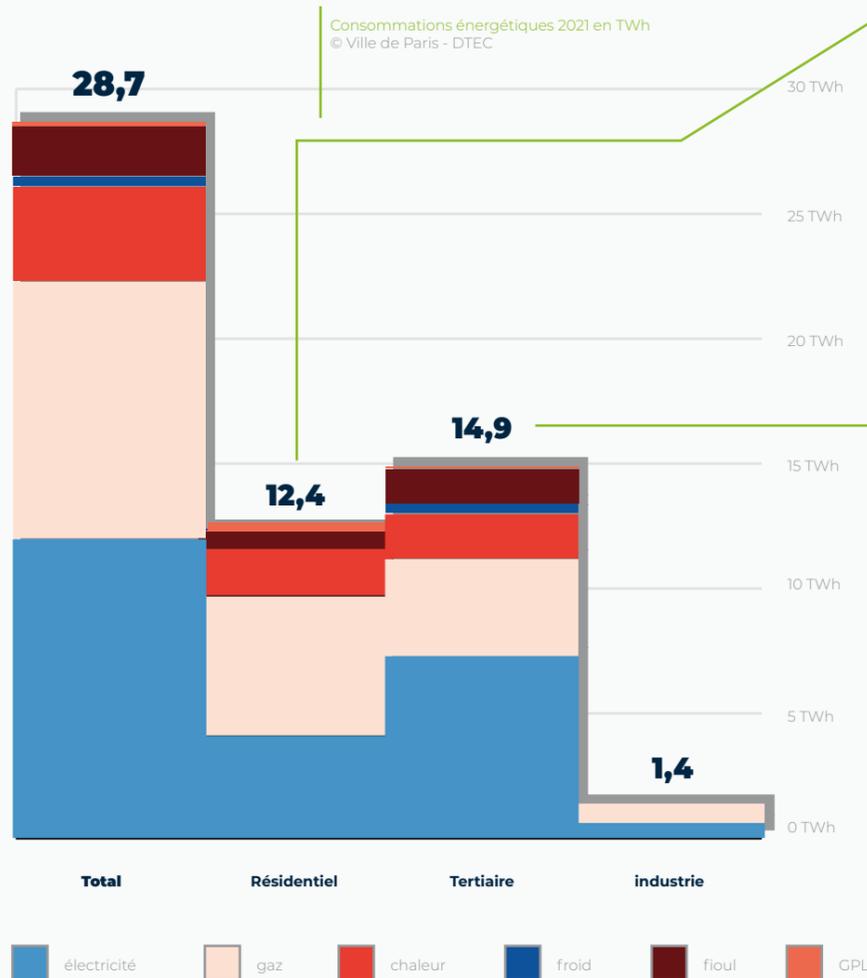
54,1% d'EnR
DANS LE RÉSEAU
DE CHALEUR URBAIN
EN 2022

La consommation d'énergie des bâtiments est l'une des premières sources d'émissions de gaz à effet de serre du territoire avec 4,2 MtCO₂e (-29,4% par rapport à 2004).

CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU BÂTI PARISIEN

Entre 2004 et 2021, la consommation énergétique de Paris a baissé de 15%. Toutes les énergies ont connu une baisse de consommation à l'exception du réseau de froid (+7%). La baisse la plus importante est pour le fioul (-51%). Les consommations d'électricité et de réseau de chaleur ont connu des baisses assez similaires, respectivement -13% et -16%. La consommation de gaz naturel a baissé de 3%.

En 2021, le territoire enregistre une baisse relative de 2,3% par rapport à l'année précédente, avec un volume global consommé de 28,7 TéraWattheure (TWh). Ce volume se répartit pour 43% vers le secteur résidentiel, 53% vers le tertiaire et enfin 5% vers l'industrie. La part d'origine renouvelable s'élève 17,8% de la consommation.



GPL 1 %
fioul 5 %
chaleur 16 %
gaz 45 %
électricité 33 %

Le secteur Résidentiel

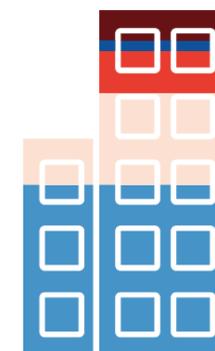
Ce secteur présente une structure typique des grandes villes, avec une prédominance d'habitats collectifs et une forte densité de logements. Ainsi le territoire parisien compte 1,13 millions de résidences principales, dont 264 800 logements sociaux, soit 23,3% des résidences principales. Autre particularité parisienne, le parc immobilier est marqué par un patrimoine ancien parfois historique aux contraintes architecturales fortes avec plus de 80% des bâtiments construits avant 1975.

À Paris, en 2018, 567 000 résidences principales présentent un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) classé E, F ou G. Cela représente plus de la moitié (54%) du parc parisien de résidences principales. Parmi celles-ci, 326 000 sont même classées F ou G, catégories assimilées aux passoires thermiques. Pour lutter contre ce phénomène, des programmes de rénovation énergétique ont été lancés par la Ville, notamment Éco-Rénovons Paris.

Les efforts en matière de rénovation énergétique ont conduit à une baisse significative des besoins de chauffage, avec une réduction de 22% depuis 2004.

Le chauffage au fioul est en déclin à Paris, grâce à une réglementation renforcée depuis l'interdiction de vente de nouvelle chaudière au fioul en 2022.

GPL 1 %
fioul 9 %
froid 3 %
chaleur 12 %
gaz 26 %
électricité 49 %



Le secteur Tertiaire

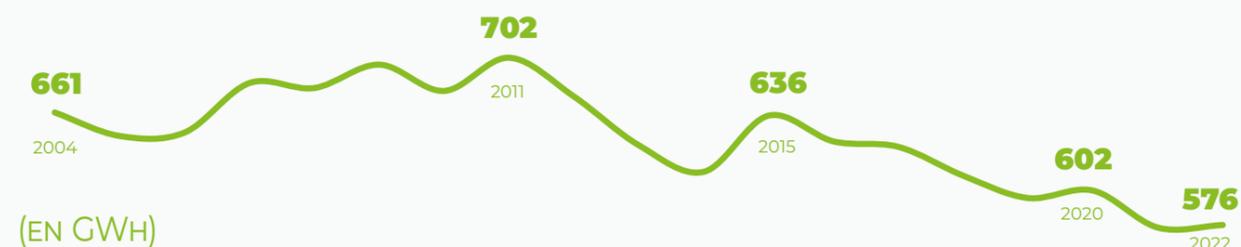
Il représente une part importante de la consommation énergétique de Paris, avec une surface de plus de 59 millions de m² et un parc qui continue de croître.

La performance énergétique des bâtiments tertiaires varie en fonction des secteurs d'activité, allant de 147 kWh/m²/an pour les équipements de sports, culture et loisirs à 427 kWh/m²/an pour les établissements d'hôtellerie et de restauration.

Les émissions locales du secteur tertiaire ont diminué de 29% en 2021 depuis 2004, principalement en raison de l'utilisation croissante de sources d'énergie moins carbonées, comme l'électricité et les réseaux de chaleur et de froid urbains.

L'électricité est aujourd'hui l'énergie la plus consommée avec une part de 49% des consommations du secteur.

DONT LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DE L'ADMINISTRATION PARISIENNE



La part électrique consommée par les véhicules municipaux est incluse dans les consommations du bâti.

PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'ADMINISTRATION

Dans le cadre de son Plan Climat et en réaction à la crise énergétique, la Ville de Paris a adopté son plan de sobriété énergétique en octobre 2022. Ce plan repose sur trois principales mesures mises en œuvre au sein des services municipaux :

① Baisse des températures

DANS TOUS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

② Recul de la saison de chauffe

POUR LES BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

③ Extinction précoce

DE L'ÉCLAIRAGE ORNEMENTAL

Le bilan à la fin de l'hiver 2023 affiche une réduction de la consommation énergétique du parc municipal parisien de 6,7% (le gain est de 7,5% sur la partie chauffage des bâtiments). La Ville continuera à mettre en œuvre des mesures de sobriété énergétique pour atteindre l'objectif global du plan : une économie de 10% d'ici 2024.

La sobriété énergétique est un concept essentiel pour lutter contre le changement climatique et réduire la consommation d'énergie. Cela s'applique non seulement en hiver, mais aussi en été, où il est important de prendre des mesures pour minimiser la consommation d'énergie. À l'été 2023, la Ville de Paris a partagé quelques conseils pour adopter la sobriété énergétique pendant les vagues de chaleur estivales.

LA MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SE POURSUIT

Avec son nouveau contrat d'éclairage public, Paris avait déjà pris la mesure du problème en prévoyant le remplacement de 44 000 luminaires (mâts d'éclairage et feux tricolores) et une baisse de la consommation énergétique de 60% en 2030 par rapport à 2004. Dans le cadre de ce contrat de 10 ans, la Ville s'est engagée à réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage public, la signalisation lumineuse et les illuminations.

En octobre 2023, 9 740 points lumineux ont été changés, 1 566 ont été supprimés, pour un gain total de 5,21 GWh par an.



Parc des Buttes Chaumont 19e
© Joséphine Brueder

Sobriété énergétique
© Clément Dorval

Précarité énergétique
© Joséphine Brueder



PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE DU SLIME75

Le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME75) de Paris est une méthodologie portée par le CLER - Réseau pour la Transition Énergétique - et voté par le Conseil de Paris en 2021. Lancé en novembre 2022, il permet d'organiser des actions de lutte contre la précarité énergétique dans le but de massifier le repérage des ménages concernés et de faciliter leur orientation.

Plus de 200 signalements ont été enregistrés depuis septembre 2022. Parmi eux, 27% (soit 56 ménages) sont éligibles au SLIME75 et 62% (soit 127 foyers) concernent des bailleurs sociaux. Selon une étude réalisée par l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) sur les 20 premiers diagnostics, seulement deux logements disposaient d'un diagnostic de performance énergétique. La moitié sont des propriétaires occupants, l'autre moitié sont des locataires. 7 ménages sur 20 sont localisés dans le 18^e arrondissement. 14 foyers sur 20

sont composés d'une personne seule et 3 ménages ne disposent pas de système de chauffage principal.

L'Agence Parisienne du Climat (APC) a formé 450 volontaires pour repérer les ménages en situation de précarité énergétique, et 350 travailleurs sociaux ont été mobilisés pour soutenir ces familles. Elle accompagne les ménages sur les usages de l'énergie et de l'eau, les renvoie vers la plateforme CoachCopro et les accompagne, depuis 2023, dans leurs petits travaux d'urgence de maîtrise de l'énergie au côté des compagnons bâtisseurs. D'autres acteurs, tels que l'ADIL de Paris aident aux démarches juridiques et à la médiation avec les bailleurs ou Pimms médiation pour les démarches administratives. La Ville propose, quant à elle, un accompagnement social et budgétaire.

Le 10 mars 2023, la Mairie du 11^e arrondissement a accueilli l'ensemble des partenaires du SLIME, signalants et institutions, pour confirmer le partenariat d'encadrement du projet par la signature d'une charte et le lancement du SLIME. Le 11^e arrondissement est le deuxième arrondissement, après le 18^e, le plus concerné par les situations de précarité énergétique.

ASSURER UN ACCÈS ÉQUITABLE À L'ÉNERGIE GRÂCE À L'EXPÉRIMENTATION D'UN TERRITOIRE ZÉRO EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE

En complémentarité du SLIME75, la Ville de Paris s'est engagée de manière proactive dans le projet expérimental de 3 ans « Territoire Zéro Exclusion Énergétique » (TZEE). Porté par l'association « Stop à l'Exclusion Énergétique », ce programme CEE

visé à lever les freins à la rénovation performante de l'habitat des propriétaires occupant-e-s en grande précarité énergétique sur un territoire délimité. Il s'agit de mettre en place un parcours d'accompagnement, de structurer des alliances locales, de former et d'outiller les acteurs concernés.

À Paris, l'objectif est d'accompagner environ 280 propriétaires occupants en précarité énergétique, en leur fournissant un soutien pour garantir leur accès à l'énergie, jusqu'à la rénovation complète. Plus de 35,7% des ménages en situation de précarité énergétique sont des propriétaires occupants (ONPE et ADEME). Sur le territoire parisien, 1/4 des propriétaires occupants ont un revenu modeste ou très modeste. 31% des logements sont considérés comme des passoires énergétiques. Cette initiative s'inscrit dans une démarche globale visant à réduire les inégalités énergétiques au sein de la ville et à assurer que tou-te-s les habitant-e-s de Paris puissent bénéficier de l'énergie nécessaire pour assurer leur confort et leur bien-être.

Le territoire sélectionné pour le projet est le 18^e arrondissement : 65,3% de logements privés très énergivores (performances énergétiques classées E, F ou G) et un nombre important de propriétaires occupants très modestes (Apur 2022). Ce sont près de 3 500 logements potentiellement éligibles au programme TZEE.



ÉNERGIECULTEURS

La Ville de Paris s'engage dans le développement de l'énergie photovoltaïque en proposant le programme Énergiculteurs dont sa première saison verra 15 établissements municipaux équipés d'une centrale solaire sur leur toiture. Des réalisations sur 3 écoles dans le 11^e, 17^e et 18^e arrondissement ont d'ores et déjà été entreprises en 2023, soit 350 m² de panneaux solaires installés pour une puissance cumulée de 72 kW. Ces installations devraient produire l'équivalent de la consommation de 16 logements.

Les 12 autres établissements (écoles, collèges, gymnases, centre de séjour) seront équipés à partir de 2024, l'opérateur étant en cours de désignation. À terme, les 3850 m² de panneaux solaires supplémentaires installés sur ces équipements pourront produire l'équivalent de la consommation de 170 logements. Pour l'ensemble de ces installations, la Ville fait le choix de l'autoconsommation collective afin de valoriser l'électricité produite localement et sur son propre patrimoine en vue de réduire la facture énergétique.

EAU DE PARIS SE MOBILISE POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

En 2022 et 2023, les initiatives d'Eau de Paris ont continué de démontrer des progrès significatifs en matière d'efficacité énergétique. Elle s'est fixée un objectif de production d'énergies renouvelables à hauteur de 20% de la consommation d'Eau de Paris en 2026. En 2022, la production atteint déjà 16,9%. La régie exploite également 12 centrales de production d'électricité renouvelable (11 centrales photovoltaïques et 1 hydraulique), qui ont produit 3,3 MWh d'électricité en 2022. Un doublet géothermique dans la nappe de l'Albien, a produit, quant à lui, 14,9 GWh de chaleur renouvelable en 2022.

Un élément majeur a été la modernisation des pompes dans l'usine d'Orly, achevée en 2021. Cette modernisation a contribué à une réduction anticipée de la consommation électrique de l'usine, qui devrait atteindre 2 GWh par an.

Pour optimiser davantage la gestion de la consommation d'énergie sur ses sites industriels, Eau de Paris a mis en place un suivi énergétique plus détaillé. De plus, l'entreprise poursuit ses

efforts pour valoriser ces actions en générant des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) et en faisant appel à d'autres dispositifs d'aides. L'objectif de cette démarche est d'atteindre une économie annuelle de 2,5 GWh, avec en prime une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'environ 200 tonnes équivalent CO₂ par an, à compter de 2026.

Il est important de noter que la réduction de la part des énergies fossiles reste un pilier essentiel de la stratégie d'Eau de Paris. Parmi les actions clés engagées citons le renforcement de l'électrification des flottes de véhicules de l'entreprise, ainsi que la réévaluation des groupes électrogènes utilisés dans les installations industrielles pour réduire leur impact environnemental. La régie a mené courant 2023 des études pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque sur la toiture végétalisée du réservoir des Lilas d'une puissance de 250 kWc dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement 2021-2026.

2 300 MWh d'électricité photovoltaïque injectée dans le réseau en 2023 par Eau de Paris. Soit la consommation de plus de 650 foyers français sur une année.

SORTIE DU DIESEL, EXPÉRIMENTATION DE BORNES ÉLECTRIQUES POUR L'ÉVÉNEMENTIEL

ENEDIS, en partenariat avec la Ville de Paris, a déployé un ensemble de six bornes électriques destinées à alimenter des événements de grande envergure en plein air.

L'objectif de cette initiative novatrice, qui a été testée en préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024, est de réduire la dépendance aux groupes électrogènes diesel dans le cadre de ces événements majeurs.

Concrètement, ces bornes électriques rétractables sont installées dans des sites emblématiques de la ville. Elles offrent une solution rapide et simple pour couvrir une partie des besoins électriques. Ce système permet de réduire les émissions de CO₂ à hauteur de 90%. En outre, il contribue à améliorer la qualité de l'air en diminuant la pollution atmosphérique et à réduire les nuisances sonores générées par les groupes électrogènes diesel.

ÉTUDE DE PRÉFIGURATION D'UN CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL AVEC L'ADEME

La Ville de Paris souhaite impulser une accélération dans le développement des énergies renouvelables et de récupération sur son territoire et s'associe à l'ADEME via son dispositif de Contrat de chaleur renouvelable, permettant le financement de grappes de projets EnR&R, dont des projets de petite taille qui ne seraient pas éligibles individuellement.

Une étude de préfiguration a été lancée en 2023 afin d'identifier les projets qui seront intégrés dans le futur contrat, dont la signature est espérée en 2024.

MISE EN SERVICE DE LA CENTRALE ADIDAS-ARENA 2

Le réseau de froid de la Ville de Paris accompagne la préparation des JOP 2024 avec le raccordement de l'ACCOR Hotel Arena (puissance de 4 MW) et au cœur de la nouvelle ADIDAS Arena, une nouvelle centrale de production de chaud et de froid mise en service fin 2023. Le refroidissement des groupes sera réparti sur plusieurs

ressources : l'utilisation de la géothermie comme ressource de base pour le prélèvement et le rejet de calories à la nappe - 6 forages de 70 m de profondeur couplés à des thermofrigopompes - le réseau d'eau non potable et les tours aéroréfrigérantes en dernier recours.

Cette nouvelle centrale produira jusqu'à 6,6 MW de froid pour répondre aux besoins de la nouvelle halle sportive mais également à ceux du quartier alentour, notamment la ZAC Gare des Mines-Fillettes. L'installation valorisera plus de 7 GWh d'énergie fatale pour les besoins en chaud de l'Arena et en injection dans le réseau de chaleur urbain parisien. 1850 m² de panneaux solaires photovoltaïques sont couplés à la centrale pour couvrir une partie des consommations électriques de ses auxiliaires (pompes, systèmes de régulation).

AXE SEINE

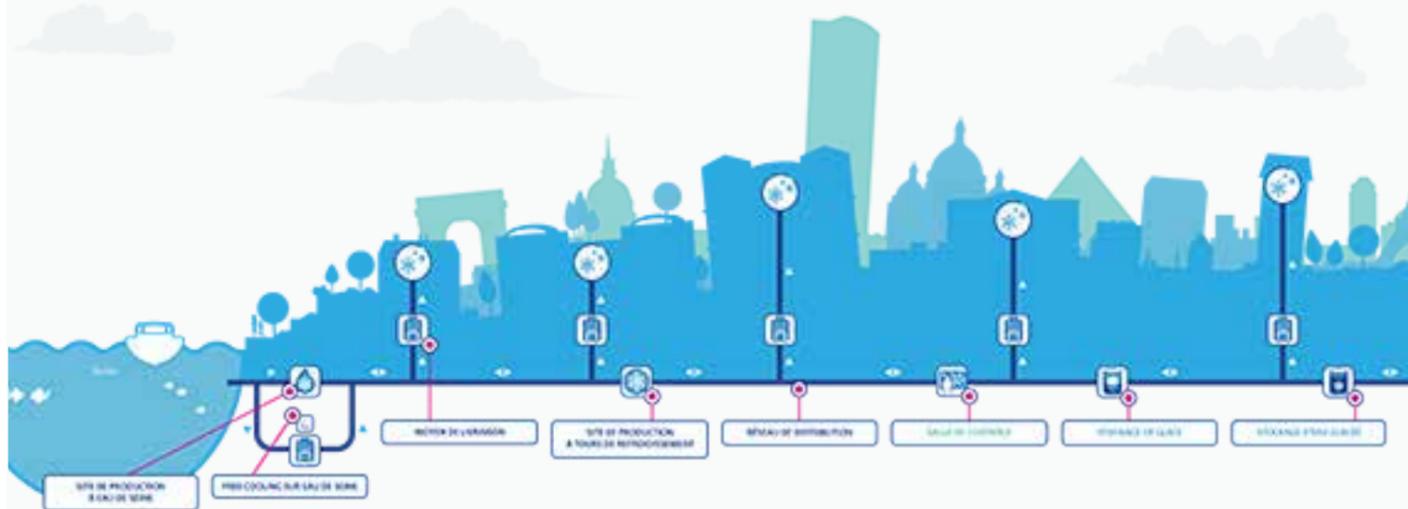
La SEML ASER a conclu à l'été 2023 un premier accord avec Valorem, il porte sur une centrale photovoltaïque de 10 MW pour une mise en service fin 2025 à Oissel-sur-Seine (Seine-Maritime).

COLLAB' TOITURES POUR MIEUX EXPLOITER LES TOITS PARISIENS

L'APUR a mené une étude recensant et caractérisant tous les toits de Paris en 2022. La Ville de Paris s'est appuyée sur ce travail pour développer un nouvel outil, Collab'Toitures.

Cette application cartographique a pour objectif d'en exploiter les données, de visualiser et de partager le potentiel des toitures et de suivre l'action des différents programmes de solarisation avec Énergiculteurs, de végétalisation et d'agriculture urbaine avec Parisculteurs, d'adaptation au changement climatique avec "Paris s'adapte" et du suivi du déploiement des antennes de télécommunication.





UN RÉSEAU DE FROID ÉTENDU

La société Fraîcheur de Paris est devenue l'opérateur du réseau de froid urbain de la Ville de Paris début 2022 au travers d'une nouvelle concession, d'une durée de 20 ans, qui couvre la production, le stockage, le transport et la distribution d'énergie frigorifique de la ville.

Destiné initialement à climatiser des bâtiments tertiaires (sites culturels et surfaces commerciales), le nouveau réseau de froid sera étendu pour rafraîchir également hôpitaux, crèches, écoles, EHPAD, etc., soit plus de 300 bâtiments supplémentaires à vocation sanitaire. La fraîcheur distribuée contribuera ainsi à répondre à l'enjeu de protection des populations les plus fragiles, dans un contexte de réchauffement climatique. Le service s'adressera également aux commerces de proximité, aux établissements recevant du public, et - de manière additionnelle - à quelques logements du secteur résidentiel. 1^{er} réseau de froid d'Europe, il doit ainsi voir sa longueur presque tripler en 20 ans : 20 nouvelles centrales de production et 10 installations de stockage seront construites pour alimenter plus de 3 000 abonnés.

Depuis le début de la concession, 3330 mètres linéaires supplémentaires de réseau ont été mis en service. Fin 2022, le linéaire de réseau mis en service atteint 92038 ml, dont 81688 ml de réseau structurant (portion de réseau permettant l'acheminement de l'eau glacée depuis les centrales de production, jusqu'aux branchements des abonnés).

En 2022 ce sont 472 GWh/an d'énergie frigorifique, soit 7 millions de m² rafraîchis qui sont distribués aux 765 abonnés dans Paris et produits par 10 sites.

2023 a vu la modernisation de deux centrales de production que sont les centrales Bercy et Tokyo et le raccordement au réseau de la nouvelle centrale Adidas Arena (Arena 2 - Porte de la Chapelle à Paris XVIIIe).

Paris S'adapte

3 330 ml
EXTENSION DU RÉSEAU

40
OPÉRATIONS DE RACCORDEMENT

46,7M€
INVESTISSEMENT DE RACCORDEMENT

4,7M€
RENOUVELLEMENT DE RACCORDEMENT



Chaufferie de l'école élémentaire Kuss 13e,
© Guillaume Bontemps

LE RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN POURSUIT SA MUTATION ÉNERGÉTIQUE

La Compagnie parisienne de chauffage urbain fournit à ses clients, habitants de la métropole parisienne, de la chaleur pour les besoins de chauffage et d'eau chaude de l'habitat et du tertiaire public ou privé.

En 2022, le concessionnaire de la Ville de Paris exploite et développe le plus important réseau de chaleur urbain de France : 8 sites de production d'énergie et un réseau de distribution de 521 km pour les besoins d'1 million de Parisiens.

L'année 2022 a été marquée par l'apport de nouveaux biocombustibles et l'augmentation de la biomasse dans le mix énergétique du réseau de chaleur urbain parisien qui atteint 54,1% d'énergie renouvelables et de récupération. Depuis 2014, la part du charbon dans le mix énergétique de la CPCU a été divisée par 3 pour atteindre 6,5% en 2022, remplacée par de la biomasse sous forme de granulés de bois. En 2016, le fioul a totalement disparu du mix énergétique du réseau de chaleur : la CPCU a converti le parc de sites de production (Grenelle, Ivry-sur-Seine, Kremlin-Bicêtre, Vaugirard et Bercy) du fioul au gaz naturel.

Grâce à la mise en œuvre de ces projets, les émissions de CO₂ de la CPCU ont été réduites de 175 g/kWh en 2015 à 143g/kWh en 2022 (-9% par rapport à 2021). En se substituant à plus de 6 000 chaudières individuelles, le réseau de chaleur évite les rejets atmosphériques de milliers de cheminées en ville.

①

Le réseau de retour d'eau

Dans un objectif de préserver les ressources naturelles le concessionnaire travaille à améliorer le taux de restitution de l'eau (condensats) en centrales de production, afin de limiter le pompage d'eau de surface.

Les deux campagnes de vérification des installations de renvoi d'eau réalisées en 2022 ont permis de remettre en service 404 branchements qui représentent un volume annuel de condensats de 385722 m³. Un plan d'action a été défini pour les abonnés dont les installations sont défectueuses afin de réaliser la maintenance nécessaire et permettre de récupérer l'équivalent de 157 405 m³ par an supplémentaires.

②

1^{er} chantier 100% électrique

En avril 2022, la CPCU a réalisé des travaux d'inspection du réseau de chaleur dans le 11^e arrondissement de Paris en recourant, pour la première fois sur un chantier d'envergure, à des matériels 100% électriques plutôt qu'à des engins traditionnels à moteur thermique : 250 mètres de canalisations fiabilisées en trois points d'ouverture de la chaussée et sur une durée de neuf jours.

ZOOM SUR LE CHANTIER
100% ÉLECTRIQUE

2,5 tCO₂e
ÉCONOMISÉES
PAR RAPPORT À UN
CHANTIER THERMIQUE

Zéro
ÉMISSIONS DE
PARTICULES FINES

Pas de bruit
DU MOTEUR DES ENGIN
DE TRAVAUX

5 000

LOGEMENTS SOCIAUX
FINANCÉS POUR
RÉNOVATION
EN 2023

63 200

LOGEMENTS SOCIAUX
FINANCÉS POUR
RÉNOVATION
DEPUIS 2009

DONT **4 237**

LOGEMENTS SOCIAUX
EN 2022

60 M€

DÉDIÉS À LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DES
LOGEMENTS SOCIAUX
EN 2022

**30 projets d'îlots
de fraîcheurs**

FINANCÉS POUR LES
LOGEMENTS SOCIAUX
EN 2023

37 703

LOGEMENTS PRIVÉS
ACCOMPAGNÉS

DONT **12 701**

LOGEMENTS PRIVÉS
EN 2022

130 cours Oasis

DONT 29 LIVRÉES EN 2023



RÉNOVATION PLAN CLIMAT DU PARC SOCIAL

Dans le domaine du logement social, la Ville s'est fixée pour objectif le cofinancement de la rénovation de 5 000 logements par an conformément au Plan Climat 2018, les performances cibles étant un gain énergétique moyen de 60 % et une consommation énergétique après travaux de 80 kWh/m²/an.

Depuis 2009, 31 616 logements ont été livrés et plus de 63 200 logements sociaux ont bénéficié d'aides financières de la Ville (670 millions d'euros sur 3 milliards d'investissement) pour un gain de 54 % sur la consommation d'énergie et de 56 % sur les émissions de gaz à effet de serre.

UN NOUVEAU DISPOSITIF DE FINANCEMENT DÉDIÉ À LA CRÉATION D'ÎLOT DE FRAICHEUR POUR LE PARC SOCIAL

Face à des étés de plus en plus chauds, il est devenu essentiel de repenser l'adaptation de nos habitations au changement climatique, en mettant l'accent sur le confort pendant les périodes estivales et la réduction des îlots de chaleur urbains. Dans cette optique, les bailleurs sociaux ont commencé à intégrer ces préoccupations dans leurs projets de rénovation liés au Plan Climat. Cela se traduit par l'utilisation de matériaux perméables, de dispositifs d'occultation, de systèmes de refroidissement tels que les ombrières et les pergolas, et par la promotion de la végétalisation sous différentes formes, que ce soit sur les toits, les murs, les espaces de plein air, ou au sein de jardins collectifs.

En 2022, un mécanisme de financement a été instauré pour soutenir la création d'îlots de fraîcheur, élargissant ainsi l'action des bailleurs sociaux. Cela implique de passer de l'échelle du bâtiment à celle de la parcelle ou même de l'ensemble du quartier. Les projets éligibles à ce financement incluent la création d'espaces rafraîchissants autonomes, ainsi que ceux intégrés dans des projets de rénovation, d'acquisition-réhabilitation, ou d'amélioration de la qualité de service.

Le financement est structuré autour de trois catégories d'actions : l'installation d'équipements, la réduction de la surface bitumée, et la végétalisation. Les projets qui combinent plusieurs de ces actions complémentaires bénéficient d'un soutien financier plus important que ceux qui ne comprennent qu'une seule action.

Mur végétalisé Ricault, Parc de Choisy 13e
© Sophie Robichon

Arrosage de la cour oasis de l'école Emeriau
© Guillaume Bontemps



Rénovation thermique Glacière 13e
© Sophie Robichon

LOGEMENT
SOCIAL

**24 îlots de
fraîcheur**
ASSOCIÉS À UNE
RÉNOVATION DURABLE

**15 îlots de
fraîcheur**
SEULS, DONT 13 AVEC
VÉGÉTALISATION

15 400 m²
VÉGÉTALISÉS

13 300 m²
BASCULÉS EN PLEINE
TERRE OU SOLS POREUX

12,8 M€
SUBVENTIONS
VILLE DE PARIS

**Paris
S'adapte**

COPROASIS, UN DISPOSITIF PARISIEN POUR VÉGÉTALISER SA COPROPRIÉTÉ ET VALORISER LES EAUX DE PLUIE

En mars 2023, la Ville a lancé le dispositif CoprOasis, un programme innovant qui offre un soutien technique et financier aux copropriétés pour verdir leurs espaces extérieurs, améliorer la perméabilité des sols et récupérer les eaux de pluie. Concrètement, cela implique de remodeler les sols pour faciliter la collecte des eaux de pluie et d'introduire des espaces verts pour créer de l'ombre et favoriser la biodiversité.

CoprOasis offre aux copropriétés un accompagnement à chaque étape de leur projet, de la phase étude à la réalisation des travaux de végétalisation. L'accompagnement financier consiste en un forfait de 5000 € pour les premières études et un soutien pouvant couvrir jusqu'à 80% des coûts de végétalisation, dans la limite de 30000 € par copropriété. Il est également possible de cumuler des projets pour verdir les toits et les cours d'immeubles.

ÉCO-RÉNOVONS PARIS +, UNE DYNAMIQUE SANS PRÉCÉDENT

Lancé en septembre 2022, ce programme vise à stimuler et intensifier les efforts locaux en faveur de la rénovation des propriétés privées.

Il offre aux copropriétés privées des aides et un accompagnement complet, depuis l'identification des besoins jusqu'à la livraison des travaux, le tout gratuitement. De plus, une composante cruciale de cette initiative est l'intégration d'actions pour faire face au changement climatique, en incorporant des projets de rénovation énergétique globale qui mettent l'accent sur la durabilité environnementale, notamment l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement, la création d'espaces frais, et le recours aux énergies renouvelables.

L'objectif est ambitieux : rénover 22500 logements privés sur l'ensemble de la mandature, soit

2,5 fois plus que le programme précédent, avec un budget de 58 millions d'euros. Depuis le lancement du programme, 13 réunions publiques organisées dans les mairies d'arrondissements ont attiré plus de 3000 copropriétaires. Le nombre de copropriétés inscrites sur CoachCopro, une plateforme numérique d'accompagnement gérée par l'Agence Parisienne du Climat, a triplé, et le nombre d'audits globaux, première étape cruciale des projets de rénovation écologique, a été multiplié par 10.

EXPÉRIMENTATION DE L'ÉCO-GESTIONNAIRE DE QUARTIER

Le projet inscrit dans le Plan Climat est mis en œuvre par l'Agence Parisienne du Climat en étroite collaboration avec la Ville de Paris, les Mairies d'arrondissement et les équipes de développement locales. Il vise à expérimenter pendant deux ans le métier d'éco-gestionnaire

de quartier pour faciliter la transition écologique à l'échelle locale en lien avec les objectifs du Plan Climat. Ce facilitateur a réalisé les diagnostics de terrain et identifié les opportunités de projets de transformation à travers des actions concrètes dans trois quartiers parisiens pilotes : L'îlot 13 (13^e arrondissement) ; Rosa Parks (19^e arrondissement) ; Le Bas-Belleville (20^e arrondissement).

En 2022, des groupes de travail ont été réalisés sur la mutualisation d'opérations de rénovation énergétique de copropriétés, le rafraîchissement et la gestion durable des immeubles. Le principe de mutualisation qui vise à économiser de l'espace, de l'énergie et des coûts, et faciliter le lien social a été testé sur l'îlot 13 qui rassemble 7 copropriétés parisiennes. En 2023, 3 copropriétés représentant les 3/4 des habitants ont lancé une consultation commune pour faire réaliser un Diagnostic technique global mutualisé, 1^{ère} étape d'un projet de rénovation globale.

COACHCOPRO

Les copropriétés intéressées ayant un projet de végétalisation doivent s'inscrire sur la plateforme, porte d'entrée du dispositif permettant aux copropriétés d'être accompagnées dans leur projet par l'Agence Parisienne du Climat.

COACHCOPRO

9 557
COPROPRIÉTÉS
PARISIENNES
SUIVIES

100
DIAGNOSTICS
TECHNIQUES
GLOBAUX ENGAGÉS
PAR MOIS

539
ENTREPRISES
AFFILIÉES AU
RÉSEAU

300
INSCRIPTIONS PAR
MOIS

RÉNOVATIONS DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Un accent particulier est mis sur l'amélioration fonctionnelle, avec 81 opérations pour un montant de 16 millions d'euros. Cela inclut des travaux dans les sanitaires des écoles, les crèches, les réfectoires, les cuisines, les préaux, ainsi que des rénovations, modernisations et transformations de salles de classe et de gymnases. Parallèlement, 29 grandes opérations de construction ou de rénovation se poursuivent pendant l'été, avec un budget global dépassant les 151 millions d'euros. Ces projets incluent la restructuration de théâtres, la rénovation de piscines, l'aménagement de mairies et bien d'autres.

LE CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (CPE) ÉCOLES

Depuis 2012, la Ville de Paris a intégré 240 écoles dans des contrats de performance énergétique. Dans le prolongement de cette dynamique, la Ville a décidé d'internaliser la rénovation énergétique de 20 établissements scolaires supplémentaires, qui représentent 16 centres thermiques. Un bouquet d'actions de performance énergétique (APE) est retenu pour chaque site, avec l'objectif de réduire de 40% la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Les APE qui sont mises en œuvre portent notamment sur la rénovation du centre thermique, l'isolation thermique des murs par l'extérieur ou l'intérieur, l'isolation des combles, l'isolation des toitures terrasses, l'isolation des planchers bas ou encore le remplacement ou la révision de menuiseries extérieures, la mise en place de luminaires à LED, etc.

Les travaux sur le bâti seront réalisés en 2024 et 2025, exclusivement durant les vacances scolaires. Les travaux

sur les centres thermiques ont débuté en 2023 et se poursuivront durant les étés 2024 et 2025. Le montant d'investissement dédié à ce projet est de 25 M€.

LE CPE COLLÈGES

L'objectif visé est une baisse des émissions de CO₂ de plus 40% et une réduction des consommations d'énergie de 40% par rapport à l'année de référence. Les travaux seront réalisés en 2024 et 2025, exclusivement durant les vacances scolaires, le contrat a une durée totale de 12 ans durant laquelle l'exploitation et la maintenance des 9 collèges est confiée au titulaire du marché.

LE CPE PISCINES

Les objectifs sont une baisse de 34,1% des consommations énergétiques, 30,2% des consommations en eau et 41,3 % des émissions de gaz à effet de serre de 6 piscines. Trois sont d'ores et déjà livrées : Drigny 9^e, Dunois 13^e et Mathis 19^e. Deux sont en travaux : La Plaine 15^e (livraison début 2024) et Didot 14^e (livraison début 2024). Le dernier équipement est le Bain-Douche et Piscine Rouvet 19^e dont les travaux vont démarrer prochainement.

LE DÉCRET TERTIAIRE

Ce décret établit des exigences pour réduire la consommation d'énergie finale de l'ensemble des bâtiments tertiaires. Ces objectifs sont une réduction d'au moins 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040, et 60% d'ici 2050. Pour suivre les progrès réalisés, une déclaration annuelle en ligne est obligatoire. Plus de 2 000 équipements de la Ville ont été enregistrés, couvrant ainsi plus d'un tiers du patrimoine de la collectivité.

LES COURS OASIS

Les cours de récréation des écoles et collèges parisiens sont progressivement transformés en oasis. L'objectif est de créer des espaces rafraîchis, plus agréables à vivre au quotidien et mieux partagés par tous. En 2023, environ 130 cours ont déjà été transformés en oasis à Paris dont 10 dans le cadre du programme européen « Actions Innovatrices Urbaines » soutenu par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

À terme, il s'agit de transformer l'ensemble des cours d'écoles et de collèges de Paris. Pensées comme des îlots de fraîcheur au cœur des quartiers, certaines cours accueillent également un public plus large en dehors des temps éducatifs, et peuvent devenir notamment des « refuges » pour les personnes vulnérables durant les vagues de chaleur.

Cour oasis de l'école Emeriau
© Guillaume Bontemps



1700
CHANTIERS SUR
L'ENSEMBLE DE LA
VILLE

180 M€
ENGAGÉS

+ de 1000 Km
DE VOIES CYCLABLES
EN 2023

+ de 10000
NOMBRE DE VÉLOS MIS À
DISPOSITION

Flotte municipale

- 54 %
DE BERLINES ET CITADINES
ENTRE 2004 ET 2022

47 %
DE BERLINES ET CITADINES
ÉLECTRIQUES
FIN 2022



En 2023

①
6 juillet 2023
Adoption
du Code la Rue

②
Septembre 2023
Diffusion du catalogue
d'intervention en milieu
scolaire, réunions
publiques locales de
présentation du code et
3^e journée Police
municipale mobilisée

③
Automne/hiver
2023
Réalisation des 1^{ers}
aménagement de voirie
labellisés "Code de la rue" ;
poursuite des réunions
publiques locale et 4^e et 5^e
journées Police municipale
mobilisée

PRIX DU TRANSPORT DURABLE 2023

Paris a reçu le Prix international du transport durable 2023 décerné par l'Institute for transportation and Development Policy et le comité du Prix du transport durable, pour ces efforts dans le développement d'infrastructures cyclables et dans la reconquête de son espace par la promotion d'une mobilité inclusive et active.

La mise en place du Plan vélo, doté de plus de 250 millions d'euros, et celles des rues aux écoles sont notamment saluées par le jury. C'est la deuxième fois que Paris est lauréate de ce prix : en 2008, elle avait déjà été récompensée pour le lancement de Vélib'.

LE CODE DE LA RUE

Le Conseil de Paris a adopté, le 6 juillet 2023, le code de la rue qui a pour objectif de repenser et de clarifier les règles de partage de l'espace public parisien. Ce document répond à la forte demande d'apaisement général de l'espace public apparue lors des « dialogues parisiens », lancée par la mairie fin 2022 et d'un vœu émis par l'Assemblée Citoyenne voté au Conseil de Paris en mars 2023.

L'évolution des modes de déplacement, notamment l'essor des mobilités douces, a métamorphosé Paris en quelques années et a pu générer des tensions et des conflits entre usager.e.s. Le Code de la rue parisien ne vise pas à créer de nouvelles règles mais à redonner du sens à celles existantes. Il met en avant la priorité des piétons en sanctuarisant les trottoirs et en sécurisant la chaussée, avec une attention particulière aux personnes vulnérables. Cela implique de mettre fin aux nuisances et accidents commis par les véhicules motorisés tout en accompagnant et en encadrant mieux les vélos et les nouvelles mobilités. Cela passe aussi par un renforcement de l'action la police municipale parisienne et une mobilisation générale, en particulier la déclinaison et l'animation du Code de la rue au sein de chaque mairie d'arrondissement. La mise en œuvre du Code de la rue se décline à travers trois axes de travail.



Code de la rue
© Joséphine Brueder

Communication
Sensibilisation
Formation

Aménagement
Sécurité

Contrôle
Sanction

Une cinquantaine d'actions en faveur des mobilités douces, mobilisant plusieurs directions de la ville ainsi que de nombreux partenaires et acteurs ou usagers de l'espace public, qui permettront également une amélioration de la santé environnementale et une meilleure protection vis-à-vis du bruit.

Par exemple, la Ville s'engage prioritairement en faveur de la marche, en adoptant un objectif de tolérance zéro pour les infractions sur les trottoirs et les aires piétonnes (stationnement, circulation, encombrement, etc.) sous peine de sanctions par la police municipale. Le code de la rue vise à mieux faire cohabiter les usagers de l'espace public, en améliorant la sécurité et en multipliant les dispositifs d'accessibilité pour les plus vulnérables (marquages au sol, trottoirs traversant, feux sonores, chemins de guidage, allongement des temps de traversée aux feux, etc.) et en transformant les places de stationnement en surface au bénéfice des modes de transport actifs et partagés et de la végétalisation (élargissement des trottoirs, transformation des contre-allées en promenades, désencombrement des trottoirs, déploiement des Rues aux enfants, etc.).

Passage piéton rue Vercingétorix
© Joséphine Brueder



PLAN PIÉTON

Courant 2023 la ville de Paris a lancé la rédaction de sa nouvelle Stratégie piétonne dans la continuité des réflexions menées dans le cadre du Code de la Rue. Ce document stratégique esquissera un panel d'actions à horizon 2030 autour de 4 enjeux majeurs.

LES ENJEUX
DU PLAN
PIÉTON

FAIRE DE LA MARCHÉ
UN MODE EFFICACE AU
QUOTIDIEN

AMÉLIORER
L'EXPÉRIENCE DE LA
MARCHÉ POUR TOUTES
ET TOUS

IMAGINER ET FABRIQUER
LES ESPACES PIÉTONS
DE DEMAIN

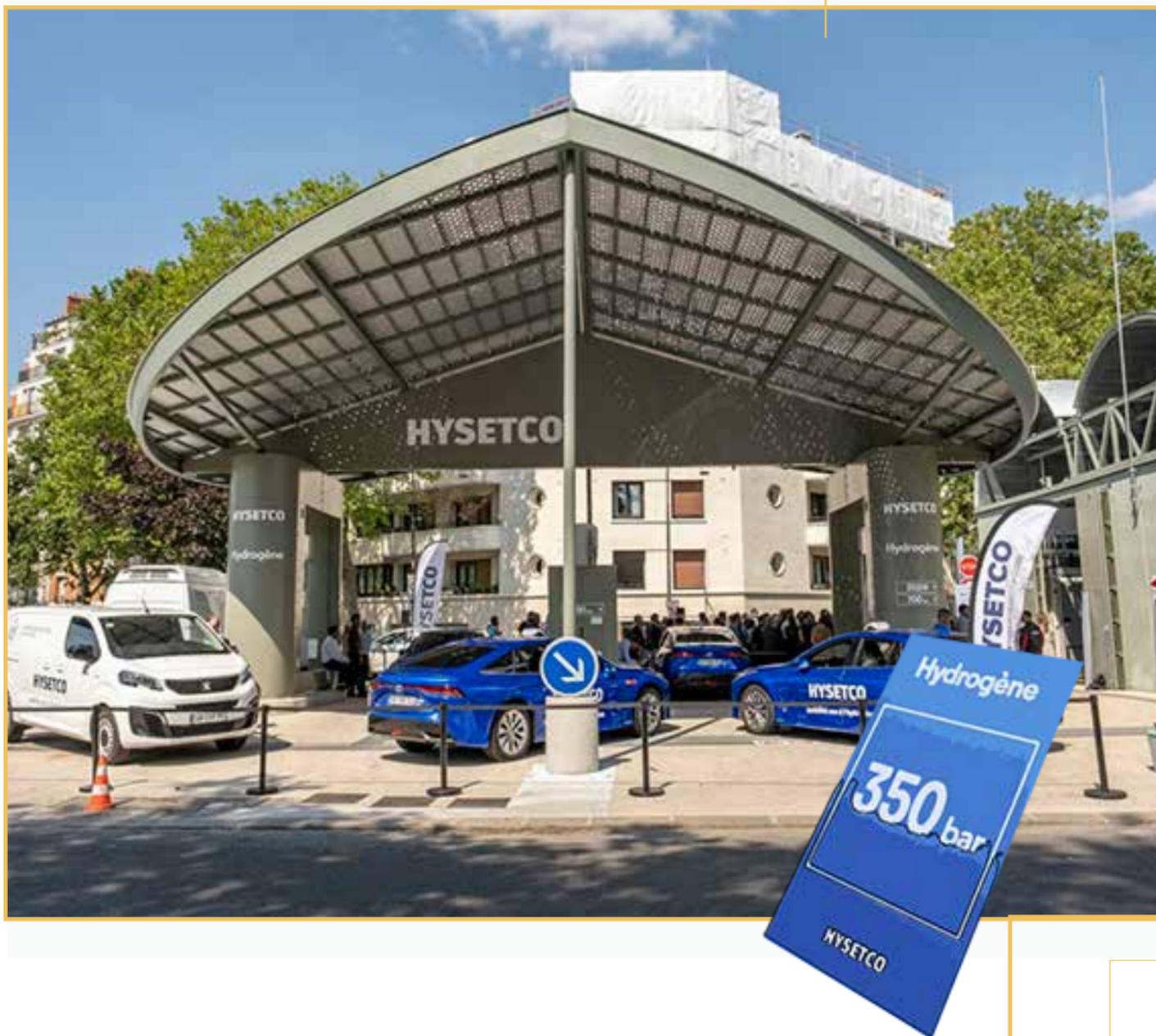
PROMOUVOIR UNE
CULTURE DE LA MARCHÉ,
DE L'ACCESSIBILITÉ
ET DU PARTAGE DE
L'ESPACE PUBLIC

A PLUS GRANDE STATION HYDROGÈNE D'EUROPE DANS LE 16E

Le 14 juin 2023, la Ville de Paris a inauguré la plus grande station d'hydrogène d'Europe, située à la Porte de Saint-Cloud. Cette station est une avancée significative dans le domaine de la mobilité durable, car elle a la capacité de produire et de fournir jusqu'à 1 tonne d'hydrogène bas carbone par jour, répondant ainsi aux besoins d'une variété de véhicules, qu'il s'agisse de voitures, de taxis, d'utilitaires légers, de camions ou d'autobus.

Ce projet a été réalisé grâce à un investissement estimé entre 13 et 15 millions d'euros, avec le soutien financier de l'Europe, de la Région et de l'ADEME. La Ville a également activement participé à sa concrétisation, car elle est propriétaire du terrain où la station a été implantée, dans le 16^e arrondissement. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Plan Climat, renforçant ainsi l'engagement de la Ville en faveur de solutions énergétiques décarbonées. Elle complète le réseau de stations de recharge électriques déjà en place.

Station hydrogène Porte de Saint-Cloud
© Clément Dorval



ÉTUDE SUR L'APPROVISIONNEMENT RENEUVELABLES DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le projet 24/7 renewable energy for electric mobility, porté par le C40 auquel la Ville de Paris est associée, étudie la faisabilité d'une couverture de la consommation électrique pour véhicules à Paris par des énergies renouvelables uniquement. Son originalité provient du fait qu'elle vise une couverture des besoins en temps réel. Dans ce projet, une modélisation de la demande de recharge électrique des différents cas d'usages (véhicules privés, bus, taxis) aux horizons 2030 et 2050 a été réalisée, pour ensuite identifier les mix de production électrique nécessaires pour assurer l'approvisionnement en énergie renouvelable à chaque heure de l'année.

TRAMWAY

Les travaux entre la Porte Dauphine et la porte d'Asnières, prévoyant l'ajout de 3,2km de voies supplémentaires et la création de 7 nouvelles stations, se poursuivent. Plus d'un kilomètre de nouvelles voies a été posée et 84 arbres ont été plantés le long de celles-ci en 2022. L'extension s'accompagne d'améliorations urbaines visant à favoriser les mobilités douces, avec des trottoirs élargis et des pistes cyclables. L'accessibilité est une priorité du projet, avec des rames accessibles aux fauteuils roulants, des annonces sonores et visuelles et des équipements adaptés. L'électrification de la ligne du tramway s'est faite le 4 septembre 2023. Les premières circulations de rames à vide (6 mois d'essais) ont commencé le 13 octobre avec des tests statiques et dynamiques permettant de garantir la performance, l'interaction avec l'infrastructure, la sécurité et la formation des conducteurs. La marche à blanc est une répétition générale avant l'ouverture au public, avec des essais en conditions réelles, y compris des situations dégradées.

PÉRIPHÉRIQUE

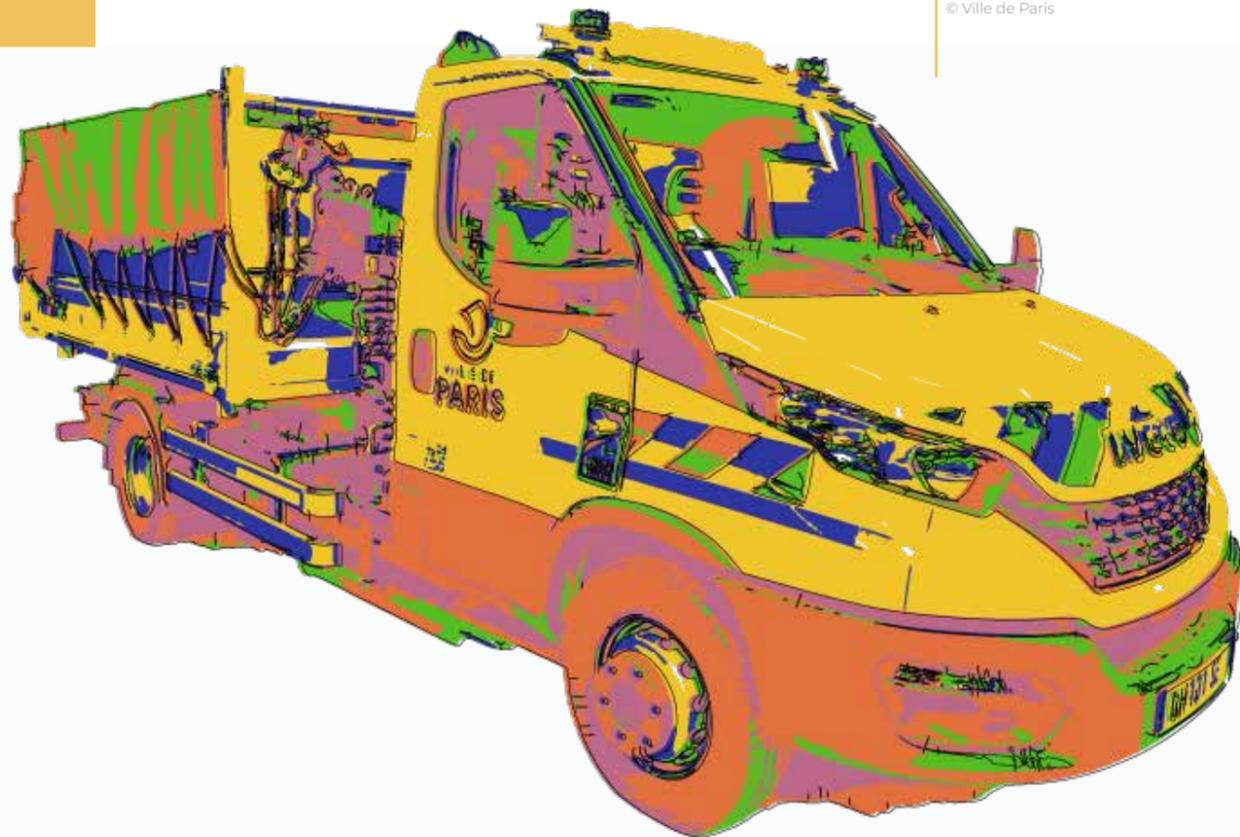
Mardi 11 juillet, la Ville de Paris a dévoilé les résultats de la consultation concernant le projet de voie dédiée sur le boulevard périphérique au covoiturage, aux taxis et aux transports collectifs, un projet hérité des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Cette consultation s'est déroulée du 17 avril au 28 mai 2023 et a suscité un total de 6 852 contributions, avec la participation de 374 personnes lors des trois sessions de dialogue organisées par la Ville.

Les équipes de la Ville de Paris s'attendent actuellement à l'analyse et à l'examen de l'ensemble des avis exprimés sur le projet. Cette analyse se concentre notamment sur les quatre thèmes clés débattus au cours de la consultation : les droits d'accès, les plages horaires d'activation, la vitesse de circulation et le soutien au covoiturage. Il est à noter que 82% des avis émis sur le projet se sont révélés défavorables.

Pour rappel, le coût de mise en place de la voie dédiée sur le boulevard périphérique s'élève à 18,7 millions d'euros, couverts par la SOLIDEO pour la création de la voie réservée, ainsi que 5 millions d'euros pour la réalisation du bouclage sud, entre la porte de Sèvres et la porte de Bercy.



Pelouse du Tramway
© Henri Garat

Camion GNV
© Ville de Paris

RATIONALISER L'USAGE DES VÉHICULES DE LA FLOTTE DES TRANSPORTS AUTOMOBILES MUNICIPAUX

Entre 2008 et 2022, la Ville de Paris a réduit le nombre de véhicules de 15,7%, en tenant compte de la création de nouveaux services (25,7% sans prendre en compte ces nouvelles créations). En 2022, la flotte comptait 2575 véhicules, incluant la création de nouveaux services liés à la réforme des incivilités et le transfert de véhicules de la Préfecture de Police. Parmi ceux-ci, 430 étaient des citadines et des berlines en comptant les nouveaux services (ou 397 sans), par rapport à 2624 véhicules en 2021, comprenant 438 citadines et berlines.

Le programme de rationalisation s'accompagne d'une formation des agents à l'écoconduite, visant à réduire la consommation de carburant.

En 2012, seuls 6% des véhicules de la Ville de Paris étaient électriques ou hybrides. Fin 2022, ce chiffre est passé à 47% pour les berlines et les citadines. Le nombre de véhicules électriques et hybrides, comprenant les berlines, les citadines, les fourgonnettes et les deux-roues motorisés, est maintenant de 620 véhicules (614 en 2021). Il atteint un total de 709 véhicules en comptant ceux des autres catégories.

Depuis le 1er janvier 2015, il n'y a plus de véhicules diesel dans les catégories des citadines et des berlines, ainsi que pour les fourgonnettes. Ces véhicules représentaient 36% de la flotte en 2012.

D'ici 2024, tous les véhicules restants inférieurs à 3,5 tonnes seront remplacés par des véhicules à faibles émissions, et les poids-lourds diesel seront réduits au maximum.

FLOTTE MUNICIPALE

-15,7%
DE VÉHICULES
PAR RAPPORT À 2008

709
VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET
HYBRIDES DANS LA FLOTTE
FIN 2022

RÉVISION DU PDAP

La révision du Plan de Déplacement des Administrations Parisiennes (PDAP) s'inscrit dans la volonté de la Ville de Paris de promouvoir une mobilité plus durable et de réduire les émissions de carbone associées aux déplacements. Après son adoption, le nouveau PDAP couvrira la période de 2024 à 2030.

Le plan repose sur trois axes principaux, à savoir les déplacements domicile-travail des agents, les déplacements professionnels et les déplacements liés aux fournitures nécessaires au fonctionnement de la collectivité. L'objectif du PDAP est la décarbonation des mobilités. Cela signifie réduire l'empreinte carbone des déplacements et encourager des modes de transport plus respectueux de l'environnement. La révision du plan permettra d'intégrer de nouvelles mesures autour des enjeux suivants :

①

Réduire et décarboner

LA FLOTTE DE VÉHICULES UTILISÉE
PAR LES ADMINISTRATIONS

②

Encourager

L'UTILISATION DU VÉLO
COMME MOYEN DE DÉPLACEMENT

③

Améliorer

LES AIDES ET LES INCITATIONS POUR LES AGENTS
AFIN DE FAVORISER DES MODES DE TRANSPORT DURABLES

④

Créer

DES TIERS LIEUX DE TRAVAIL
POUR RÉDUIRE LA NÉCESSITÉ
DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

⑤

Renforcer

LES CONTRÔLES SUR LES MODES DE LIVRAISON
UTILISÉS POUR LES ACHATS DE LA VILLE

⑥

Expérimenter

DES MÉTHODES DE LIVRAISON DÉCARBONÉE
POUR LE DERNIER KILOMÈTRE.

Périphérique
© Jean-Baptiste Gurliat

710
LOGEMENTS
LIVRÉS EN 2022

6253 m²
DE BÂTIMENTS
TERTIAIRES
LIVRÉS EN 2022

1365 m²
D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS
LIVRÉS EN 2022

3990 m²
D'ESPACES VERTS
LIVRÉS EN 2022

19 ombrières
SUR L'ESPACE PUBLIC
ET DANS LES PARCS ET
JARDINS EN 2023

1300 lieux frais
EN 2023

40 rues aux écoles
AMÉNAGÉES
DONT 15 EN 2023

PARIS ADOPTE LE PREMIER PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE

Le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Construction (OAP) du projet de PLU_B comportent de nouvelles dispositions en faveur du climat.

Ces nouvelles dispositions concernent en premier lieu le développement de la nature et de l'agriculture urbaine, la protection des jardins partagés, des arbres d'alignement et ceux reconnus remarquables, ainsi que le renforcement des dispositions en faveur de la qualité des espaces végétalisés (surfaces minimales de pleine terre, végétalisation du bâti, etc.).

Le règlement institue également diverses dispositions en faveur de l'objectif de neutralité carbone, parmi lesquelles l'incitation à la réhabilitation du bâti plutôt qu'à la démolition/reconstruction, ainsi que des règles basées sur la RE2020 visant à minimiser l'empreinte carbone des constructions, à économiser l'énergie, ou à produire de l'énergie renouvelable. Le caractère bioclimatique se traduit par ailleurs dans plusieurs dispositions visant à améliorer le confort d'été, notamment à travers la protection et la performance thermique des bâtiments.

Ce projet de PLU_B a fait l'objet d'une large concertation, en particulier auprès des mairies d'arrondissements. L'ampleur de la démarche se traduit notamment par le nombre très important de nouvelles prescriptions localisées (environ 11000), qui complètent les dispositions du règlement écrit. Le 5 juin 2023, le Conseil de Paris a arrêté ce projet de PLU_B, étape décisive de la procédure. En 2024, à l'issue de l'enquête publique, le PLU_B finalisé sera soumis à l'approbation du Conseil de Paris, et pourrait ainsi entrer en vigueur tout début 2025.



Placette Reuilly
© Guillaume Bontemps

En 2023

①
Début 2023
Concertation et
Étude d'Impact
Environnemental

②
5 juin 2023
Approbation
du Bilan de la
Concertation
Projet de PLU_B
arrêté

③
**De juin à
novembre
2023**
Consultation des
personnes publiques
associées

Les autorités locales et les parties prenantes s'engagent dans un processus de discussion et de collecte d'avis sur le projet. Une étude d'impact environnemental est entreprise pour évaluer les conséquences du PLU_B sur l'environnement.

Le Conseil de Paris se réunit pour approuver le bilan de la concertation, examiner les résultats des discussions et commentaires reçus. Le projet de PLU_B est arrêté, ce qui signifie que les détails du projet sont gelés.

Période consacrée à l'examen du projet par diverses autorités et instances publiques pour s'assurer qu'il respecte la loi et les réglementations. Cela implique un contrôle de légalité, la consultation des personnes publiques associées et l'autorité environnementale.

En 2024

④
**De janvier à
février 2024**
Enquête Publique

⑤
**De mars à
octobre 2024**
Rédaction du
Rapport d'Enquête
et Mise à Jour du
Dossier

⑥
**Décembre
2024**
**Approbation
du PLU_B**

Une enquête publique est menée pour permettre aux citoyens et aux parties prenantes de donner leur avis sur le projet. C'est une étape importante pour recueillir l'opinion du public.

Après l'enquête publique, un rapport est rédigé pour résumer les commentaires et les réponses à ces commentaires. Ensuite, le dossier du PLU_B est mis à jour en fonction de ces conclusions.

Le Conseil de Paris se réunit pour examiner le projet de PLU_B mis à jour et l'approuver.

LA SEMAPA ET PARIS ET MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT (P&MA) ONT TOUS DEUX REÇU LE TROPHÉE BBKA "TERRITOIRES BAS CARBONE"

L'Association BBKA met en lumière les Territoires bas Carbone BBKA. Elle récompense les collectivités et aménageurs les plus engagés dans le développement du bâtiment bas carbone.

Le 20 septembre 2023, et pour la troisième année consécutive, le Trophée BBKA 2023 "Territoires Bas Carbone" a été remis à Epamarne-EpaFrance, Paris et Métropole Aménagement et la Semapa. Ce prix récompense l'engagement des trois aménageurs publics franciliens pour leur action de pionnier en faveur du développement du bâtiment bas carbone.



CARTE DES ÎLOTS DE FRAICHEUR

En 2023, plus de 1300 lieux frais permettent de se rafraîchir à Paris. On les appelle des îlots de fraîcheur. Ce sont des lieux d'accueil, de halte ou de repos, accessibles au grand public et repérés comme source de rafraîchissement en période chaude ou caniculaire.

Une carte recense tous les îlots de fraîcheur, qu'ils soient permanents (jardins, équipements municipaux, etc.) ou temporaires (brumisateurs). Une mise à jour des outils de la Ville a permis de connaître le taux de population ayant accès à un espace frais selon deux valeurs de temps : 7 min et 15 min (pour respecter la proximité pensée par la Ville du quart d'heure). Ainsi, en journée, 99% des Parisien-ne-s se trouve à moins de 7 minutes d'un îlot de fraîcheur et 100% d'entre eux à 15 minutes. La nuit, 68% des habitant-e-s se trouvent à moins de 7 minutes d'un îlot de fraîcheur contre 99% à moins de 15 minutes.

Paris S'adapte



Rue végétalisée Pierre Haret
© Guillaume Bontemps



RUES AUX ÉCOLES

Expérimentées dans le cadre du déconfinement pour le respect de la distanciation physique et contre la pollution, les Rues aux écoles se multiplient à Paris et permettent un déplacement des enfants sécurisé à pieds.

Au total, on compte 180 Rues aux écoles dans la capitale, 126 ont été créées depuis l'été 2020 et 12 nouvelles ont vu le jour durant l'hiver 2022. 230 établissements scolaires sont concernés par ces aménagements.

40 Rues aux écoles, dont 15 créées en 2023, bénéficient d'un programme d'aménagement spécifique avec la création de zones piétonnes en revêtement clair et de végétalisation permettant de réduire les îlots de chaleur nocturnes. Les Rues aux écoles, c'est 131 arbres plantés et 5616 m² de végétalisation.

OMBRIÈRES

Paris s'adapte met en œuvre le développement de zones ombragées, via des solutions alternatives à la plantation d'arbres lorsque celle-ci n'est pas possible : les ombrières.

Après deux phases d'expérimentation en 2020 et 2022, l'été 2023 a vu l'apparition de 22 ombrières saisonnières : 11 sur l'espace public, 8 dans des squares et jardins et 3 dans les écoles et les crèches. Initialement temporaires, 11 d'entre elles seront pérennisées pour servir toute l'année.

Pour l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, des solutions d'ombrage événementielles seront prévues sur l'ensemble du territoire pour protéger les Parisien-ne-s et les visiteurs.

Pour l'été 2025 et les suivants, la Ville de Paris souhaite confier à des équipes de designers/architectes la conception d'une gamme de mobiliers permettant l'ombrage de différentes typologies d'espace. Elles seront modulables et adaptables aux différentes typologies d'espace public et cohérentes avec l'identité parisienne.

LIVRAISONS 2023

180
RUES AUX ÉCOLES
2023

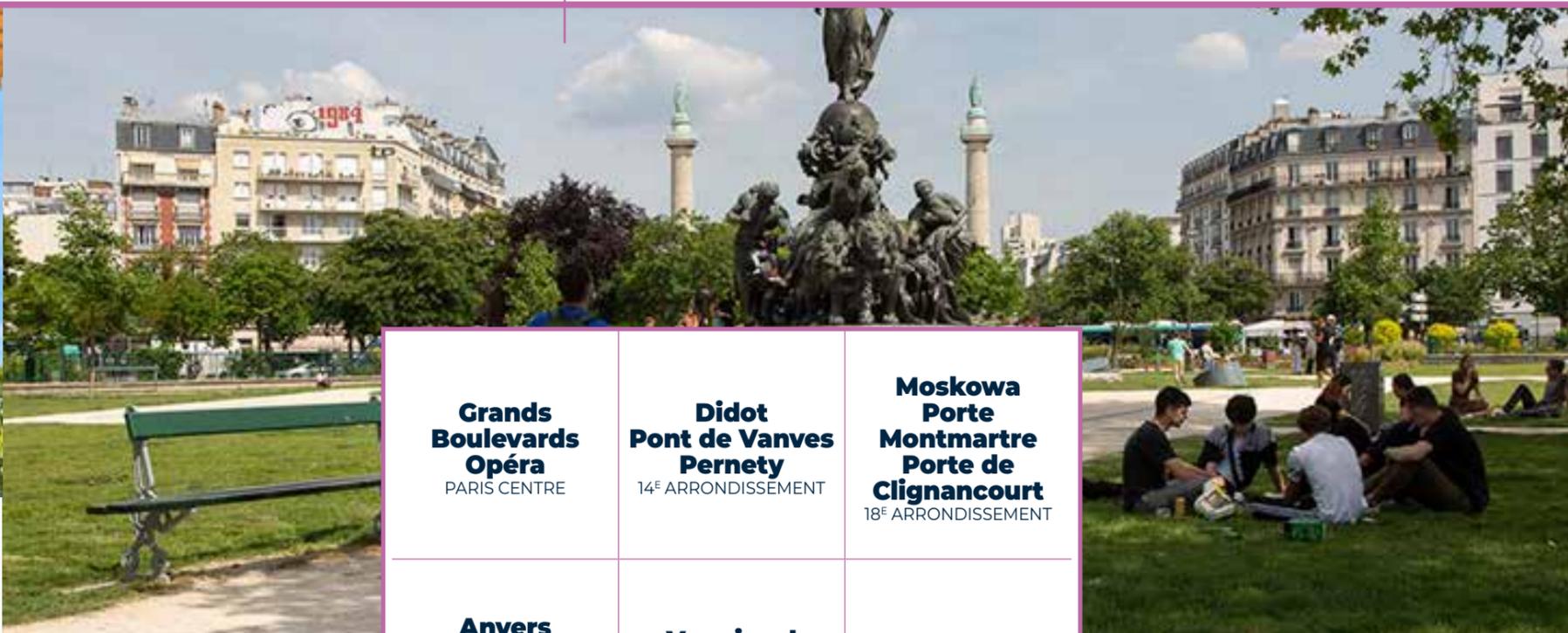
9
NOUVEAUX QUARTIERS
"EMBEILLIR"

22
OMBRIÈRES
À L'ÉTÉ 2023

Ombrières
© Clément Dorval



Riverains sur la pelouse
© Christophe Belin



EMBELLIR VOTRE QUARTIER

Dans le cadre du Manifeste pour la beauté de Paris, le dispositif Embellir votre Quartier a été initié dans 9 nouveaux quartiers en 2023.

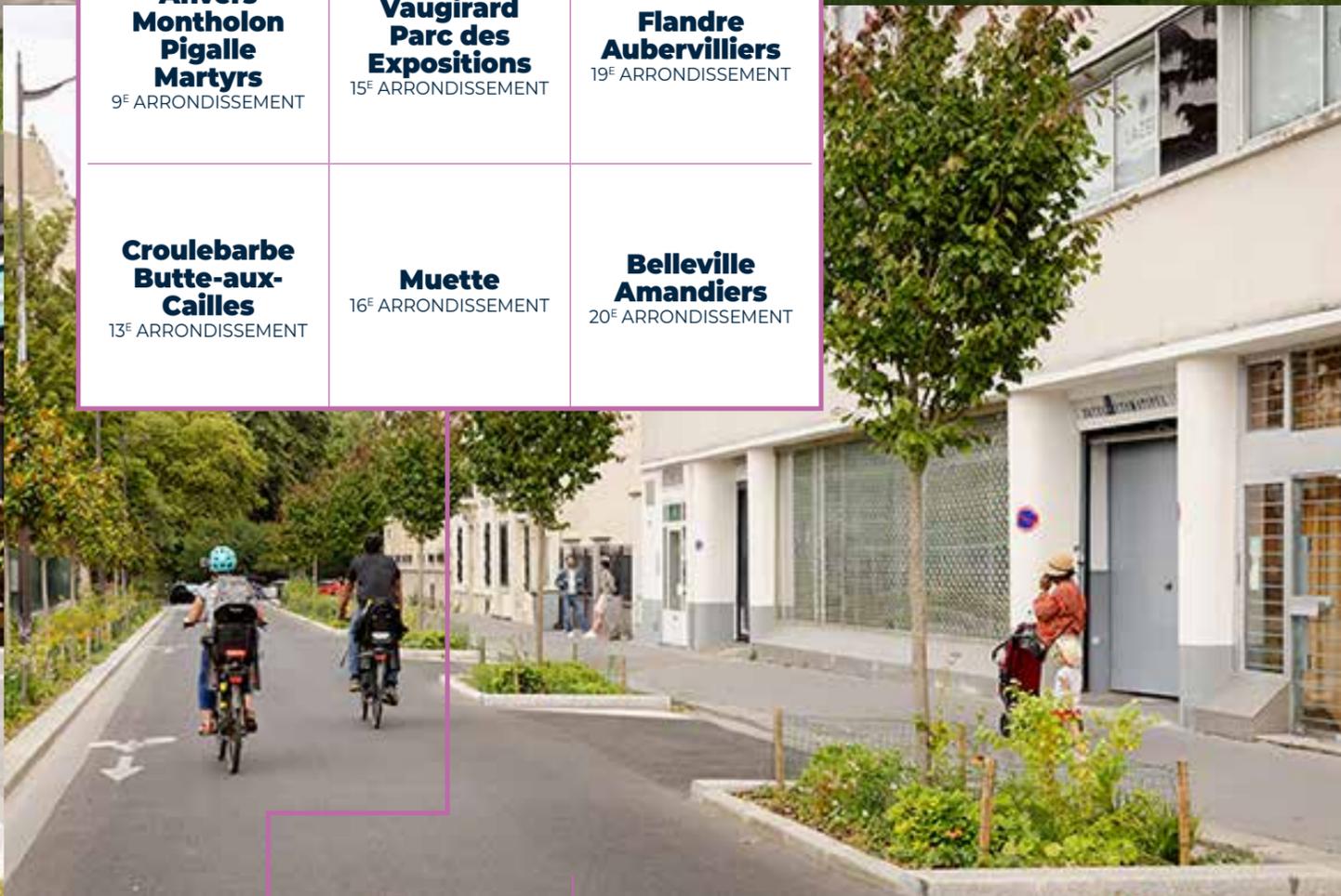
Les travaux entrepris respectent certains grands principes portés par la Ville de Paris tels que des objectifs de végétalisation ou de récupération de l'espace occupé jusqu'alors par le stationnement.

<p>Grands Boulevards Opéra PARIS CENTRE</p>	<p>Didot Pont de Vanves Pernety 14^E ARRONDISSEMENT</p>	<p>Moskova Porte Montmartre Porte de Clignancourt 18^E ARRONDISSEMENT</p>
<p>Anvers Montholon Pigalle Martyrs 9^E ARRONDISSEMENT</p>	<p>Vaugirard Parc des Expositions 15^E ARRONDISSEMENT</p>	<p>Flandre Aubervilliers 19^E ARRONDISSEMENT</p>
<p>Croulebarbe Butte-aux-Cailles 13^E ARRONDISSEMENT</p>	<p>Muette 16^E ARRONDISSEMENT</p>	<p>Belleville Amandiers 20^E ARRONDISSEMENT</p>

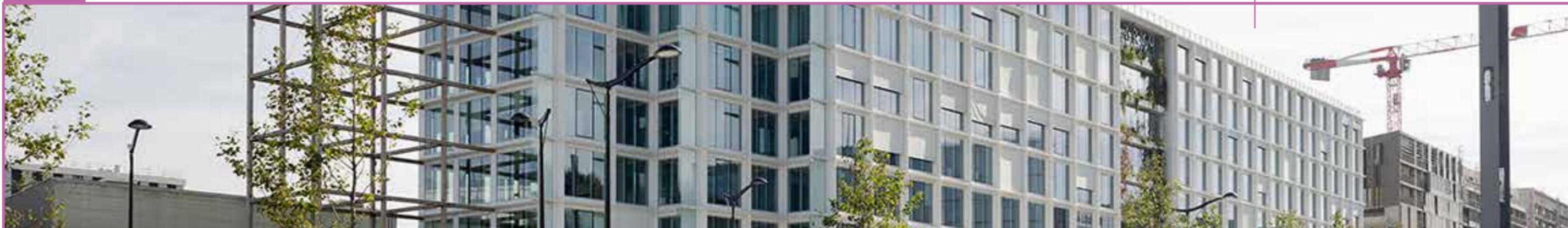


Paris S'adapte

Rue de Turin 8e
© Guillaume Bontemps



Rue Pailleron / Jean Ménans 9e
© Jean-Baptiste Gurliat



Paris Rive Gauche (13e), la rénovation de la Tour du Loiret

MAÎTRISE D'OUVRAGE : ICF HABITAT NOVÉDIS

MAÎTRISE D'ŒUVRE : NADAU LAVERGNE

Ce projet a été mené en conception réalisation. La Tour du Loiret accueille 175 logements T1 à T2, des commerces et des activités. Elle permet de connecter 2 niveaux de ville, celui au niveau du terrain naturel et celui réalisé sur la couverture du faisceau ferroviaire. La surélévation de 4 niveaux est en bois CLT. Elle accueille des toitures végétalisées sur 169 m². Les logements bénéficient de l'éco-certification NF Habitat rénovation HQE et les autres parties rénovées du label BBC Effinergie rénovation.

Saint Vincent de Paul (14e), des éco-labels et éco-certifications exigeants et des expérimentations bas carbone

En novembre 2022 le Ministère de la transition écologique a remis le Label national ÉcoQuartier étape 2 à la ZAC Saint-Vincent-de-Paul.

L'aménageur du site, Paris & Métropole aménagement (P&Ma) a participé à l'Appel à manifestation d'intérêt « Méthode Quartier Énergie-Carbone et ÉcoQuartiers, test de la méthode et retours d'expérience », lancé fin 2021 par le Ministère de la transition écologique, l'ADEME et Efficacity. Une convention signée en mars 2022 avec Efficacity prévoit l'accompagnement du projet sur six mois, et l'application de la méthode Quartier Énergie-Carbone via le logiciel Urban Print pour estimer l'impact énergie-carbone de l'opération.

Les permis de construire des principaux lots ont été délivrés en 2022. Ils visent des éco-certifications et éco-labellisations ambitieuses.

La rénovation bas carbone de l'Aquaboulevard (15e)

Alors que le bâtiment existant représente actuellement l'un des 20 plus gros consommateurs parisiens du réseau de chaleur urbain, le Conseil de Paris a émis, en juillet 2023, un avis favorable sur le projet de réaménagement de l'ensemble immobilier de l'Aquaboulevard (15^e).

Il a en effet considéré que le projet améliorerait la performance énergétique de l'existant, tout particulièrement du bassin nautique, en réduisant de 45% l'intensité carbone liée aux consommations énergétiques, minimisait le bilan carbone des travaux de restructuration en conservant 2/3 des structures existantes et en privilégiant les filières sèches et biosourcées, utilisait la géothermie et des transferts de chaud et de froid entre les programmes et revégétalisait le site tout en préservant l'avifaune. Le projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du futur PLU bioclimatique.

Clichy-Batignolles(17e), l'éco-exemplarité du Lot N2 « Stream Building » livré en septembre 2022

MAÎTRE D'OUVRAGE : COVIVIO - CRÉDIT-MUTUEL

MAÎTRE D'ŒUVRE : PHILIPPE CHIAMBARETTA

Lauréat de l'appel à projets « Réinventer Paris », le Stream Building accueille un programme hybride sur 16 227 m² SDP, assurant une mixité d'usages : bureaux, résidence hôtelière, espace événementiel, commerces et agriculture urbaine.

Les bureaux bénéficient des éco-certifications suivantes au plus haut niveau d'exigence : NF Bâtiments tertiaires HQE 2015, niveau exceptionnel ; BREEAM New Construction 2016, niveau excellent ; BBCA, niveau excellent.

En plus de celles prévues dans les certifications précédentes, le bâtiment fera l'objet des évaluations suivantes : protocole de suivi et évaluation sur 10 ans ; évaluation du fonctionnement économique, social et écologique de la ferme urbaine en toiture.

Sur le sujet végétalisation et biodiversité, 300 m² de surfaces potagères sont installées en toiture, ainsi que des pieds de houblons tendus sur câbles.

Quant aux performances énergétiques, le chauffage est assuré par une boucle de chaleur géothermique et la production photovoltaïque cible est de 60 MWh/an.

En 2022, l'ensemble du quartier a été éco-labellisé « EcoQuartier étape 4 », le plus haut niveau du label national.

PARIS EXPÉRIMENTE LA PROMOTION PUBLIQUE AVEC EXIGENCE ENVIRONNEMENTALE

La Ville de Paris expérimente la Promotion Publique pour promouvoir des projets immobiliers environnementalement exigeants sur des sites complexes.

Trois sites, gérés par la SEM PariSeine, ont été cédés en mars 2023, avec des promesses de vente signées en juillet. Un concours d'architectes a été organisé pour chaque site. Les projets visent des objectifs environnementaux élevés, notamment l'utilisation de matériaux biosourcés, la préservation de bâtiments existants, la végétalisation des toits, et la désimperméabilisation des sols. Ils respecteront également les seuils de la réglementation environnementale RE2020 à partir de 2025. Cette initiative soutient la stratégie logement 2035 et vise à améliorer la qualité des services publics.

- 450 kg/an**
DE DÉCHETS MÉNAGERS
PAR HABITANT EN 2022
- 928 353 tonnes**
DE DÉCHETS MÉNAGERS
EN 2022
- 14**
TERRITOIRES ZÉRO
DÉCHET
EN 2023
- 2 823 tonnes**
DE BIO-DÉCHETS
COLLECTÉS EN 2022
- 1 072**
COMPOSTEURS
COLLECTIFS INSTALLÉS FIN
2022
- 388**
STATIONS TRILIB' POSÉES
FIN 2022
- 3 686 tonnes**
VALORISATION MATIÈRE
EN RESSOURCERIES /
RECYCLERIES
EN 2022
- 2 096 tonnes**
VALORISATION MATIÈRE
GRÂCE AU COMPOSTAGE
EN 2022
- 767 019 tonnes**
VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE DES
MATIÈRES
EN 2022

A PREMIÈRE CERTIFICATION ZÉRO PLASTIQUE POUR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

La Ville de Paris a lancé en avril 2023 la première certification zéro plastique pour les acteurs économiques. Il s'agit de labelliser les acteurs sur des engagements communs zéro plastique tels que l'accès à l'eau potable pour tout·e·s dans les établissements. Les 100 premières entreprises engagées dans la démarche signaient la certification le 30 mai 2023 à l'Académie du Climat.

Parmi elles, de nombreux acteurs du domaine culturel, alimentaire, hôtelier, sportif, des croisiéristes et des établissements de nuit. Exemple d'acteurs signataires : GROUPE ACCOR (300 hôtels parisiens), CARREFOUR (35 magasins parisiens SO. BIO/ BIO C' BON), Tour Eiffel, Paris Musées (14 sites), Gaité Lyrique, Palais de Tokyo, 104, Carreau du Temple.

VERS LE ZÉRO PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

La Ville de Paris a élaboré un Plan de sortie du plastique à usage unique (PUU) 2022-2024 déclinant des objectifs opérationnels précis pour engager tou·te·s les acteurs et actrices du tissu parisien:

<p style="text-align: center;">①</p> <p style="text-align: center;">Une administration exemplaire</p> <p>directions et restauration sans PUU (création d'une taskforce de 40 référent·e·s en 2022, mise en place d'un comité de pilotage dans chaque bâtiment administratif prévu pour 2024</p>	<p style="text-align: center;">②</p> <p style="text-align: center;">Un réseau d'entreprises engagées</p> <p>« Paris du Zéro plastique » comptant plus de 1 000 professionnel·le·s et 600 structures et les signataires de la charte Paris Action Climat Biodiversité (PACB) auxquels ont été proposés des webinaires de sensibilisation et un parcours « Tourisme exemplaire »</p>	<p style="text-align: center;">③</p> <p style="text-align: center;">Les Parisien·ne·s</p> <p>avec l'organisation d'ateliers scolaires et des conférences grand public, le Plan présente également le déploiement des territoires zéro déchet et l'accompagnement des JOP 2024 sans PUU (accueil des touristes, événements sans plastique)</p>
---	--	---

Tou·te·s ces acteurs et actrices ont permis la création d'une BIBLIOTHÈQUE DE DOCUMENTS recensant l'action de la Ville pour sortir du Plastique à Usage Unique en 2024. On y retrouve le guide pour une administration exemplaire mis à disposition de tou·te·s les agent·e·s de la Ville, un guide d'aide pour les commerçant·e·s parisien·ne·s souhaitant passer aux contenants réutilisables, un catalogue d'offres pour essayer la consigne, un guide Sport Zéro plastique, une plasticothèque pour étayer les formations sur les marchés alimentaires sans plastique. D'autres supports ont été déployés tels que des webinaires pour le réseau « Pari(s) du zéro plastique » et des vidéos de sensibilisation et de présentation de l'ambition municipale.

En 2022, dans les restaurants scolaires et administratifs de la Ville, le tonnage des déchets alimentaires collectés en vue de leur valorisation en biogaz a augmenté de 8%.

PARIS, CAPITALE DU RÉEMPLOI : TROIS NOUVELLES INITIATIVES

Pour s'engager fermement dans le réemploi et la réduction du plastique à usage unique :

<p style="text-align: center;">①</p> <p style="text-align: center;">Consigne de gobelets réutilisables</p> <p style="text-align: center;">AU BASSIN DE LA VILLETTE</p> <p>À l'été 2023, les bars situés autour du Bassin de la Villette dans le 19^e arrondissement ont mis en place une consigne de gobelets réutilisables. Ces gobelets sont proposés pour toutes les boissons à emporter. Les consommateurs ont pu passer d'un établissement à l'autre avec un gobelet réutilisable, qu'ils ont pu déposer à la fin de leur parcours dans n'importe quel établissement participant. Cela réduit considérablement l'utilisation de gobelets jetables en plastique.</p>	<p style="text-align: center;">②</p> <p style="text-align: center;">Consigne dans le secteur de l'Événementiel</p> <p>La Ville a lancé au premier trimestre 2023 un appel à projets dédié au développement de la consigne dans le secteur événementiel. De nombreux événements ont pu bénéficier d'un accompagnement et d'une aide financière afin de développer des solutions de consigne pour les offres de boisson et restauration à emporter.</p>	<p style="text-align: center;">③</p> <p style="text-align: center;">Réemploi des contenants alimentaires</p> <p>En septembre 2023, la Ville a publié une cartographie présentant l'ensemble des lieux et restaurants à Paris proposant une offre de réemploi de contenants alimentaires pour la vente à emporter. Pour accompagner ce développement, la Ville a présenté en janvier 2023 un guide d'aide au passage à la consigne à destination des commerçants. Elle finance aussi des trimestres de tests dont peuvent bénéficier gratuitement les restaurateurs volontaires pour expérimenter la mise en place d'un système de réemploi des emballages au sein de leur établissement. 56 restaurants ont déjà bénéficié de ce dispositif.</p>
--	---	--



Consignes des restaurants municipaux © Ville de Paris



Sport Zéro Plastique © Ville de Paris

TERRITOIRES ZÉRO DÉCHETS

Paris compte 14 territoires zéro déchets répartis sur 11 arrondissements différents, dont 4 nouveaux territoires créés en 2022 à Paris centre et dans les 11^e, 14^e et 15^e arrondissements de Paris. En 2023, un nouveau territoire zéro déchet sera lancé dans le 19^e arrondissement, sur le Bassin de la Villette. 3 000 tonnes de déchets ménagers sont collectées tous les jours à Paris. Pourtant, 70% peuvent être évités, réemployés ou valorisés. C'est le but de ces territoires, qui constituent des lieux d'expérimentation pour réduire efficacement les déchets (alimentaires, multi-matériaux et encombrants) à l'échelle d'un quartier ou d'une rue. En 2022, 630 actions locales ont permis de sensibiliser plus de 17 500 Parisien·ne·s au zéro déchet.

LA BOÎTE À OUTILS "SPORT ZÉRO PLASTIQUE"

L'Agence Parisienne du Climat a développé une « Boîte à outils Sport Zéro Plastique » en 2022 pour les clubs sportifs. Cette ressource vise à aider ces clubs à devenir autonomes dans la réduction du plastique à usage unique au sein de leurs activités. Cette boîte à outils comprend un centre de ressources contenant des fiches et un guide pratique détaillant 40 actions que les clubs sportifs amateurs peuvent mettre en place. Ces actions sont alignées sur les objectifs environnementaux des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, ainsi que sur l'héritage durable laissé par ces jeux. Quatre clubs ont été récompensés en octobre 2022 pour leurs initiatives en faveur de la réduction du plastique à usage unique dans le cadre du sport.

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

La Ville de Paris s'est engagée à réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2025 en signant le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire. Pour atteindre cet objectif, plusieurs mesures ont été mises en place.

①

Améliorer

LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES REPAS ET À AJUSTER LES PORTIONS SERVIES PENDANT LE SERVICE

②

Des solutions de proximité

MISES EN PLACE POUR PERMETTRE LA VALORISATION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES DES 1 300 ÉTABLISSEMENTS PARISIENS EN 2024

③

Déploiement des tables de tri

AVEC POUR OBJECTIF D'ÉQUIPER 50 % DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES EN 2022. CES TABLES DE TRI PERMETTENT LA SÉPARATION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

④

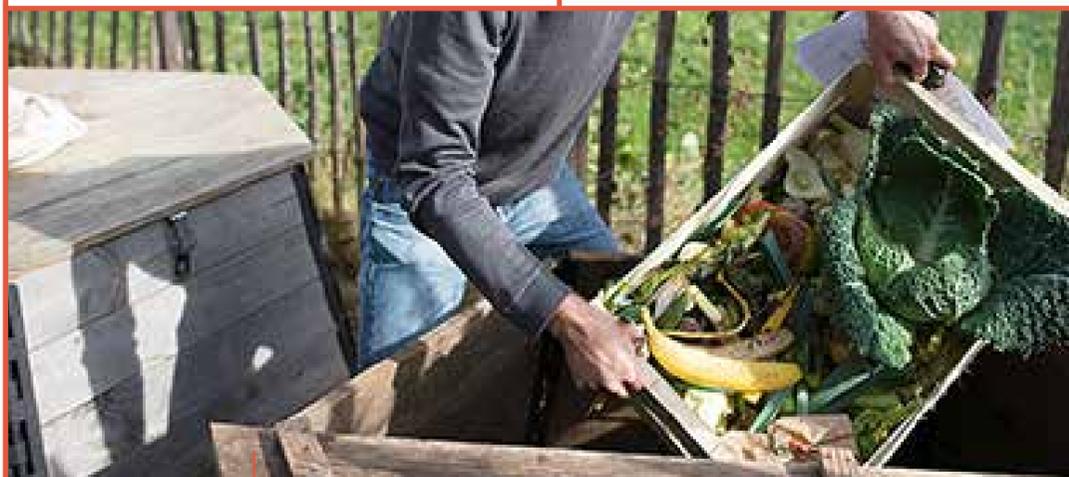
Actions de sensibilisation

POUR ENCOURAGER LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET LE TRI SÉLECTIF POUR MODIFIER LES COMPORTEMENTS

COMPOSTAGE DE QUARTIERS

Pour répondre à l'obligation fixée par la loi AGECE sur la généralisation du tri à la source des déchets alimentaires au 31 décembre 2023, la Ville de Paris a mis en œuvre le déploiement de la collecte des déchets organiques sur 56 marchés, puis l'équipement pérenne de 8 marchés couverts et de 15 marchés découverts par l'implantation de bornes avec trappe.

Par ailleurs, 14 marchés alimentaires répartis sur 9 arrondissements sont dotés d'un dispositif de redistribution volontaire des denrées alimentaires. Le déploiement s'est poursuivi en 2023 avec une centaine d'installations. Cette pérennisation permet la disponibilité des points d'apport 7/7 jours et 24/24 heures. Il est possible de déposer ses déchets à n'importe quelle heure ou quel jour sur 23 marchés, les autres points d'apport demeurant accessibles aux heures et jours d'ouverture des marchés. Chaque lancement s'accompagne de la distribution d'un kit de pré tri à domicile (sacs et bioeaux) et d'animations de sensibilisation auprès des Parisien·n·es.



Compostage
© Jean-Pierre Viguié



DEUX OPÉRATIONS DE COLLECTE DE TÉLÉPHONES PORTABLES

La collecte des téléphones portables organisée par la Ville de Paris en partenariat avec Ecosystem s'est terminée le 19 juillet dans les 25 sites parisiens. Cette première expérimentation territorialisée a été un vrai succès avec plus de 1200 téléphones collectés sur un objectif de 1000. Une cérémonie de remise des téléphones a eu lieu à l'arrivée du Tour de France, en présence des 2 associations choisies par la Ville. Emmaüs Connect et le Samu social de Paris ont reçu 200 téléphones reconditionnés pour permettre

aux personnes en situation de précarité sociale et numérique d'accéder aux outils en ligne devenus indispensables au quotidien.

De mai à juin 2023, Emmaüs Connect avec le soutien d'Ecologic et de la Ville de Paris a lancé une expérimentation de collecte citoyenne de téléphones portables par voie postale dans le 14^e arrondissement. 71 000 enveloppes ont été envoyées aux habitants de cet arrondissement. 2560 téléphones portables ont été collectés. Des animations ont eu lieu dans plusieurs marchés pour sensibiliser la population au réemploi et au recyclage.

Paris S'adapte

DES FILETS DE RÉCUPÉRATION DE DÉCHETS SUR LES EXUTOIRES D'ORAGE

Sur le modèle des filets posés sur les exutoires d'orage déjà existants dans d'autres métropoles (Rouen Normandie, Grenoble), la pose de filets similaires ont été testé cet été sur le bassin de Pantin. L'objectif est de retenir en cas de fortes pluies les déchets qui seraient déversés dans la Seine ou les canaux contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau.

TRILIB' : NOUVEAUX MODULES POUR LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

400 stations Trilib' sont installées dans les rues et sur les places en 2022. Au-delà de la possibilité de trier ses déchets dans l'espace public, ces dispositifs permettent d'améliorer la qualité du tri : ils affichent un taux d'anomalie de tri de 12%, soit 10 points de moins que la moyenne des bacs jaunes collectés en pied d'immeuble.

En 2024, les Parisiens disposeront de 500 nouveaux points d'apport sur les Trilib', avec l'ajout d'un module spécialement adapté pour les déchets alimentaires. Ces points d'apport permettront aux résidents de disposer de leurs déchets alimentaires de manière pratique et écologique, et seront accessibles tous les jours.

68 %
D'ALIMENTATION DURABLE
DANS LES CANTINES
COLLECTIVES EN 2022

51 %
ISSUE DE L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE DANS
LA RESTAURATION
COLLECTIVE EN 2022

69 %
D'ALIMENTS DE SAISON
DANS LA RESTAURATION
COLLECTIVE EN 2022

1,76
REPAS VÉGÉTARIEN
DISTRIBUÉ PAR SEMAINE
DANS LES CANTINES
COLLECTIVES EN 2022

23 %
DES REPAS SERVIS
DANS LA RESTAURATION
COLLECTIVE PRÉSENTENT
UNE ALTERNATIVE
VÉGÉTARIENNE
EN 2022

220
SITES D'AGRICULTURE
EN VILLE EN 2023

AGRIPARIS SEINE EST LANCÉE

L'association AgriParis Seine, lancée en juillet 2023, réunit sept acteurs et collectivités, dont Paris, dans le but de réduire l'impact de la production alimentaire sur l'environnement et d'améliorer la restauration collective parisienne. Cette coopération vise également à structurer des filières agricoles durables et à faciliter la coopération entre les territoires urbains et ruraux.

En effet, la production alimentaire à Paris implique plus de 20 000 agriculteurs et a un impact majeur sur le climat, contribuant à 20% des émissions de gaz à effet de serre de la ville. Les pratiques agricoles actuelles sont également une cause majeure de la perte de biodiversité. Les sept collectivités et institutions impliquées dans AgriParis Seine sont la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, le Département de la Seine-Saint-Denis, Eau de Paris, la Métropole de Rouen Normandie, la Métropole du Grand Paris, le PETR du Nord de l'Yonne, et la Ville de Paris. Cette union bénéficiera à Paris en aidant la ville à atteindre ses objectifs de restauration collective municipale, notamment ceux fixés par le Plan Alimentation Durable pour 2027, tels que 100% d'alimentation durable, 50% d'alimentation provenant de filières locales, et 75% d'alimentation biologique. AgriParis Seine s'engage également à promouvoir des pratiques agricoles et alimentaires durables, à analyser les flux alimentaires sur le territoire, à rechercher les cofinancements pour mener des projets en faveur d'une alimentation durable et à renforcer les liens entre les zones urbaines et rurales dans le contexte de la transition écologique.



AgriParis
© Guillaume Bontemps

1 L'accélération

MISE SUR LA PROPOSITION DE REPAS VÉGÉTARIENS, AVEC 1,76 REPAS VÉGÉTARIEN DISTRIBUÉ PAR SEMAINE (ET 1,79 DANS LES CAISSES DES ÉCOLES)

2 La sortie du plastique

AVEC LA PUBLICATION D'UN GUIDE ALIMENTATION EXEMPLAIRE INCLUANT 8 FICHES PRATIQUES

3 La cuisine maison

4 L'accompagnement et la formation

DES ACTEURS ET ACTRICES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE PARISIENNE

5 La sensibilisation

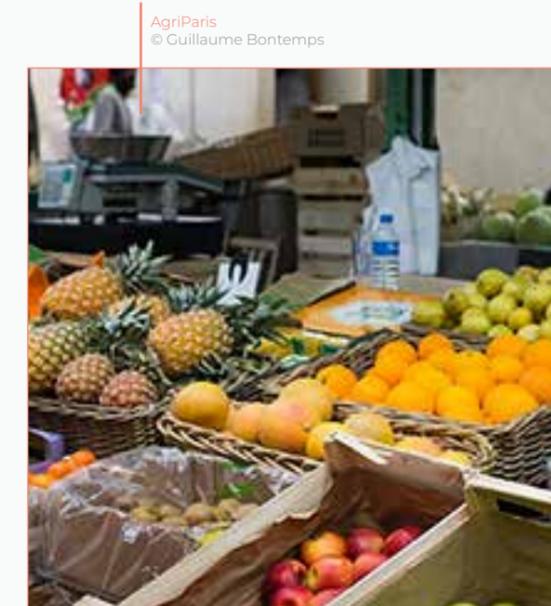
des agent-e-s sur place avec la diffusion des bonnes pratiques à adopter à la cantine

TROPHÉES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Remise lors du deuxième festival pour valoriser les gestionnaires de la restauration collective municipale et leur engagement en faveur du plan alimentation durable de la Ville de Paris.

BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE DU PLAN ALIMENTATION DURABLE 2022-2027

C'est une avancée significative vers une alimentation durable à Paris. Un an après l'adoption du Plan Alimentation Durable 2022-2027, qui vise une restauration collective 100% bio et durable, le taux d'alimentation durable atteint déjà 68%. Cette première année a permis d'avancer de manière significative sur de nombreuses actions du Plan.



AgriParis
© Guillaume Bontemps

2^E FESTIVAL DU MIEUX MANGER : UNE SEMAINE DE FÊTE AUTOUR DE L'ALIMENTATION DURABLE À PARIS !

En 2023, la Ville de Paris a organisé la deuxième édition du Festival du Mieux Manger. Ce festival a été l'occasion de faire découvrir au grand public les enjeux liés au bien manger, à l'agriculture et à l'alimentation durables. Au cours de cette semaine, plus d'une centaine d'animations festives, ludiques et gourmandes ont été proposées qui ce sont clôturés sur la Place des Fêtes (19^e) avec un marché de producteurs locaux et éco responsables.

Epicierie solidaire du centre d'hébergement Crimée 19e
© Joséphine BruederAnti-gaspillage à l'école
© Joséphine Brueder

A VILLE DE PARIS SOUTIENT L'AIDE ALIMENTAIRE DURABLE

La Ville de Paris soutient deux projets visant à fournir des denrées alimentaires durables aux associations d'aide alimentaire, aux épiceries sociales et aux cuisines partagées.

La Fondation Armée du Salut redistribue 4 tonnes de denrées chaque semaine, privilégiant les produits locaux durables et la diversité alimentaire, avec un approvisionnement dans un rayon de 250 km autour de Paris. Elle a déjà redistribué plus de 96 tonnes de denrées depuis février 2022, contribuant à la production de plus de 12500 repas par semaine et à la réalisation de plus de 200 ateliers de cuisine.

Vif ! Transport et Logistique, une plateforme alimentaire et logistique créée en 2020, favorise l'approvisionnement en denrées biologiques locales (dans un rayon de 150 km autour de Paris) auprès d'une trentaine de producteurs bio. Cette initiative soutient les circuits courts, garantit une rémunération équitable des producteurs, et fournit des produits frais à ceux en insécurité alimentaire. En 2023, plus de 30 tonnes de denrées ont été distribuées à 13 structures d'aide alimentaire, bénéficiant à environ 6000 personnes par semaine.

La Ville de Paris a contribué financièrement en accordant 440 000 € à la Fondation de l'Armée du Salut et 220 000 € à Vif ! Transport et Logistique pour soutenir ces initiatives d'approvisionnement alimentaire durable, conformes à sa stratégie pour une alimentation durable et à son engagement envers les publics vulnérables.

PARISULTEURS, SAISON 5 : 20 NOUVEAUX LIEUX À CULTIVER

Le 10 octobre 2023, la Ville de Paris a inauguré sa cinquième saison de "Parisculteurs" en annonçant l'ouverture de nouveaux sites consacrés à l'agriculture de proximité. Paris compte désormais plus de 220 sites d'agriculture en ville, avec plus de 70 d'entre eux issus de l'appel à projets "Parisculteurs". Cette initiative vise à répondre aux enjeux écologiques, économiques, sociaux et alimentaires tout en favorisant les interactions entre les territoires urbains, périurbains et ruraux. Pour cette nouvelle saison, des collectivités partenaires telles que les villes de Sevran, Vitry-sur-Seine et Champigny-sur-Marne se sont jointes à ce mouvement.

L'objectif principal de ces projets est de s'intégrer harmonieusement dans les quartiers, d'impliquer les communautés locales et de promouvoir la production alimentaire tout en renforçant les liens sociaux. Ces projets diversifiés couvrent diverses techniques de culture, allant de la pleine terre aux serres en passant par l'hydroponie. Au total, 12 sites ont été attribués,

dont 7 à Paris et 5 dans quatre autres communes d'Île-de-France. Parmi les lauréats, certains se concentrent sur le maraîchage productif, tandis que d'autres explorent des cultures moins courantes, comme le thé et l'osiericulture. En outre, un tiers de ces projets intègre une dimension sociale et solidaire.

Depuis 2016, la Ville de Paris a activement mobilisé son patrimoine et collaboré avec un réseau de partenaires pour accueillir des projets d'agroécologie. Pour cette saison, 7 projets se basent sur la culture en pleine terre, 5 utilisent des bacs de culture, 4 ont recours à des serres, 2 utilisent des planches de culture sur les toits, et 2 se concentrent sur l'hydroponie. Sur les 12 sites attribués, 7 se trouvent à Paris, tandis que 5 sont répartis dans quatre autres communes d'Île-de-France.

À terme, 49 sites supplémentaires seront installés (dont 29 intramuros), soit 22 hectares supplémentaires à venir (dont 5 hectares intramuros).

Parisculteurs
© Clément Dorval

**102 tonnes de
champignons**
PRODUITES PAR AN

**6 000 litres
de bière**
PRODUITS PAR AN

**1 500 sachets de
tisane**
PRODUITS PAR AN

19 000 fleurs
PRODUITS PAR AN

INDICES JOURNALIERS DE QUALITÉ DE L'AIR

ATMO
EN 2022

3 jours
BONNE

253 jours
MOYENNE

64 jours
DÉGRADÉE

43 jours
MAUVAISE

1 jour
TRÈS MAUVAISE

0 jour
EXTRÊMEMENT MAUVAISE

ÉPISODES DE POLLUTION

L'année 2022 a comptabilisé 10 dépassements des seuils réglementaires.

Ces dépassements ont concerné les particules PM10 et l'ozone (5 dépassements chacun). Ce nombre de journées de déclenchement de la procédure d'information et d'alerte régionale est le plus bas des 10 dernières années.

BILAN 2022 DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Les concentrations diminuent de nouveau par rapport à 2021, mais 10 000 Parisien·ne·s restent encore exposés à un dépassement de la valeur limite en NO₂ en 2022 (contre 20 000 en 2021, et 250 000 en 2019). Pour les particules PM10 et PM2,5, les valeurs limites sont respectées en 2022 et les concentrations de fond urbain en PM2,5 et NO₂ ne sont pas très éloignées des futures Directives européennes provisoires. Mais tous les Parisien·ne·s sont encore exposés à des concentrations largement au-dessus des recommandations de l'OMS.



Qualité de l'air
© Sophie Robichon

RÉVISION DU VOLET AIR DU PLAN CLIMAT

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en 2019 a renforcé le volet Air des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET), obligeant les villes comme Paris à évaluer l'impact de leurs actions sur la qualité de l'air. Airparif, l'organisme en charge de la surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France, a réalisé une évaluation des principales actions évaluables du PCAET 2018 de la Ville de Paris. Les secteurs principaux pris en compte sont les mobilités et le bâti.

Pour le secteur des mobilités, certaines des principales actions évaluables comprennent la mise en œuvre de la Zone à Faibles Émissions (ZFE), l'augmentation du nombre de bornes de recharge pour carburants alternatifs, la réduction du volume de trafic, et la transformation de la flotte municipale.

Pour le secteur du bâti, les actions visent à réduire la consommation d'énergie grâce à la rénovation du bâti et à la maîtrise des usages.

Pour respecter les recommandations de l'OMS en vigueur en 2018, les modélisations montrent qu'il est nécessaire de baisser de 60% les émissions de NO₂ du trafic routier (ce qui équivaut à mettre en œuvre l'étape de restriction des véhicules Crit'air 2 de la ZFE). Pour respecter celle sur les PM2,5, l'effort doit être porté dans le même temps sur le trafic automobile (- 60% d'émissions par rapport à 2018), sur le chauffage résidentiel et les feux de bois (- 60%).

La Ville de Paris a intégré les résultats de cette étude dans la révision de son Plan Climat, qui sera adopté en 2024.

ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN 2023

Les indicateurs ATMO 2023 sont disponibles pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre :

0 jour BONNE	229 jours MOYENNE
47 jours DÉGRADÉ	25 jours MAUVAISE
2 jours TRÈS MAUVAISE	0 jour EXTRÊMEMENT MAUVAISE

ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE

Un net abaissement des valeurs limites d'exposition a été proposé par la Commission Européenne pour 2030, mais pas jusqu'aux seuils préconisés par l'OMS, qui seraient à respecter en 2050. Parallèlement, la Commission européenne a publié sa proposition de nouvelle norme antipollution Euro7 qui s'appliquera en Europe en 2025 pour les voitures particulières et les camionnettes et à partir du 1^{er} juillet 2027 pour les camions et les bus. Ces deux textes sont en discussion au niveau des instances européennes et devraient être adoptés en 2024. La Maire de Paris a publié en octobre 2022 une tribune avec 5 autres grandes villes européennes (Barcelone, Berlin, Bruxelles, Lisbonne, Rome) qui appelle les instances européennes à adopter une norme Euro7 plus ambitieuse.



ÉTUDE SUR LES ÉMISSIONS DU TRAFIC FLUVIAL EN CONDITIONS RÉELLES

De mai 2021 à avril 2023, la Ville de Paris a mené une étude en collaboration avec plusieurs partenaires pour évaluer les émissions liées au trafic fluvial. L'objectif de cette étude était de comprendre l'impact des émissions des bateaux naviguant sur la Seine sur la qualité de l'air à Paris et dans la région métropolitaine. Les données de navigation ont été collectées sur une année, et les émissions de polluants atmosphériques provenant du trafic fluvial ont été estimées et modélisées pour Paris et la Métropole du Grand Paris.

Les résultats de l'étude montrent que le trafic fluvial a un impact limité sur la pollution de l'air à Paris et dans la région métropolitaine. Les émissions de particules fines sont négligeables, et celles de dioxyde d'azote ne dépassent pas les valeurs réglementaires. En conséquence, le transport fluvial est considéré comme une option moins polluante que le trafic routier.

L'étude suggère que les autorités locales peuvent encourager le transfert modal vers le transport fluvial, en soulignant ses avantages en termes de pollution de l'air et en promouvant la logistique multimodale pour réduire l'impact environnemental du transport de marchandises.

PARIS PREND L'AIR

est une initiative en partenariat avec la fondation Bloomberg Philanthropies, Airparif (association de surveillance de la qualité de l'air à Paris et en Île-de-France), et l'association Les Petits Débrouillards. L'objectif de ce projet est d'informer et sensibiliser les habitants de Paris, des petits aux grands, aux enjeux de la qualité de l'air. Il est déployé sur une période de 18 mois, à partir d'octobre 2022.

1 Actions de rue

Des stands sont déployés dans l'espace public de Paris. Les passants peuvent s'informer, échanger avec les animateurs et participer à des ateliers.

2 Ateliers citoyens

Des cycles de sensibilisation d'une durée de trois semaines sont prévus dans chaque arrondissement de Paris. Ils incluent une formation à la qualité de l'air, l'utilisation de la fresque de la qualité de l'air (Airparif), le prêt d'un micro-capteur individuel, des balades urbaines pour mesurer la qualité de l'air, et des échanges participatifs sur les actions à entreprendre pour améliorer la qualité de l'air.

3 Ateliers scolaires

Des cycles de sensibilisation de trois semaines sont organisés dans les écoles primaires (CM1 et CM2) et les collèges (de la 6^e à la 4^e). Ces ateliers sont animés par Les Petits Débrouillards, les enseignants de l'Éducation Nationale et les équipes périscolaires de la Ville de Paris. Les établissements participants bénéficient également d'une sensibilisation aux droits des enfants par l'UNICEF et de séances complémentaires à l'Académie du Climat de la Ville de Paris.

PARIS RESPIRE est une opération qui prévoit la fermeture à la circulation de certaines zones de la capitale les dimanches et jours fériés, au bénéfice des piétons et des cyclistes. Elle se tient désormais tous les dimanches et jours fériés de l'année.

9^e JOURNÉE PARIS RESPIRE

Paris organisait la 9^e édition de la journée « Paris Respire - sans voiture » le dimanche 17 septembre 2023.

Les concentrations de dioxyde d'azote (NO₂) ont été inférieures de 5% à 20% à proximité des axes de circulation par rapport à un dimanche habituel, selon les relevés d'Airparif. La baisse la plus importante a été observée sur la place de l'Opéra (8^e). Comme l'an dernier, c'est toute la ville qui était réservée aux circulations non polluantes, vélos, rollers, trottinettes, skateboard et longboard, etc. mais aussi aux piétons et usagers des transports en commun.

EXTENSION DE LA ZONE PARIS RESPIRE – MARAIS

Après une extension du périmètre « Paris Respire Cœur de Paris », mensuel, au quartier Saint-Germain l'Auxerrois – Samaritaine, c'est désormais le périmètre hebdomadaire du Marais qui est largement agrandi. La Ville de Paris a choisi d'étendre l'opération Paris Respire – Marais à partir du 14 mai 2023, tous les dimanches de 10h à 19h30 en été et de 10h à 18h le reste de l'année. Cette augmentation de 45% du périmètre, à coûts constants, constitue un bénéfice supplémentaire de réduction de la circulation automobile, de la pollution de l'air et des nuisances sonores dans le centre de Paris, dont pourront profiter avant tout les piétons.

60 brumisateurs
DONT 10 NOUVEAUX
DÉPLOYÉS DANS LES
ESPACES VERTS EN 2023

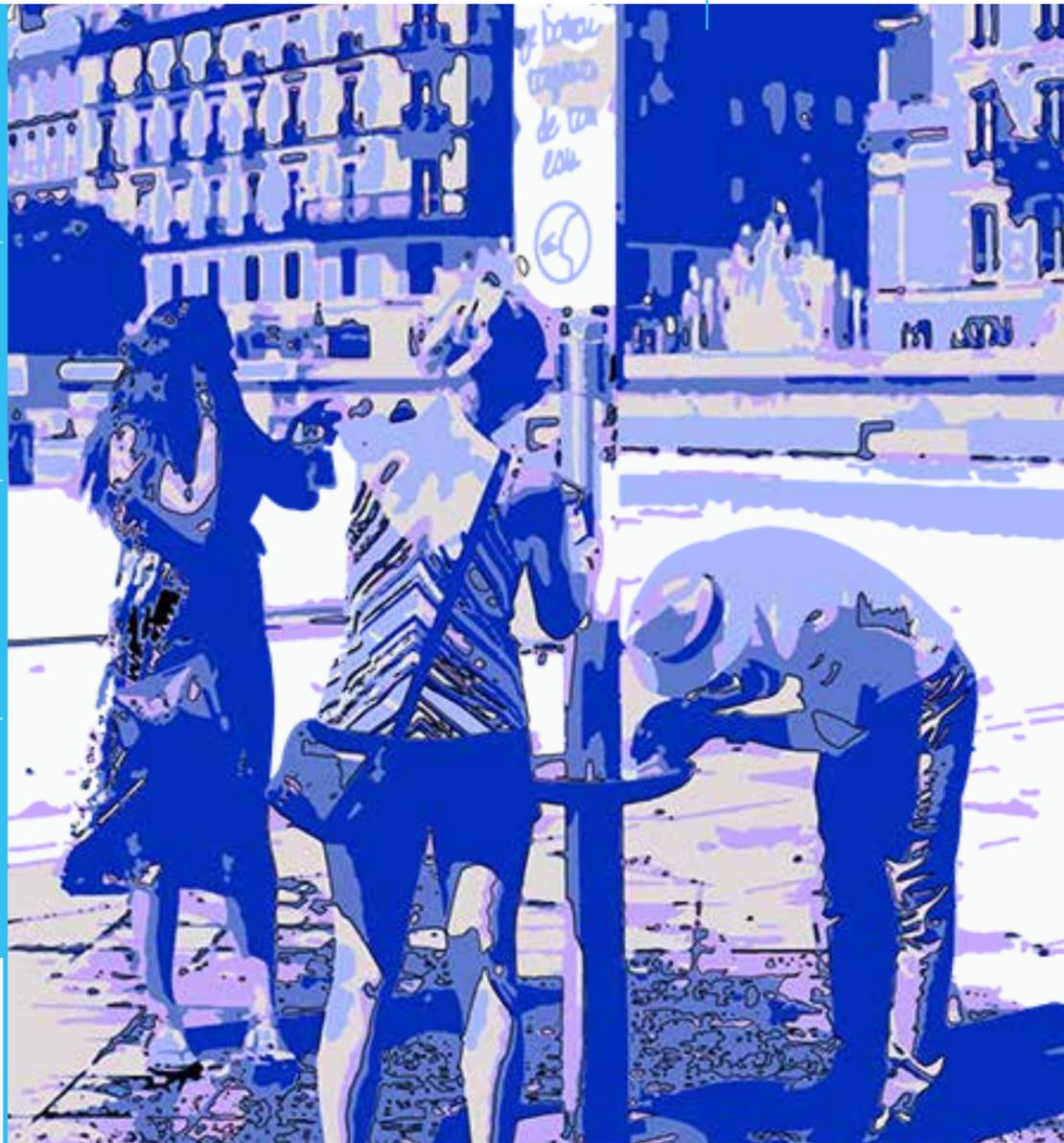
73 nouvelles fontaines
RAFRAÎCHISSANTES
EN 2023

490 216 m³
d'eau potable
PRODUITE PAR JOUR
EN 2022

SOIT 180 MILLIONS DE M³
PRODUITS SUR L'ANNÉE

213 000 m³
d'eau non potable
PRODUITE PAR JOUR
EN 2022

En 2023, 850 commerces « Ici, je choisis l'eau de Paris » proposent aux Parisien-ne-s et touristes de remplir gratuitement leur gourde d'eau du robinet. Retrouvez ces points de recharge complémentaires aux 1200 fontaines publiques sur la carte interactive qui recense les lieux partenaires.



FONTAINES ET BRUMISATEURS

En plus des îlots de fraîcheur, Paris dispose de 1200 points d'eau disponibles dans les rues, squares, jardins, cimetières et bois de la ville et de 73 nouvelles fontaines rafraîchissantes en 2023.

À celles-ci viennent s'ajouter 60 brumisateurs estivaux mis en place dans les parcs et jardins (dont 10 nouveaux déployés dans les espaces verts en 2023) et 33 nouvelles fontaines 2 en 1. Ces fontaines « nouvelle génération », divisent par 10 la consommation en eau des anciens modèles, dispose d'une commande de pilotage à distance (relevé de température, de consommation d'eau, etc.) fonctionnent en autonomie et s'inscrivent dans les objectifs de sobriété de la Ville de Paris (objectif de 50 fontaines nouvelle génération déployées pour 2024).



PROTECTION DE LA RESSOURCE ET VALORISATION DES FILIERES QUI PROTEGENT L'EAU - AIDES AGRICOLES EAU DE PARIS : LE SUCCES D'UN DISPOSITIF PIONNIER

En 2020, Eau de Paris lançait, avec le soutien de l'agence de l'eau SeineNormandie, un dispositif d'aides agricoles original qui combine protection des eaux souterraines et appui à l'agriculture durable et biologique. Ce dispositif validé par la Commission européenne a été renouveau en 2022.

Un contrat global pour la préservation des ressources en eau : des actions prioritaires à mener jusqu'en 2025 pour améliorer la résilience du système d'alimentation en eau potable, réduire les prélèvements, préserver la qualité des ressources en eau, améliorer la connaissance et le suivi des ressources.

Des engagements ambitieux, une rémunération juste : lancé sur le principe des paiements pour services environnementaux, ce dispositif se veut ambitieux et incitatif.

99 agriculteurs et agricultrices, sur 14 500 hectares en 2022, se sont déjà engagés à réduire, voire supprimer l'usage d'engrais et de pesticides, à adopter des modes de culture durables et/ou biologiques ou encore à cultiver davantage de prairies. En échange, Eau de Paris les accompagne, leur fournit un conseil technique et leur apporte un appui financier, entre 150 et 450 € par hectare. Le projet bénéficie d'un budget de 47 millions d'euros sur 10 ans et est financé à 80 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Du champ à l'assiette : pour assurer des débouchés économiques pérennes aux exploitants qui s'engagent dans la protection de l'eau, Eau de Paris les accompagne au travers d'une approche intégrée et globale, d'une aide technique sur le terrain jusqu'à la structuration de circuits courts pour approvisionner le consommateur final, comme les cantines parisiennes.

Travaux sur le réseau d'eau
© Guillaume Bontemps



VALORISER LA SOBRIÉTÉ POUR PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

Afin de maintenir son niveau de rendement, maîtriser les pertes en eau et garantir l'efficacité des interventions de ses équipes, Eau de Paris s'appuie sur deux projets majeurs, rentrant dans le programme d'investissement de 9,7 millions d'euros voté en 2021-2022.

Le premier, la sectorisation, consiste à redécouper le réseau d'eau selon un ensemble de secteurs homogènes de 50 kilomètres de longueur en moyenne, une taille optimale pour identifier les fuites. En 2022, 23 nouveaux secteurs ont été créés, c'est ainsi une modernisation historique des 2000 km du réseau parisien avec 27,3 km de réseau renouvelés sur l'année. Le second projet : l'installation de capteurs acoustiques pour mieux quantifier et détecter les fuites de faibles débits sur l'ensemble du réseau. 2 750 capteurs ont ainsi été installés l'année passée et 300 capteurs supplémentaires ont été ajoutés en 2023, afin de mieux suivre les sinistres et d'intervenir plus vite sur les fuites. Un rendement du réseau d'eau potable de 91,2% (moyenne nationale de 80%) a permis de réduire les pertes de 1 million de m³, soit la consommation d'une ville de 20 000 habitant-e-s.

NOUVELLES FONTAINES
INSTALLÉES EN 2023

29
FONTAINES
TOTEM ESTIVALES

25
FONTAINES WALLACE

19
FONTAINES
MÂT-SOURCE



LA VILLE DE PARIS ET HAROPA PORT RÉAFFIRMENT LEURS ENGAGEMENTS POUR LA SEINE

La Ville de Paris et Haropa Port, qui rassemble les ports de Paris, de Rouen et du Havre, ont signé en mars 2023 une convention de partenariat pour la période de 2022 à 2026. Cette convention est essentielle pour le développement de la logistique urbaine, la propreté des quais, l'aménagement des berges, et le respect de l'environnement le long de la Seine.

①

Harmonisation des activités

autour de la Seine pour améliorer la gestion quotidienne (logistique urbaine et habitat fluvial)

②

Verdissement

de la flotte fluviale, intégration architecturale et paysagère des activités sur les quais, et promotion de pratiques respectueuses de l'environnement

③

Préserver et valoriser

l'identité des berges de Seine en tant qu'espace public portuaire partagé (intégration des zones naturelles des berges de Seine du Bois de Boulogne et la préservation de la végétation et de la biodiversité)



COMITÉ DE PILOTAGE « PLAN BAINNADE »

La baignade dans la Seine à Paris est en train de renaître, grâce aux efforts pour dépolluer le fleuve et réhabiliter les berges. Le but est de transformer la Seine en un corridor écologique en plus de la simple baignade.

Paris
S'adapte

En 1923, la baignade dans la Seine a été interdite, en raison des dangers liés à la navigation fluviale et à la pollution. La reconquête des rives de la Seine a commencé dans les années 2000, avec des opérations comme Paris Plages et le plan « Paris Respire » qui a réservé les voies sur berge aux modes de transport doux le dimanche. La piétonnisation des berges de la rive droite a été adoptée en 2018, et la rive gauche a suivi.

En 2023, des progrès significatifs ont été réalisés en vue d'ouvrir la Seine à la baignade à partir de 2025. Les Jeux de Paris 2024 inaugureront la baignade avec des épreuves olympiques, marquant un renouveau pour le fleuve. Trois sites de baignade sont prévus dès 2025 :

①

Bras Marie

PARC DES RIVES DE SEINE

Cette zone continuera d'accueillir des événements nautiques, comme c'est déjà le cas lors de Paris Plages, et offrira des baignades

②

Bras de Grenelle

15E ARRONDISSEMENT

Cette zone se situera entre le port de Grenelle et les rives de l'île aux Cygnes

③

Bercy

12E ARRONDISSEMENT

La zone de baignade sera située au niveau de la Passerelle Simone de Beauvoir, en contrebas du Parc de Bercy

D'importants travaux ont été réalisés durant l'été 2023 pour améliorer la qualité de l'eau en vue de permettre la baignade dans la Seine. Ces travaux comprennent la mise en service de deux unités de désinfection des stations d'épuration du SIAAP. Un bassin de stockage des eaux pluviales d'Austerlitz, d'une capacité de 50 000 m³, sera opérationnel en 2024 pour éviter les déversements d'eaux usées en cas de fortes pluies. D'autres équipements, tels que la station de dépollution des eaux pluviales du Val-de-Marne et un collecteur de grande capacité entre l'Essonne et

le Val-de-Marne, seront également opérationnels en 2024.

Les analyses de l'eau de la Seine montrent une amélioration constante de sa qualité, bien que des événements météorologiques exceptionnels, comme les records de pluie en août 2023, puissent affecter la situation. Pour prévenir de tels incidents, un plan d'actions a été mis en place pour renforcer la surveillance des réseaux d'assainissement et des rejets potentiels de pollution.

Des mesures incitent les bateaux stationnaires à se raccorder aux réseaux d'assainissement créés

dans les ports pour éviter les rejets d'eaux usées dans le fleuve. Des subventions sont disponibles pour aider les particuliers à mettre leur domicile en conformité. Des travaux sont également en cours pour éliminer les mauvais branchements des habitations qui déversent directement dans la Seine.

Ces actions visent à améliorer l'écosystème du fleuve, répondant déjà aux normes requises pour la baignade estivale, et à la réintroduction de plus de trente espèces de poissons dans les eaux parisiennes.

27 %
du territoire
parisien
végétalisés

EN 2023

(BOIS COMPRIS)

531
parcs et jardins

EN 2022

25 000
arbres plantés

DONT 800 DANS LES RUES
EN 2023

80
nouvelles rues
végétalisées

EN 2023

136,4 hectares
de bâti végétalisé

EN 2023

174 parcs et
jardins ouverts
24h/24h

TOUTE L'ANNÉE
EN 2023

14 parcs en
horaires estivaux
nocturnes

OUVERTS JUSQU'À MINUIT
EN 2023

10 parcs
supplémentaires
spécial "canicule"

OUVERTS JUSQU'À MINUIT
EN CAS DE CANICULE
1^{ÈRE} ACTIVATION EN
SEPTEMBRE 2023

RÉVISION DU PLAN BIODIVERSITÉ

Paris révisé son Plan Biodiversité 2024-2030 pour renforcer davantage la connaissance et la protection des 2800 espèces sauvages observées sur son territoire. Ce plan poursuivra les initiatives de la précédente stratégie pour préserver la nature en ville, telles que la création d'habitats à caractère naturel, la réduction de la pollution lumineuse et le renforcement de partenariats avec les chercheurs et associations de protection de la nature.

Le bilan du plan 2018-2024 montre que toutes les actions ont été engagées et que plus de 85% des engagements ont été atteints, tels que la création d'espaces favorables à la faune sauvage (7 Quartiers Moineaux ont été créés) et la labellisation "biodiversité" des espaces verts municipaux. La révision de ce plan vise à maintenir et enrichir les objectifs à horizon 2030, intégrer l'impact environnemental de la Ville et renforcer la territorialisation. Les Parisien·ne·s sont invités à alimenter la future stratégie en déposant leurs propositions sur la plateforme decider.paris.fr jusqu'au 31 janvier 2024. La soirée de lancement de la révision s'est tenue le 21 septembre à l'Académie du climat et les participant·e·s ont pu échanger avec 5 élu·e·s sur place.

Biodiversité au Parc Monceau 8e
© Clément Dorval

En 2023 et 2024

①

**De septembre 2023
à janvier 2024**

Consultation du grand public,
des experts et en interne

②

**De février à
septembre 2024**

rédaction du Plan biodiversité
2024-2030

③

Automne 2024
**Vote au Conseil de
Paris**



PLAN ARBRE, UN AN APRÈS

La Ville de Paris a mis en place un ambitieux "Plan Arbre" pour faire face aux changements climatiques. Depuis 2020, plus de 38 550 arbres ont été plantés avec un objectif de 170 000 d'ici 2026.

Des plantations ont été réalisées pendant l'hiver 2022-2023 : dans les bois, la Ville compte 7 000 nouveaux arbres et ce chiffre monte à 11 000 arbres sur les talus du périphérique. Au total, ce sont 21 000 arbres qui ont été plantés durant cette période. A cela s'ajoute les 8 000 arbres plantés dans des rues résidentielles et commerçantes, et des rues piétonnisées et végétalisées devant les écoles. C'est le cas de la rue Erard et la place du Colonel Bourgoïn (12^e), où 38 arbres ont été plantés, ou encore la rue Harpignies (20^e) où 14 arbres ont été plantés. Le Plan arbre a également permis la plantation systématique d'arbres dans le cadre de rénovations, d'extensions ou de créations d'espaces verts. Les nouveaux jardins extraordinaires du bas des Champs Elysées accueillent ainsi 82 nouveaux arbres plantés durant l'hiver 2022-2023.

La protection des arbres existants a également été renforcée en 2022, avec une réduction des abattages et la publication de fiches pratiques pour accompagner les acteurs privés dans leurs projets et leurs chantiers. Ces fiches déclinent les 10 engagements de la Charte de l'arbre, d'ores et déjà signée par la RATP et prochainement par d'autres opérateurs qui interviennent sur le territoire parisien. Elles renseignent sur les moyens techniques pour planter et préserver les arbres, en suivant de bonnes pratiques. Des équipes de surveillance et d'entretien sont renforcées pour assurer des tournées de surveillance et d'entretien adaptés.

La Ville assure une transparence exemplaire en partageant des informations sur la gestion du patrimoine arboré, des fiches individuelles pour chaque arbre parisien sont à retrouver sur l'Opendata.

LES RÉALISATIONS
DU PLAN ARBRE

38 550 arbres
plantés
ENTRE 2020 ET 2022

8 000 arbres
plantés
EN HIVER 2022/2023

600 000 arbres
À PARIS FIN 2022

LE GUIDE DES ESSENCES DE PARIS

Ce guide est une ressource précieuse pour améliorer la gestion du patrimoine arboré et favoriser la plantation d'arbres adaptés aux enjeux environnementaux et sanitaires.

Il fournit des informations sur les essences d'arbres à Paris, aide à la sélection des essences adaptées, et s'adresse à divers publics, notamment les aménageurs, les professionnels du paysage, les services municipaux, les propriétaires d'espaces verts, les associations et le grand public.

Le guide comprend des fiches détaillées sur 180 essences d'arbres avec des conseils de plantation et des informations historiques. Il encourage également la plantation d'essences régionales pour favoriser la biodiversité. Un moteur de recherche pour les fiches essences est disponible en ligne. De plus, le guide contient une section sur l'histoire des essences d'arbres à Paris, permettant de retracer l'évolution du patrimoine arboré de la ville.

LA PLACE CATALOGNE

C'est un aménagement dense de végétation en pleine ville qui vise à créer un écosystème naturel pour rafraîchir la ville (jusqu'à 4 degrés en moins au sein de la forêt), capter du carbone et préserver la biodiversité. Suite à une concertation en octobre 2021 (364 contributions sur [DECIDER.PARIS.FR](https://decider.paris.fr)) pour penser l'aménagement de la Place de Catalogne, alors très minérale et dédiée principalement aux voitures, le projet ambitionne de planter 470 arbres, soit 4025m² plantés (3165m² pour la forêt dont 2000m² seront inaccessibles au public, fermés par clôture et 860m² de clairière accessible) d'ici juin 2024. La saison hivernale 2022-2023 a permis la plantation de plus de 21000 arbres. 5 grandes phases de travaux ont été déterminées, notamment pour créer un cheminement vélo autour de la place, créer une déviation des voies de bus et planter tous les arbres prévus.



Forêt Place de Catalogne 14e
© Guillaume Bontemps

Paris S'adapte

FORÊT URBAINE DE CHARONNE : LAURÉAT DE L'APPEL À PROJETS « NATURE 2050, MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS »

La Ville de Paris a souhaité aménager les 3,5 ha du plateau ferroviaire de la Petite Ceinture 20^e dont 1 ha de surlargeur afin de renforcer la trame verte en reconnectant les zones arborées de la Petite Ceinture au jardin de la Gare de Charonne dans le 20^e arrondissement. La création de cet espace vert va permettre de réduire les effets d'îlot de chaleur grâce à la renaturation de 600 m linéaires de voie ferrée dont la création d'une forêt urbaine sanctuarisée tout en permettant

aux habitant-e-s de profiter d'un nouvel espace de promenade. Lancé en octobre 2016, le programme « Nature 2050 » de CDC Biodiversité vise à promouvoir et à financer la mise en œuvre de Solutions fondées sur la Nature qui contribueront à l'horizon 2050, à atteindre les objectifs suivants :

- Préserver et restaurer la biodiversité et ainsi le maintien des services écosystémiques ;
- Atténuer les conséquences du dérèglement climatique en réduisant les émissions de Gaz à Effet de Serre et en renforçant les capacités de séquestration de CO₂ ;
- Adapter les territoires pour augmenter leur résilience, notamment en limitant les effets du dérèglement climatique et les risques naturels (inondation, sécheresse, incendie, submersion marine, etc.).

NATURE 2050 - MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS

La forêt urbaine de Charonne est lauréate de l'édition 2022 de l'appel à projets et bénéficie ainsi d'un soutien financier d'un montant de 500 000€ permettant sa mise en œuvre et son intégration au programme Nature 2050.



Pollinarium du Parc Floral
© Clément Dorval

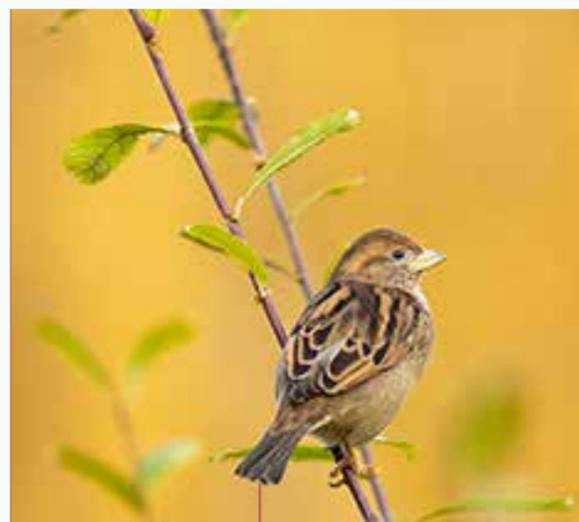
LE POLLINARIUM SENTINELLE

Les effets du changement climatique sur une floraison et une pollinisation plus précoces, un allongement des saisons polliniques ou encore les concentrations et le caractère allergisant des pollens devraient conduire à une exposition accrue de la population européenne aux pollens à l'avenir.

Le pollinarium sentinelle est un outil scientifique qui fournit aux professionnel-le-s et aux personnes souffrant d'allergies une information précoce sur la pollinisation à Paris afin d'adapter leur traitement en amont. Ouvert depuis janvier 2023, il est situé dans le parc floral et rassemble 19 plantes allergisantes de la région. Ces dernières sont surveillées quotidiennement par les jardiniers, qui informent en amont les personnes inscrites à la Newsletter *ALERTE POLLENS* de la présence de pollens allergisants dans l'air. Le Pollinarium sensibilise également le public grâce à des panneaux explicatifs, visites du jardin et des animations, pour mieux comprendre les plantes et leur potentiel allergisant.

PARIS, TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE

Initiative du Plan biodiversité du Gouvernement, menée par l'Office français de la biodiversité, son objectif est de mobiliser la société pour lutter contre la perte de biodiversité. Cette reconnaissance nationale valorise les actions exemplaires en faveur de la biodiversité par des collectivités locales. Les candidats décrivent leurs engagements et proposent un projet sur trois ans. Un bilan positif pour la période 2019-2022, permet à Paris de renouveler cette reconnaissance (nécessaire pour concourir à au titre de Capitale française de la biodiversité). La Ville a été reconnue Territoire engagé pour la nature 2023-2026 pour son projet : Le Bois de Charonne, réouverture et renaturation d'une portion de la Petite Ceinture ferroviaire du 20^e arrondissement.



Moineau domestique
© Guillaume Bontemps

GESTION ÉCOLOGIQUE ET RESTAURATION DES ESPACES

En 2022, la gestion écologique et la restauration des espaces sous la responsabilité d'Eau de Paris furent prioritaires avec un investissement de 3,75 millions d'euros avancés par la Banque européenne d'investissement au titre du « Mécanisme de financement du capital naturel ».

Une multitude d'initiatives écologiques ont été prises en 2022 : 1400 arbres et arbustes plantés sur le domaine d'Eau de Paris, 2450 autres en dehors de son foncier. Un linéaire de 1300 mètres de rivières a été restauré au cours de cette période, et la restauration de 2,9 hectares de milieux remarquables ont également marqué ces actions écologiques majeures comme sur le site Natura 2000 « Rivière du Dragon ».



WWF'S ONE PLANET CITY
CHALLENGE
NATIONAL FINALIST
« ALL STARS »

FORUM INTERNATIONAL CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE DANS LES VILLES

Vendredi 26 mai 2023 s'est tenu le Forum international de Paris pour mettre fin à la pollution plastique dans les villes en présence de maires du monde entier et plus de 250 participant-e-s. Des discussions sont en cours sous l'égide de l'ONU pour aboutir à un traité mondial contraignant contre ce fléau planétaire.

Les villes ont un rôle majeur pour entraîner toute la société vers ce changement de pratique. À cette occasion, la Maire de Paris a exposé les ambitions de la Ville pour mettre fin à l'utilisation du plastique à usage unique et présenté les premières actions concrètes pour y parvenir. La Ville poursuit l'objectif ambitieux de sortir du plastique à usage unique d'ici 2024 en se servant des JOP de Paris comme d'un tremplin, en publiant son programme de « transformations olympiques », adopté en 2019. Ce dernier promeut des solutions vertueuses telles que la mise en place de plus de 200 fontaines de distribution de boissons sur les sites temporaires parisiens, développer le réemploi et le vrac dans les zones de célébrations parisiennes et aux abords des sites officiels ou encore l'objectif de zéro bouteille plastique pour les ravitaillements du Marathon qui perdurera a posteriori des Jeux (les organisateurs de courses ne devront plus recourir à des emballages PUU et devront se raccorder au réseau d'eau potable de la Ville ou à de l'eau de source naturelle dans des contenants supérieurs à 5L). Cela représente 800 000 bouteilles plastiques évitées par an, soit 12 tonnes de plastique.



Axe Seine
© Emilie Chaix

CARBON DISCLOSURE PROJECT (CDP) : LISTE A

Paris fait partie des 119 villes du monde entier reconnues par le CDP pour leur leadership climatique. Malgré les pressions d'une situation économique mondiale difficile, ces villes ont su prendre des initiatives audacieuses en matière d'action environnementale et de transparence.

La liste des villes A a été conçue pour soutenir les villes et les encourager à renforcer leur action et leur ambition en matière de climat. La liste du CDP est basée sur les données environnementales que les villes ont déclarées via CDP-ICLEI Track. Les déclarations et l'action des villes en faveur du climat connaissent une nette accélération : plus de 900 villes (939 en totale) ont obtenu une note pour leur action en faveur du climat de la part du CDP en 2023. En 2023, un peu plus d'une ville sur dix (13%) évaluée par CDP a obtenu un A.

Pour obtenir un A, une ville doit déclarer ses données ouvertement et soumettre un inventaire des émissions à l'échelle de la ville. Elle doit aussi avoir publié un plan d'action pour le climat. La Ville doit également réaliser une évaluation des risques et des vulnérabilités liées au climat et disposer d'un objectif d'adaptation pour le climat visant à démontrer la stratégie de lutte face aux risques climatiques. Plusieurs villes de la liste A font également preuve de leadership à travers différentes actions, notamment en sollicitant l'engagement du maire de la ville pour renforcer la lutte contre le changement climatique.

Les villes de la liste A montrent la voie en matière d'action climatique concertée et efficace, et c'est ce

que les gouvernements seront invités à faire lors de la COP28. Ces villes prennent quatre fois plus de mesures d'atténuation et d'adaptation par rapport aux villes qui ne figurent pas sur la liste A.

Paris et les 118 autres qui figurent sur la liste A de cette année ont été reconnues pour avoir su montrer que des mesures urgentes et efficaces en faveur du climat, notamment des objectifs ambitieux de réduction des émissions et le renforcement de la résilience face au changement climatique, sont réalisables à l'échelle mondiale et dans des villes devant tenir compte de réalités et de priorités différentes en termes de climat. Toutefois, l'action pour le climat doit aller plus loin et s'accélérer.

LES 6^E RENCONTRES DE L'AXE SEINE

16 collectivités composent désormais l'Entente Axe Seine. Ensemble, elles dessinent une continuité territoriale complète entre Paris et Le Havre qui va permettre de travailler avec cohérence et efficacité au développement de projets communs d'intérêt général à l'échelle de ce vaste territoire. La 2^e Conférence de l'Entente Axe Seine, qui s'est tenue en juin 2023, a été l'occasion pour les élus d'échanger sur les projets en cours, notamment la mise en place de la SEM ASER (Société d'économie mixte Axe Seine Énergies Renouvelables), qui permet le développement des projets de production des énergies renouvelables et de récupération, mais aussi un point d'étape sur l'élaboration d'un diagnostic de la GeMAPI ou encore une étude sur la personnalité juridique du fleuve.

CLIMATE WEEK

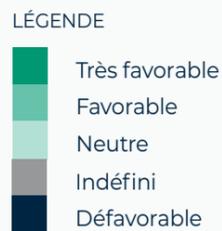
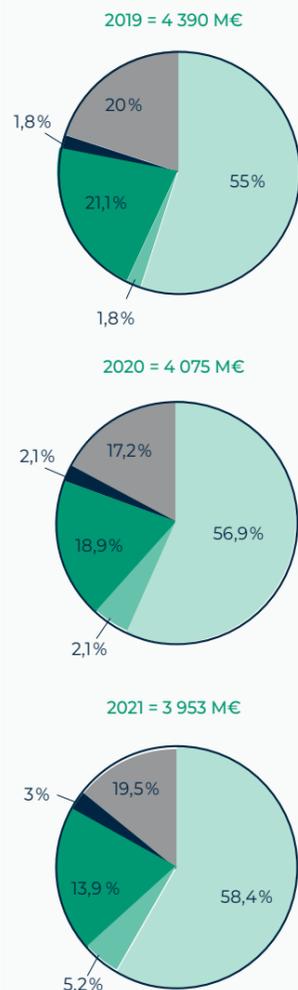
La Maire de Paris a visité New York en septembre 2023 dans le cadre de la Climate Week et de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Son objectif était de renforcer l'engagement de Paris dans la lutte contre le changement climatique.

Le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a lancé l'alerte sur le climat, déclarant que l'année 2023 serait probablement la plus chaude jamais enregistrée. Pour préparer la COP 28, un Sommet pour l'ambition climatique et un Sommet des Objectifs de Développement Durable ont été organisés au siège des Nations Unies.

Anne Hidalgo a mis en avant le rôle des villes dans la transition écologique et leur importance à la COP 28 à Dubaï. Elle a rencontré des personnalités influentes telles que Michael Bloomberg, Bill Clinton, Hillary Clinton et Sultan Al-Jaber pour faciliter la création d'une Banque des Villes visant à financer la transition écologique.

5^e obligation verte et sociale

ÉMISE POUR UN MONTANT DE 350 MILLIONS D'EUROS EN 2022

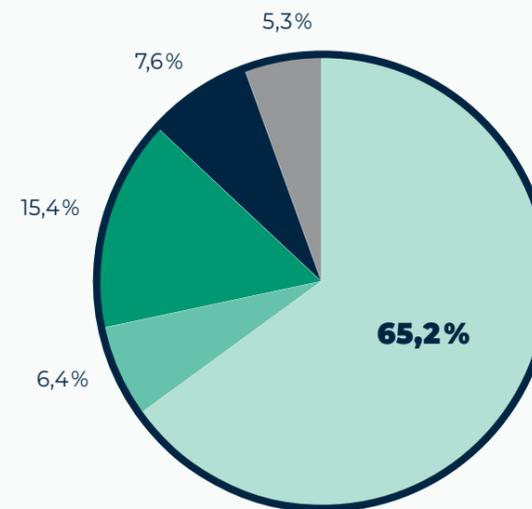


ÉVALUATION CLIMAT DU BUDGET DE LA VILLE

Le budget municipal représente un levier fondamental de la réalisation de ces objectifs climatiques ambitieux et l'évaluation climat de ce dernier vise à renforcer la cohérence et la transparence de l'action de la Ville de Paris en la matière. Elle sert également à identifier les opportunités d'alignement des dépenses avec les ambitions.

Cette démarche repose sur une méthodologie co-développée avec l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE). Elle permet de classer les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la collectivité en fonction de leur impact - favorable, défavorable, neutre ou indéfini - sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Au fil des exercices, la méthodologie est progressivement étendue et renforcée, afin de fournir l'analyse la plus précise et la plus fiable possible.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (7164,9 M€)



ÉVOLUTIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'évaluation conduite en 2023 sur le compte administratif 2022 est la quatrième réalisée. Ce travail a permis un renforcement méthodologique et opérationnel de l'exercice :

- L'enjeu principal étant de traiter une grande quantité de données, un travail d'automatisation a été mis en place afin de pré-qualifier par ensemble de lignes. L'outil permet de distinguer facilement les lignes colorées de celles nécessitant une analyse approfondie ;
- Le périmètre d'analyse a significativement augmenté en intégrant les dépenses liées à la masse salariale (22% du CA 2022) ;
- Sur le périmètre d'analyse du CA 2022, l'impact carbone de 94,7% des dépenses a pu être évalué, soit une réduction de 10% de la part indéfinie de l'exercice précédent.

Les fonctions Sécurité, Enseignement, Formation professionnelle, Apprentissage, Culture, Vie sociale, Jeunesse, Loisirs, Santé et action sociale concernent des politiques publiques présentant le plus faible levier en matière d'atténuation du changement climatique selon la méthodologie co-développée avec I4CE. La majorité des dépenses correspondant à ces fonctions sont par conséquent classées comme neutres exceptées les dépenses d'énergie - notamment chauffage des bâtiments - de carburant, de construction et rénovation de bâtiments ainsi que d'alimentation, qui font systématiquement l'objet d'une évaluation approfondie.

RÉSULTATS

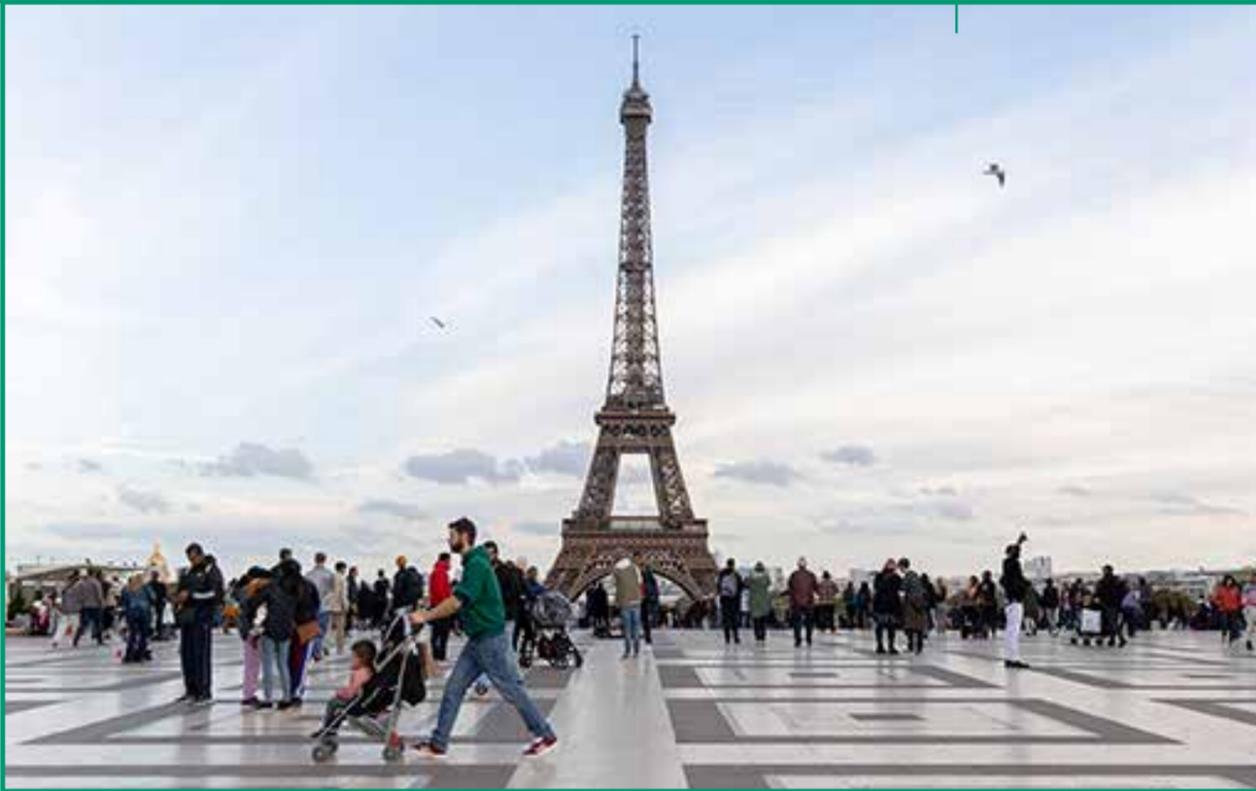
L'évaluation climat du CA 2022 a été réalisée sur un périmètre d'analyse de 7164,9 M€. Elle comprend des dépenses dites opérationnelles (4 621,1 M€) ainsi que les dépenses de personnel (2 543,8 M€). Les dépenses d'ordre strictement financières (4,07 Mds €) et les dépenses de faibles montants n'étant pas directement liées à des activités ayant un impact sur les émissions de GES (0,49 Mds €) demeurent exclues du périmètre d'analyse.

Les résultats obtenus cette année confirment les tendances observées les années précédentes ainsi que la robustesse de la méthode employée. Ils mettent en avant une forte proportion de dépenses neutres au regard de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (65,2%). Ces dernières correspondent essentiellement aux dépenses culturelles et sociales, mais aussi aux dépenses de gestion immobilière ou encore aux dépenses liées à la sécurité, l'entretien ou la maintenance.

La part des dépenses dont l'impact reste indéfini continue par ailleurs d'être réduite d'année en année, passant de 17,2% en 2020 à 13,9% en 2021, et 5,3% en 2022. Les progrès réalisés dans la qualification de l'impact des dépenses ainsi que l'ajout de l'impact de la masse salariale ont affecté le périmètre évalué et donc la répartition des dépenses classées favorables et défavorables qui se voient diminuer pour les premières (-2,9%) et augmenter significativement pour les dernières (+4,6%).

Parmi les 21,8% de dépenses contribuant favorablement à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, sont par exemple intégrés les achats d'énergie renouvelable, l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques, la poursuite de la mise en œuvre du contrat de performance énergétique des piscines (3,9M€), la subvention à l'amélioration des performances énergétiques des logements privés (6,8M€), les dépenses afférentes à la collecte et au tri des déchets recyclés, ou encore la contribution de la Ville aux transports en commun (contribution de fonctionnement à IDFM, extensions de lignes, comme le T3, mise en accessibilité des stations, etc.).

Au total, 7,6% des dépenses analysées sont classées comme défavorables. Ces dépenses dont l'impact est négatif du point de vue des émissions de GES comprennent les dépenses d'énergie d'origine non renouvelable, telles que la part résiduelle fossile du réseau de chaleur parisien, ou la consommation d'énergie carbonée du patrimoine et de la flotte municipale.



LA COOPÉRATIVE CARBONE PARIS & MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS

est une initiative conjointe de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris visant à développer une opération de compensation carbone locale. Elle remplit le rôle d'intermédiaire entre des financeurs et des porteurs de projets qui nécessitent des financements pour mettre en œuvre des pratiques liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Cette coopérative est la première Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) créée par la Ville et est dotée d'un capital de 1,2 million d'euros.

La Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris rassemble 36 membres, dont la Banque des Territoires, Eau de Paris, SOGARIS, SAFIDI (une filiale d'EDF), le Crédit municipal de Paris, ainsi que d'autres acteurs issus des secteurs de la forêt, de l'agriculture, de l'économie circulaire, et d'autres domaines. L'objectif commun est de travailler collectivement pour parvenir à la neutralité carbone du territoire d'ici 2050.

Le site de la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris a été lancé en octobre 2023. Il a pour but de contribuer au développement de projets et de sensibiliser sur les principes d'une compensation carbone responsable. La coopérative financera des projets qui non seulement compensent les émissions de carbone, mais qui ont également un impact positif sur l'environnement et la durabilité globale.

PROJET EUROPÉEN : POUR UNE TARIFICATION CARBONE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Lancé en avril 2023 pour une durée de trois ans avec un budget total de 6,5 millions d'euros, le projet européen Interreg DeCarb-Pro vise à réduire l'empreinte carbone des collectivités locales à travers l'introduction d'une tarification carbone dans les processus de sélection des marchés publics, notamment pour les marchés concernant les infrastructures, la construction et l'énergie.

Les marchés publics conclus sous la responsabilité des collectivités locales représentent près de 15% des émissions de CO₂ produites dans les pays du Nord-Ouest de l'Europe. La décarbonation des marchés publics constitue par conséquent un enjeu majeur afin d'atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne de réduire de 55% les émissions de CO₂ d'ici à 2030. Les décisions relatives aux marchés publics locaux sont aujourd'hui régies par les prix.

L'introduction d'une tarification carbone au cœur du système de passation des marchés représente une opportunité pour les collectivités locales d'évaluer et de réduire l'impact climatique de leurs budgets et investissements. Cette démarche pourrait par ailleurs encourager les entreprises candidates à favoriser l'usage de matériaux, technologies et techniques de construction bas carbone. Ce partenariat européen s'appuiera sur l'expérience des villes, régions, et agences locales partenaires, et notamment l'expertise de la Ville de Paris et de l'Eurométropole de Strasbourg sur l'évaluation climat du budget, pour élaborer des plans d'actions et développer de nouvelles méthodes qui seront testées et approuvées dans le cadre de projets pilotes menés par les différentes collectivités partenaires. Des programmes de formation seront par la suite développés et mis en œuvre afin de promouvoir les méthodologies développées et d'engager d'autres collectivités dans une démarche de décarbonation des marchés publics par l'instauration d'une tarification carbone.



Forum mondial 3 Zéro Convergences
Palais Brongniart
© Jean-Baptiste Gurliat

10 000
ABONNÉ·E·S À
LA LETTRE DU CLIMAT

12 850
ÉLÈVES SENSIBILISÉS
À L'ACADÉMIE DU CLIMAT
ENTRE SEPTEMBRE 2022
ET SEPTEMBRE 2023

73 000
VOLONTAIRES DE PARIS

EXPOSITION "URGENCE CLIMATIQUE"

La Ville est partenaire de l'exposition qui s'est ouverte à la Cité des Sciences et de l'Industrie, à la Villette, le 16 mai 2023 pour une durée de 10 ans. Le parcours est libre et se décline en trois thématiques : "décarbonations", "anticipation" et "mobilisations". Co-conçue avec l'Ademe, le GIEC, les Ministères et des chercheurs académiques, l'exposition donne une place de choix à la visualisation du bilan carbone® de Paris.

VOLONTAIRES ET LETTRE DU CLIMAT

La Ville de Paris compte plus de 73 000 Volontaires de Paris. Parmi eux, des Parisien·ne·s intéressé·e·s par le climat reçoivent le Lettre du climat, une Newsletter qui s'adresse à 10 000 personnes souhaitant se mobiliser. La lettre est diffusée mensuellement et propose des ateliers, des missions et des informations sur la transition écologique. De plus, des lettres spéciales sont envoyées pour mettre en avant des événements phares comme les conversations climatiques, le Festival du Mieux Manger, etc. ou informer sur les risques comme la canicule en Ville.

Climathon
© Jean-Baptiste Vicquelin,
CAUE de Paris



Quelques événements de l'année 2023

VISITES DE LIEUX INSOLITES DE LA VILLE

En partenariat avec Météo France et l'Agence Parisienne du Climat, une visite de la station Météo du Parc Montsouris a été organisée. Deux sessions ont réuni une trentaine de participant·e·s. Cette visite a permis la découverte des outils météorologiques, des liens entre météo et climat et des questions réponses sur les dispositifs proposés par ces trois institutions présentes pour lutter contre le changement climatique.

Une visite du musée des égouts : Grâce au partenariat avec ce musée de la Ville, les participant·e·s, ont pu bénéficier d'une visite guidée. Beaucoup de thématiques ont été abordées : la découverte de l'histoire du système des égouts de la ville, la réalité des conditions de travail, le fonctionnement des machines, etc.

SCIENCES PARTICIPATIVES

Lichens Go ! est un observatoire de PartiCitaE (Sorbonne Université) et de Vigie-Nature École (Muséum national d'Histoire naturelle). Il est proposé en partenariat avec Tela Botanica et l'UCLouvain. Ce programme de sciences participatives Lichens Go ! a pour but de mesurer la taille des lichens et la présence de certaines espèces pour déterminer la qualité de l'air. La récolte d'écorces de platanes permet aussi des analyses et résultats. Des bénévoles sont allé·e·s à la rencontre de ces organismes vivants pour aider les chercheurs à obtenir plus de données.

ATELIERS ET FRESQUES

La Ville a proposé l'organisation de deux ateliers Fresque des nouveaux récits permettant de réfléchir à notre vision et notre imaginaire pour la société de demain. Des ateliers Fresque du numérique ont été organisés au sein de 7 arrondissements volontaires et ont permis aux participant·e·s de comprendre les enjeux et les impacts environnementaux du numérique. L'atelier 2 tonnes quant à lui permet de visualiser ce que la réduction de l'empreinte à 2 tonnes de CO₂e par an et par personne induite et préconisée au niveau individuel et collectif.

SOIRÉE JEUX

Un nouveau format a été expérimenté à l'Académie du climat, celui d'une soirée jeux dédiée au climat ! Les Économes et Fantastiko ont pu faire découvrir le Milwattour et Bruco, des jeux sur la sobriété énergétique et sur les enjeux environnementaux et climatiques. Ce format ludique et divertissant a enthousiasmé les participant·e·s.

CONVERSATIONS CLIMATIQUES

Les conversations climatiques ont été organisées avec des expert·e·s de choix sur des sujets environnementaux. En 2023, le sujet de l'eau et du changement climatique a été abordé sous le prisme des « tensions locales, tensions globales ». Une soirée dédiée aux éco-gestes a permis de savoir si ces derniers étaient « dérisoires ou utiles ». Organisées dans la salle des fêtes de l'Académie du Climat, les deux conversations ont réuni plus de 150 personnes

chacune. Ce format a pour objectif de déconstruire, d'informer, de questionner sans infox, ni a priori, des sujets d'écologie.

STAND DE PRÉSENTATION ET D'ANIMATION SUR LE CLIMAT SUR DIFFÉRENTES DATES

Lors du Forum Convergences, zéro exclusion, zéro carbone, zéro pauvreté, organisé au Palais Brongniart le 5 septembre 2023, les équipes de la Ville ont présenté la politique climatique et environnementale de Paris portée par le Plan climat à travers un quizz climat, un jeu et la présentation des différents rapports à plus d'une centaine de passant·e·s intéressé·e·s.

Lors de la fête des jardins, rendez-vous annuel de la rentrée, les équipes Climat ont tenu un stand pour répondre aux questions des Parisien·ne·s et leur faire gagner des places pour l'exposition Urgence climatique, se tenant à la Cité des Sciences.

Lors du bilan mi-mandat, organisé à l'Hôtel de Ville le samedi 7 octobre, un espace « Adapter la ville et Agir pour le climat » a permis d'informer les citoyens sur toutes les missions de la Ville sur le climat (Plan Climat, rapports sur l'adaptation aux vagues de chaleur, Paris demain, Paris sans plastique à usage unique, etc.), de proposer aux citoyens de faire leur empreinte carbone ou de sérigraphier l'empreinte carbone de Paris.

PARIS ACTION CLIMAT BIODIVERSITÉ

est un dispositif conçu pour mobiliser les acteurs économiques en faveur de l'environnement. Il a été réformé et voté en Conseil de Paris en juillet 2022. En 2023, environ cinquante acteurs économiques sont signataires de ce pacte. Ces signataires représentent une diversité d'acteurs dans l'écosystème économique parisien, avec différents secteurs d'activité et tailles d'entreprises.

A l'occasion de la première cérémonie de signature du nouveau dispositif, 53 entreprises et institutions parisiennes s'engagent avec la Ville en matière de climat et de biodiversité. Parmi eux, 39 signataires de l'ancienne version du dispositif confirment par ce nouvel engagement leur alignement avec la volonté portée par Paris d'une action concrète et territorialisée sur le double enjeu du climat et de la biodiversité. S'ajoutent 14 nouvelles entités qui ont rejoint la démarche via un appel à manifestation d'intérêt lancé en juillet dernier. Ces structures sont majoritairement des TPE-PME issues du secteur de l'ESS.

Leur engagement implique la mise en place de nouvelles actions environnementales à Paris et une participation régulière aux groupes de travail thématiques. Ces groupes de travail sont conçus pour renforcer le réseau et permettre aux acteurs économiques de rencontrer d'autres acteurs engagés sur le territoire en vue de collaborer sur des projets environnementaux et de favoriser la mise en œuvre des plans Climat et Biodiversité de la Ville de Paris.

Conseil de la Nuit
© Ville de Paris



RENCONTRES THÉMATIQUES

Groupe de travail sur le numérique responsable

Une trentaine d'entreprises signataires étaient présentes le 7 juin 2023, pour visiter l'usine de reconditionnement Ecodair située à Cap 18. Elles ont également pu échanger autour de la thématique au Cargo (Paris&Co) en présence d'acteurs du secteur.

Juin 2023

Groupe de Travail sur le zéro déchet/ numérique responsable Une trentaine de signataires ont pu échanger et visiter l'usine de reconditionnement d'Ecodair à Cap18.

Octobre 2023

Groupe de travail sur la compensation carbone. Les 30 participant·e·s ont visité la forêt urbaine d'Icade à Aubervilliers après avoir présenté leurs démarches de compensation.

LES ACTUALITÉS 2023 PARIS ACTION CLIMAT BIODIVERSITÉ

28 mars 2023

Comité stratégique 2023 a rassemblé 61 participant·e·s. Les discussions entre les élus et les signataires présents ont permis de soulever des pistes

d'actions futures à revaloriser sur le territoire parisien.

29 mars 2023

Groupe de Travail sur la Biodiversité.

Avril 2023

Participation au 1^{er} groupe de travail transition écologique du Conseil de la Nuit.

PARIS ACTION CLIMAT
BIODIVERSITÉ

67 entreprises
ENGAGÉES EN 2023



L'ASSEMBLÉE CITOYENNE

est formée de 100 Parisiens et Parisiennes, elle a été créée en octobre 2021 et ses travaux qui ont duré plus d'un an ont été votés mi-mars 2023 en Conseil de Paris. Les membres de cette instance participent directement à la construction des politiques municipales en émettant des propositions de vœux et de délibérations sur les sujets prioritaires définis et soumis au Conseil de Paris.

La première promotion de cette Assemblée citoyenne parisienne a travaillé sur le "code de la rue" et fait des recommandations en matière de lecture et de rénovation énergétique.

Après quatre mois de travail, d'auditions et de visites, ils ont pu remettre leurs recommandations à l'exécutif parisien lors de la séance plénière du mois de décembre. Sur base de leurs recommandations, les membres de l'Assemblée citoyenne ont participé à des ateliers de co-construction auprès des services de la Ville et des représentants des élus. Ces ateliers ont permis d'aboutir en janvier 2023 à la rédaction de trois vœux citoyens. Représenté par des porte-paroles, chaque groupe a

pu présenter son vœu lors du Conseil de Paris du mois de mars. Suite à un débat de l'ensemble des groupes politiques, les trois vœux ont été adoptés par les élus parisiens.

Le bâtiment est un thème majeur pour la réussite du Plan Climat, aussi le travail de l'Assemblée Citoyenne a permis d'identifier des pistes d'amélioration pour répondre à l'enjeu de massification de la rénovation énergétique des copropriétés parisiennes. Après une audition de personnalités politiques, de professionnels et chercheurs dans le domaine, l'Assemblée Citoyenne a examiné les atouts et les forces existantes sur le territoire parisien et émis ses recommandations pour améliorer le parcours des habitants dans le cadre des aides à la rénovation énergétique des logements. Le fruit de ce travail a été intégré dans le Livre Blanc de la concertation pour la révision du Plan Climat.

Un droit de suite a été mis en place afin que les citoyennes et citoyens parisiens puissent porter un regard sur l'avancée des engagements : la Ville de Paris s'engage à revenir régulièrement vers les membres de l'Assemblée citoyenne pour leur transmettre le suivi de la mise en œuvre des recommandations adoptées.

TROPHÉES DE LA PARTICIPATION ET DE LA CONCERTATION

En décembre 2022, l'Assemblée citoyenne de Paris s'est vu remettre trois étoiles aux Trophées lors d'une cérémonie annuelle organisée par le thinktank Décider Ensemble et la Gazette des Communes pour récompenser les démarches participatives innovantes. Le jury est composé d'experts du domaine de la participation et d'anciens lauréats.

ASSEMBLÉE CITOYENNE

VŒU ADOPTÉ RELATIF AU
Plan Paris
Lecture

VŒU ADOPTÉ RELATIF À LA
création d'un
Code de la rue
parisien

VŒU ADOPTÉ RELATIF À LA
rénovation
énergétique des
logements

L'AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT

DÉFI DÉCLIC

Pour la troisième année consécutive, le challenge citoyen s'est tenu du 11 janvier au 3 juin 2023, avec la participation de 136 foyers parisiens, soit 250 personnes, réparties en 17 équipes. Ce défi vise à réduire leur consommation d'eau et d'énergie de 10%. Plusieurs événements ont été organisés, notamment une soirée de lancement, des ateliers pratiques, des visites et une cérémonie de clôture à la Fondation GoodPlanet. Chaque foyer a reçu un kit d'économie d'énergie. Pour faire face à la crise énergétique et la hausse des prix, l'accent sur la sobriété énergétique a encore été renforcé. Ainsi, les résultats montrent une réduction moyenne de 17% de la consommation d'énergie, soit environ 15 000 kWh économisés et une réduction de 17,1% des émissions de CO₂. La consommation d'eau a été réduite jusqu'à 38% pour certains foyers.

Nouveauté cette année, une équipe Plan climat, regroupant certains participant·e·s à la concertation pour la Révision du Plan climat et les Volontaires de Paris a pu passer de la théorie à la pratique !

LES CAFÉS CLIMAT

Ce sont des événements qui permettent de sensibiliser le grand public aux sujets liés au changement climatique. Plusieurs expert·e·s réuni·e·s partagent les solutions pour agir et les

innovations qui participent à la lutte contre le changement climatique. Pendant l'hiver 2022-2023, deux Cafés Climat sur le thème de la sobriété énergétique ont été organisés à Paris. Le premier présentait les leviers pour réduire rapidement et efficacement les consommations d'énergie parisiennes. Le second imaginait ce à quoi ressemblerait une société sobre en énergie à l'horizon 2050, au niveau local. Plus de 70 participant·e·s ont suivi les échanges. Enfin, un Café Climat dédié à la sécheresse à Paris et sur le bassin versant de la Seine s'est tenu en août. Des comptes-rendus dessinés et expositions itinérantes sont réalisés à la suite et mis à disposition sur le site de l'Agence Parisienne du Climat pour revenir sur les différents enseignements.

LES ATELIERS ÉCO-GESTES

L'Agence Parisienne du Climat sensibilise et transmet les bonnes pratiques à mettre en œuvre lors d'ateliers éco-gestes spécifiques (à destination du grand public, d'entreprises, de bailleurs sociaux, d'acteurs institutionnels, etc.) ou de quizz interactifs animés à l'occasion de salons ou forums. En 2022, 16 ateliers éco-gestes ont permis de sensibiliser près de 500 Parisien·ne·s. Plusieurs thématiques ont pu être abordées, de l'empreinte carbone, à la gestion de consommation énergétique.

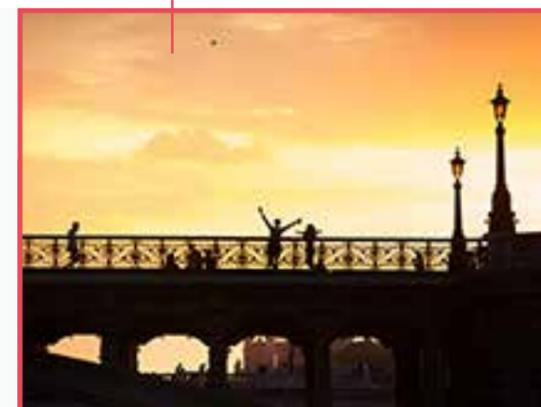
Une plaquette des 10 éco-gestes incontournables à mettre en place au sein des logements a été réalisée par Enedis Paris et l'Agence Parisienne du Climat.

Une série de vidéos a été réalisée

par les bailleurs sociaux de Paris en partenariat avec l'Agence Parisienne du Climat afin de sensibiliser les habitant·e·s aux éco-gestes à mettre en place dans son logement pour faire des économies d'énergie et d'eau.

ADAPTAVILLE

C'est la référence des solutions concrètes d'adaptation au changement climatique, qui propose un programme d'animation et de sensibilisation pour les professionnels de l'aménagement territoire du Grand Paris. On compte désormais plus de 70 solutions d'adaptation au changement climatique référencées sur le site web. Côté animation, en 2022 et 2023, plus de 630 professionnels et experts ont été mobilisés lors des visites de site, ateliers thématiques, webinaires, et Rencontres annuelles. Celles-ci ont rassemblé plus de 200 participants. Un appel à projet, lancé à l'occasion des Rencontres AdaptaVille, a mobilisé très largement avec plus de 50 candidatures de porteur·euse·s de solutions, dont 31 ont été retenues par le comité de sélection. Rues aux écoles, réseau de froid, création d'îlots de fraîcheur chez les bailleurs sociaux, réduction des fuites d'eau sur le réseau, solutions d'ombrage, etc. L'expertise parisienne a été une nouvelle fois mise à l'honneur et partagée avec de nombreuses collectivités grâce à ce projet, soutenu également par la Métropole du Grand Paris et l'ADEME.



LES PROJETS DU
BUDGET PARTICIPATIF
POUR TOUT PARIS

DONNER PLUS
DE MOYENS AUX
ASSOCIATIONS QUI
ACCOMPAGNENT LES PLUS
FRAGILES

300 000 €

RÉNOVER LES
BÂTIMENTS PUBLICS
POUR CONTRIBUER
À LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

SE RAFRAÎCHIR AU CŒUR
DE LA VILLE

600 000 €

DIMINUER LES DÉCHETS,
AUGMENTER LA RECUP'

DÉVELOPPER
LA COLLECTE ET
L'UTILISATION DE L'EAU
NON POTABLE

2500 000 €

700 000 €

L'ACADÉMIE DU CLIMAT

fête ses deux ans d'ouverture. Pour cette 2^e année, plusieurs collaborations s'ancrent dans la vie de l'Académie avec des cycles de conférences d'acteurs reconnus qui s'impliquent dans la transition. Les demandes de collaborations et d'interventions publiques sont toujours plus nombreuses avec plus de 50 par semaine, illustrant le rayonnement de l'Académie devenu un lieu de référence et d'expertise.

Les actions auprès des scolaires se sont enrichies cette année avec notamment le dispositif de formation et d'accompagnement des éco-délégués, construit en collaboration avec le rectorat de Paris. L'objectif est de les aider à construire et diffuser des dynamiques en faveur du climat et de la biodiversité dans leurs établissements. 400 élèves

BUDGET PARTICIPATIF 2023

Pour sa 9^e édition, 137 622 Parisiennes et Parisiens ont voté du 7 au 26 septembre 2023 pour l'une des 249 idées issues de particuliers, associations, etc. Douze idées étaient proposées à l'échelle parisienne, 237 concernaient des arrondissements en particulier.

Voici quelques exemples de projets retenus en 2023 :

- Rénovation du centre sportif de la porte de la Muette (16^e) pour améliorer les installations sportives et le confort des usagers ;
- Création de nouvelles cours oasis dans les écoles pour offrir des espaces verts et de détente aux élèves ;
- Aménagement d'un restaurant solidaire près de l'avenue de France (13^e) pour soutenir les personnes en situation de précarité.

Le Budget Participatif à Paris a permis la réalisation de plus de 3200 projets depuis 2014, couvrant un large éventail d'initiatives pour améliorer la ville.

PROJETS TOUT PARIS

Cette année les 5 projets
lauréats relèvent de la
transition écologique
et sociale pour un
montant de 6,6 M€.

de 20 collèges et 20 lycées volontaires ont ainsi bénéficié de rencontres et d'échanges avec des professionnel·le·s et des associations engagé·e·s, ainsi que d'accompagnements pour mettre en place leurs projets. Toutes et tous accompagnés par des étudiants de Sorbonne Université, partenaire de l'Académie du Climat.

L'Académie accompagne également les directions de la Ville, qui déploient les politiques publiques en faveur du climat et de la biodiversité, en les présentant au plus grand nombre, en accueillant des exemples d'innovation et en co-organisant des événements. Elle propose également aux publics scolaires qu'elle accompagne les dispositifs de la Ville dans les différents domaines (réduction des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, végétalisation, sobriété énergétique, etc.).



'EXERCICE « PARIS À 50 °C »

En octobre 2023, la Ville a organisé un exercice de crise intitulé « Paris à 50 °C ». Cet exercice s'appuie sur un scénario de canicule d'une longueur et d'une intensité inédite, avec un dôme de chaleur à 50 °C. En effet, selon une note publiée en juin 2023 par les chercheurs du Groupe régional d'expertise sur le changement climatique et la transition écologique en Île-de-France (l'équivalent du GIEC au niveau francilien), les Parisiennes et Parisiens pourraient y être confrontés d'ici la fin du XXI^e siècle, en particulier si l'objectif fixé par les Accords de Paris de contenir le réchauffement climatique global sous les 2 °C n'est pas atteint.

Le 13 octobre 2023, journée nationale de la résilience, une simulation in situ a été organisée dans deux quartiers parisiens dans le 13^e arrondissement (place de Rungis) et dans le 19^e arrondissement (Danube). Il s'agit d'un jeu de rôle en conditions quasi réelles avec des habitant-e-s de ces quartiers, des résidents d'EHPAD, des classes d'écoles élémentaires et de collèges, des acteurs comme les associations de protection civile, les opérateurs de réseaux, la Préfecture de Police ou la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Dans un second temps, le 17 octobre, un exercice de crise sur table s'est tenu dans la salle de crise de la Ville. Il a permis de tester la capacité de la Ville de Paris et de ses partenaires à faire face à un dôme de chaleur à l'échelle du territoire parisien et à déployer les dispositifs adéquats. L'objectif de l'exercice est d'analyser les impacts sur la vie des habitant-e-s et d'améliorer la préparation de la ville aux canicules extrêmes, en réponse aux projections climatiques futures. Cela permettra d'ajuster les politiques publiques pour faire face au changement climatique, notamment en inscrivant de nouvelles actions dans la stratégie de résilience de Paris.

**Paris
S'adapte**

NUIT DE LA SOLIDARITÉ ESTIVALE

La première Nuit de la Solidarité estivale a eu lieu dans la nuit du mardi 27 juin 2023. Cette opération a rassemblé près de 500 bénévoles et professionnels qui ont sillonné les rues du 8^e, 12^e et 20^e pour aller à la rencontre des personnes sans-abri. Depuis 2018, la Nuit de la Solidarité a lieu chaque année en hiver à Paris (et à l'échelle métropolitaine depuis 2022), il s'agit d'une opération de décompte des personnes sans-abri visant à mieux connaître leurs profils et à faire évoluer les politiques publiques en fonction de leurs besoins.

GUIDE DES SOLIDARITÉS 2023

La Ville de Paris a publié son guide des solidarités estival pour répondre aux difficultés que les personnes en grande précarité ou sans domicile fixe rencontrent dans leur vie quotidienne. Les dispositifs d'aides, associations, lieux y sont recensés. La section « se rafraîchir » du guide recense les fontaines et les bains-douches de la ville et présente quelques bonnes pratiques à adopter pour se protéger de la chaleur. Les maraudes à destination des publics en situation de rue sont renforcées avec des distributions de gourdes fournies par Eau de Paris, qui peuvent être remplies auprès d'une des 1200 fontaines à boire présentes sur le territoire parisien.



Maraude, Nuit de la Solidarité 2023
© Guillaume Bontemps

Formation des bénévoles, Nuit de la Solidarité 2023
© Guillaume Bontemps

DEPUIS PLUS DE 20 ANS, PARIS AGIT AVEC AMBITION ET DÉTERMINATION DANS LE CADRE DE SON PLAN CLIMAT.

Document central pour la planification écologique de Paris, c'est le document-cadre qui fixe les objectifs, les orientations et dresse les mesures à mettre en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et adapter le territoire et la population aux conséquences du changement climatique.

Depuis 2007, et l'adoption de son premier Plan climat, avant toute obligation légale de le faire, Paris s'est dotée d'une feuille de route claire pour lutter contre le changement climatique. 2030 représente une étape clé de l'action climatique pour rester sur la trajectoire de la neutralité carbone et de l'adaptation à 2050. La révision du Plan climat (tous les 6 ans) est l'occasion d'inscrire l'accélération nécessaire face à l'emballement climatique actuel dans la stratégie climatique parisienne. Pour la première fois, le Plan est décliné à l'échelle des arrondissements pour ancrer la transition écologique dans tous les quartiers de Paris et adopter des actions concrètes. Chaque arrondissement disposera d'une feuille de route opérationnelle, fixée sur la base de ses priorités. Enfin, pour lutter contre les inégalités sociales, renforcées par les conséquences du changement climatique. Paris mettra toute sa détermination pour protéger les plus fragiles.

Ce volet 2024-2030, 4^e opus du Plan Climat de Paris, réaffirme son ambition : le réchauffement climatique s'accélère, notre action dans tous les domaines se doit de suivre le rythme.

BILAN DE LA CONCERTATION : CE QUE VEULENT LES PARISIEN·NE·S

Pour son Plan Climat 2024-2030, la Ville de Paris s'est lancé le triple défi de faire « plus vite, plus local, plus juste », afin de répondre à l'urgence climatique, atténuer ses émissions de gaz à effet de serre et adapter son territoire. Pour ce faire, une large concertation s'est tenue du 11 octobre au 15 décembre 2022. Cette dernière a permis aux citoyen·ne·s, professionnel·le·s et associations de proposer des mesures concrètes à mettre en place pour répondre à leurs besoins à l'échelle de leur rue, leur quartier et leur arrondissement.

L'étroite collaboration avec les mairies d'arrondissement, dans l'organisation de cette concertation a permis de proposer aux

habitant·e·s plus de 140 évènements tenant compte des sujets d'intérêt prioritaires de chaque arrondissement. Au total, sur trois mois de concertation, 1223 idées ont été recueillies sur decider.paris.fr et plus de 4000 personnes ont été mobilisées, grâce notamment à la diversité des formats proposés (balades climat, ateliers, conférences et débats). La synthèse des avis exprimés tout au long de la concertation figure dans le Livre Blanc, restitué au Premier adjoint à la Maire de Paris, le 10 février 2023. Durant la soirée de restitution, des représentants de l'Assemblée citoyenne, étudiants ayant participé à la concertation, d'ONG, d'élus de la Ville et d'experts ont présentés les enjeux et les solutions locales pour atténuer et s'adapter au changement climatique.

① Plus vite

L'urgence climatique est une idée qui apparaît au premier rang des contributions citoyennes recueillies. Au-delà de l'ambition massivement partagée de « naturaliser » la ville en la végétalisant, mais aussi en réduisant la place des espaces artificialisés, les contributions citoyennes souhaitent orienter l'action publique vers des politiques de soutien à la sobriété énergétique et à la préservation des conditions de vie dans la capitale.

UNE ACTION CLIMATIQUE À 360 DEGRÉS

Pour les Parisiens, la transition écologique doit s'intéresser tout autant aux différentes composantes de la vie urbaine, telles que la mobilité, la gestion des déchets, le bâtiment, l'aménagement ou encore l'alimentation, pour intégrer toutes les composantes du territoire parisien.

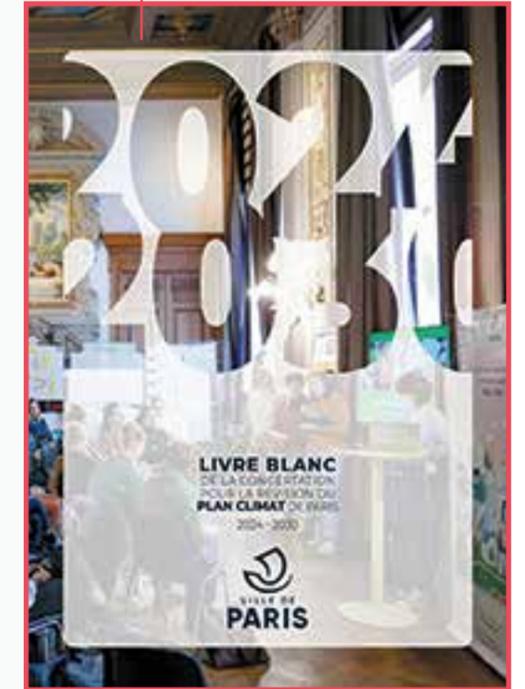
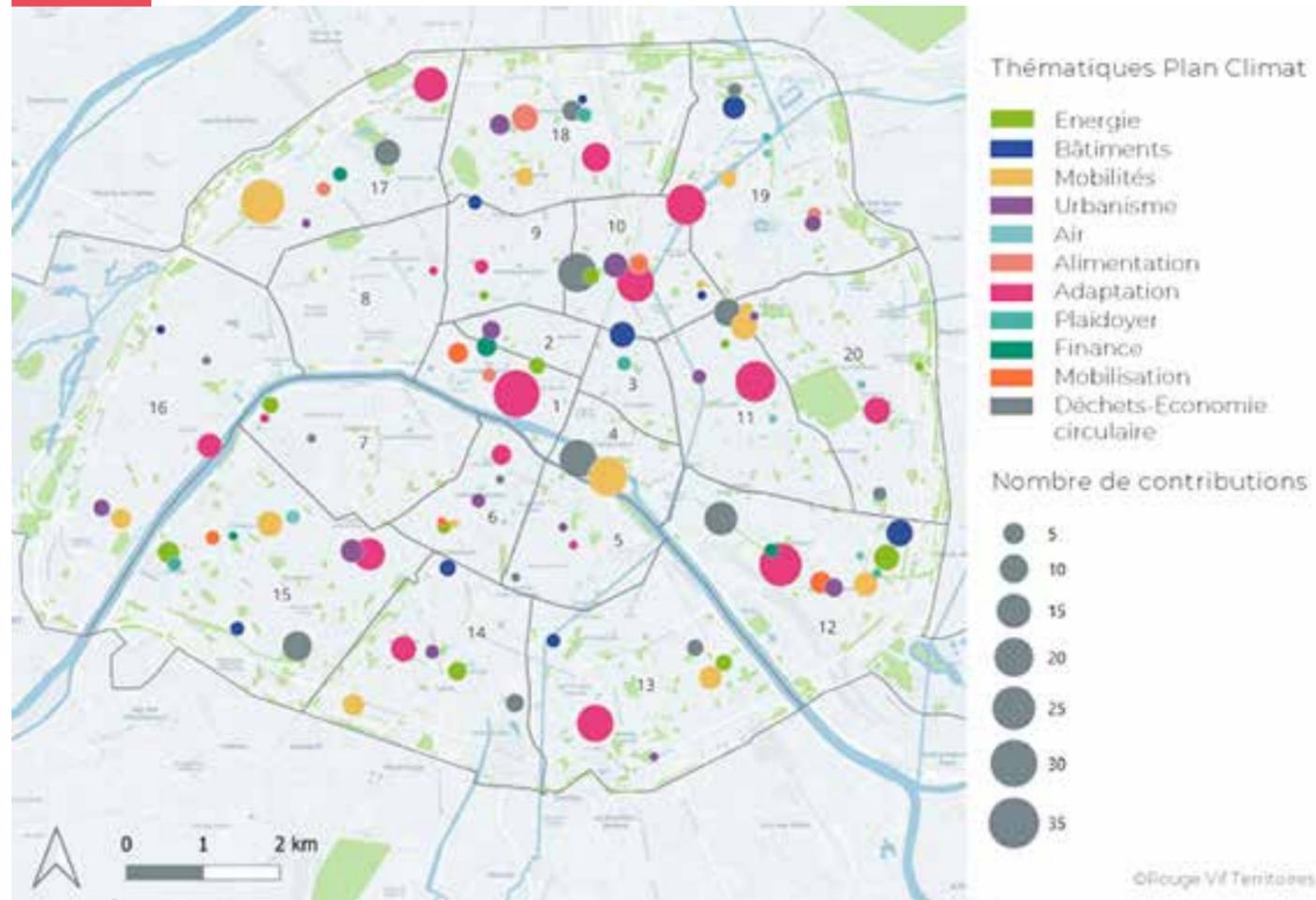
FAIRE CONNAÎTRE LES SOLUTIONS POUR SUSCITER L'ACTION

Les contributeurs mentionnent la multiplicité des dispositifs, des actions engagées et des mesures d'accompagnement qui permettent de faire connaître et d'engager les citoyens dans les démarches concourant à la transition énergétique. Pour autant, ils soulignent la nécessité de poursuivre et d'accentuer la notoriété de ces dispositifs, en y associant des moyens en adéquation avec l'urgence climatique et à la hauteur du besoin d'accompagnement exprimé par les citoyens.

Diverses actions ont été proposées, parmi lesquelles :

- Augmenter le nombre d'îlots de fraîcheur,
- Reconnaître le caractère critique de la ressource en eau et l'impératif de sa préservation au travers d'une consommation plus responsable,
- Accélérer la rénovation énergétique des immeubles parisiens,
- Développer la production d'énergies renouvelables locales tout en réduisant la consommation d'électricité.





UN LIVRE BLANC ET APRÈS ?

Le Livre Blanc constitue une synthèse des avis exprimés tout au long du processus. Il ne peut rendre compte de l'entièreté des propos tenus et ne prétend pas tracer en détail la trajectoire du Plan Climat sur les plans technique, réglementaire et financier.

Il représente une boussole pour garantir la prise en compte des avis des Parisiens, ainsi que la première étape vers la formulation de mesures concrètes.

Le travail de formalisation de ces mesures s'est engagé début 2023 pour aboutir à un projet de Plan Climat présenté au conseil de Paris de décembre 2023.

En 2024

Adoption définitive du Plan Climat 2024-2030

Ce quatrième Plan Climat sonne la mobilisation générale pour garantir l'habitabilité de Paris dans un avenir proche, et engage le territoire dans une course contre la montre pour maintenir l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique sous les 1,5°C.

② Plus Local

Décentraliser la concertation et passer par les mairies d'arrondissement a permis à la Ville d'avoir une proximité inédite avec les habitants pour appliquer des idées concrètes et localisées à l'échelle de leur logement, rue, quartier et arrondissement. La carte ci-dessus présente l'ensemble des contributions pour lesquelles il était fait mention d'un arrondissement, d'un quartier ou d'une rue en particulier. En plus d'être localisées, les propositions sont classées à travers un code couleur représentant les différentes thématiques du plan climat.

③ Plus juste

L'axe de la justice est revenu de façon prégnante. Celui-ci est le plus souvent présenté comme la nécessité de mieux prendre en charge les personnes les plus vulnérables et sensibles aux épisodes climatiques extrêmes et perturbations à venir, que ce soient les jeunes, les seniors et les personnes à mobilité réduite. D'autres publics plus larges ont été mentionnés comme relais ou cibles des actions pouvant être engagées, tels que l'automobiliste, le consommateur, le commerçant ou encore le restaurateur et le propriétaire.

Les Parisiens et les Parisiennes appellent prioritairement à :

- Protéger tous les habitants de la surchauffe urbaine et communiquer sur les vagues de chaleur ;
- Permettre un déplacement plus facile dans la ville ;
- Favoriser une alimentation à moindre coût pour les publics les plus vulnérables ;
- Accompagner le financement de la transition énergétique du territoire.

RÉNOVATIONS DES LOGEMENTS SOCIAUX EN 2023

Arr.	Adresse	Logements livrés	Bailleurs sociaux
3	73 rue Beaubourg	12	RIVP
5	19 rue Daubenton	42	PARIS HABITAT
7	88BIS 90 rue Saint Dominique 28-30 rue Malard	42	RIVP
10	34 rue Albert Thomas	22	ELOGIE SIEMP
11	17 passage Saint Bernard	7	RIVP
12	16 rue Édouard Robert 10-12 rue Tourneux 43 rue de Fécamp	603	PARIS HABITAT
	16 rue Antoine-Julien Hénard 161 avenue Daumesnil 39-42 allée Vivaldi	90	RIVP
	42-46 rue Hillairet	135	
13	60 rue Jeanne d'Arc	14	HABITAT SOCIAL FRANÇAIS
	10 rue Jean-Sébastien Bach	71	HENEO
	6-8 rue Jenner	28	IMMOBILIÈRE 3F
14	54 rue Pierre Larrousse	31	RIVP
	34 rue de l'Aude	23	HENEO
	90 rue du Moulin Vert	103	IMMOBILIÈRE 3F
	229 rue Vercingétorix	72	
15	107 rue de Lourmel	70	SEQENS
	4 rue Vaugelas	51	
	106 rue Castagnary	3	SNL-PROLOG

Arr.	Adresse	Logements livrés	Bailleurs sociaux
17	24-26 avenue de la Porte d'Asnières	148	PARIS HABITAT
	181 bis rue de Clichy	101	ICF HABITAT LA SABLIERE
	24 places Charles Fillion	26	IMMOBILIERE 3F
18	21BIS-23, rue Lamarck 11-15 rue de la Bonne	38	RIVP
	4 rue Laghouat	14	HABITAT SOCIAL FRANÇAIS
	51 bis rue Stephenson	19	HABITATION CONFORTABLE
	77-79 rue Championnet	22	SEQENS
19	52 avenue de Flandre	52	RIVP
	18 rue Armand Carrel	424	
	24-26 rue de la Prévoyance 4-6 rue d'Alsace Lorraine	37	PARIS HABITAT
	148-150 boulevard de la Villette	211	SEQENS
	22-32 rue des Lilas, Bâtiment 1	93	1001 VIES HABITAT
	42 rue des Bois	65	IMMOBILIÈRE 3F
	32 allée Darius Milhaud	36	BATIGERE
20	4 place de la Porte de Bagnolet	393	
	12 rue Haxo	47	RIVP
	1 place Henri Matisse	75	
	39 rue des Frères Flavien	145	
	142 rue des Pyrénées	31	ELOGIE SIEMP
	33 rue Saint Blaise	345	CDC Habitat
	337 rue des Pyrénées	36	SEQENS

CPE 20 ÉCOLES

Arr.	Adresse
10	Groupe Scolaire 23 Pas Recollets
11	École élémentaire 1 rue Pihet
12	École maternelle 33 rue Pommard
13	École élémentaire 5 rue Simone Weil
	Groupe Scolaire 5-7 rue Providence
14	Groupe Scolaire 48 Hippolyte Maindron
15	École polyvalente 78 rue Convention
	École maternelle 34 rue Olivier De Serres
16	École polyvalente 15 B rue Saint-Didier
18	École élémentaire 9 rue Richomme
	École élémentaire 11 rue Cave
	École élémentaire 61 rue Clignancourt
19	École maternelle 5 rue Rampal
	École maternelle 2 rue Jean Menans
20	Groupe Scolaire Tlemcen-Cendriers
	École élémentaire 15 rue Sorbier

CPE 6 PISCINES

Arr.	Adresse
9	Piscine Drigny
13	Piscine Dunois
14	Piscine Didot
15	Piscine La Plaine
19	Piscine Mathis
	Piscine et Bains-Douches Rouvet

CPE 9 COLLÈGES

Arr.	Établissement	Adresse
13	Collège Georges Braque	91 rue Brillat Savarin
	Collège Thomas Mann	91 Avenue de France
14	Collège Jean Moulin	75 rue Alésia
15	Collège Modigliani	1 rue de Cherbourg
18	Collège Marie Curie	23 rue Boïnod
19	Collège Charles Peguy	69 Avenue Simon Bolivar
	Collège Édouard Païlleron	35 rue Édouard Païlleron
20	Collège Pierre Mendes France	24 rue Le Vau
	Collège Flora Tristan	4 rue Galleron

GLOSSAIRE

A

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ADIL

Agence Départementale d'Information sur le Logement

AIRPARIF

Association de surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France

AMI

Appel à Mobilisation d'Intérêt

ANAH

Agence Nationale de l'Habitat

APC

Agence Parisienne du Climat

APUR

Atelier Parisien d'Urbanisme

ATMO

Indicateur journalier qualitatif de la qualité de l'air

B

BILAN CARBONE®

Méthode d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre créée par l'ADEME et gérée par l'Association pour la Transition Bas Carbone.

C

C40

Cities climate leadership group, réseau international regroupant 91 des villes les plus importantes au monde et visant à agir pour le climat.

CDC

Caisse des Dépôts et des Consignations

CEE

Certificats d'Économie d'Énergie

CDP

Carbon Disclosure Project

CLER

Réseau pour la Transition Écologique

CPE

Contrat de Performance Énergétique

D

DPE

Diagnostic de Performance Énergétique

E

E+C-

Référentiel Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone

Empreinte carbone

Ensemble des émissions de gaz à effet de serre (directes et indirectes) d'un territoire selon la méthodologie Bilan Carbone®

ENP

Eau Non Potable

ENR

Énergies renouvelables (éolien, solaire, géothermie, hydraulique)

ENR²

Énergies renouvelables et de récupération

F

FEDER

Fonds Européen de Développement Régional

G

GES

Gaz à Effet de Serre, ensemble des gaz présents dans l'air ayant un impact sur le réchauffement planétaire, incluant notamment : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), l'ozone (O₃), les gaz fluorés (PFC, HFC, SF₆, CFC).

GIEC

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

GNV

Gaz Naturel pour Véhicules

GWH

1 Gigawatt-heure

= 1 000 MWh

= 1 000 000 kWh

= 1 000 000 000 Wh

Soit 1 million de kilowatt-heures.

H

HA

Hectare, mesure de superficie équivalant à 10 000 m²

HQE

Haute Qualité Environnementale

ICU

Îlot de Chaleur Urbain

INSEE

Institut national de la statistique et des études économiques

K

KWH

Kilowattheure, énergie consommée par un appareil d'une puissance égale à 1 kilowatt (1 kW= 1 000 watts)

pendant une durée d'une heure (1 kilowatt x 1 heure)

L

LOM

Loi d'Orientation des Mobilités

M

MGP

Métropole du Grand Paris

MGP

Marché Global de Performance

MPE

Marché de Performance Énergétique

MTCO₂E

Millions de tonnes de CO₂ équivalent

MWH

1 Mégawatt-heure

= 1 000 kWh

= 1 000 000 Wh

Soit 1 millier de kilowattheures ou 1 million de wattheures.

O

OAP

Orientation d'Aménagement et de Programmation

OMS

Organisation Mondiale de la Santé

ONPE

Observatoire National de la Précarité Énergétique

P

PADD

Plan d'Aménagement et de Développement Durable

PDAP

Plan de Déplacement de l'Administration Parisienne

PCAET

Plan Climat Air-Énergie Territorial

PETR

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PLU

Plan Local d'Urbanisme

Polluants atmosphériques

Ensemble de gaz et particules présents dans l'air pouvant avoir des impacts sur la santé, incluant notamment : oxydes d'azote (NO_x) dont dioxyde d'azote (NO₂), particules fines (PM10 et PM2.5), ozone (O₃), benzène (C₆H₆), composés organiques volatils (COV) Composés organiques volatiles biogéniques (COVb).

PPU

Plastique à Usage Unique

R

RIVP

Régie Immobilière de la Ville de Paris

RTE

Réseau de transport d'électricité

S

SEM

Société à économie Mixte

SIAAP

Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de

l'Agglomération Parisienne

SIAE

Structures d'Insertion par l'Activité Économique

SCIC

Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SLIME

Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie

SYCTOM

Agence métropolitaine des déchets ménagers, anciennement

T

TAM

Transports Automobiles Municipaux

TWH

1 Térawatt-heure

= 1 000 GWh

= 1 000 000 MWh

= 1 000 000 000 kWh

Soit 1 milliard de kilowatt-heures.

TZEE

Territoire Zéro Exclusion Énergétique

Z

ZAC

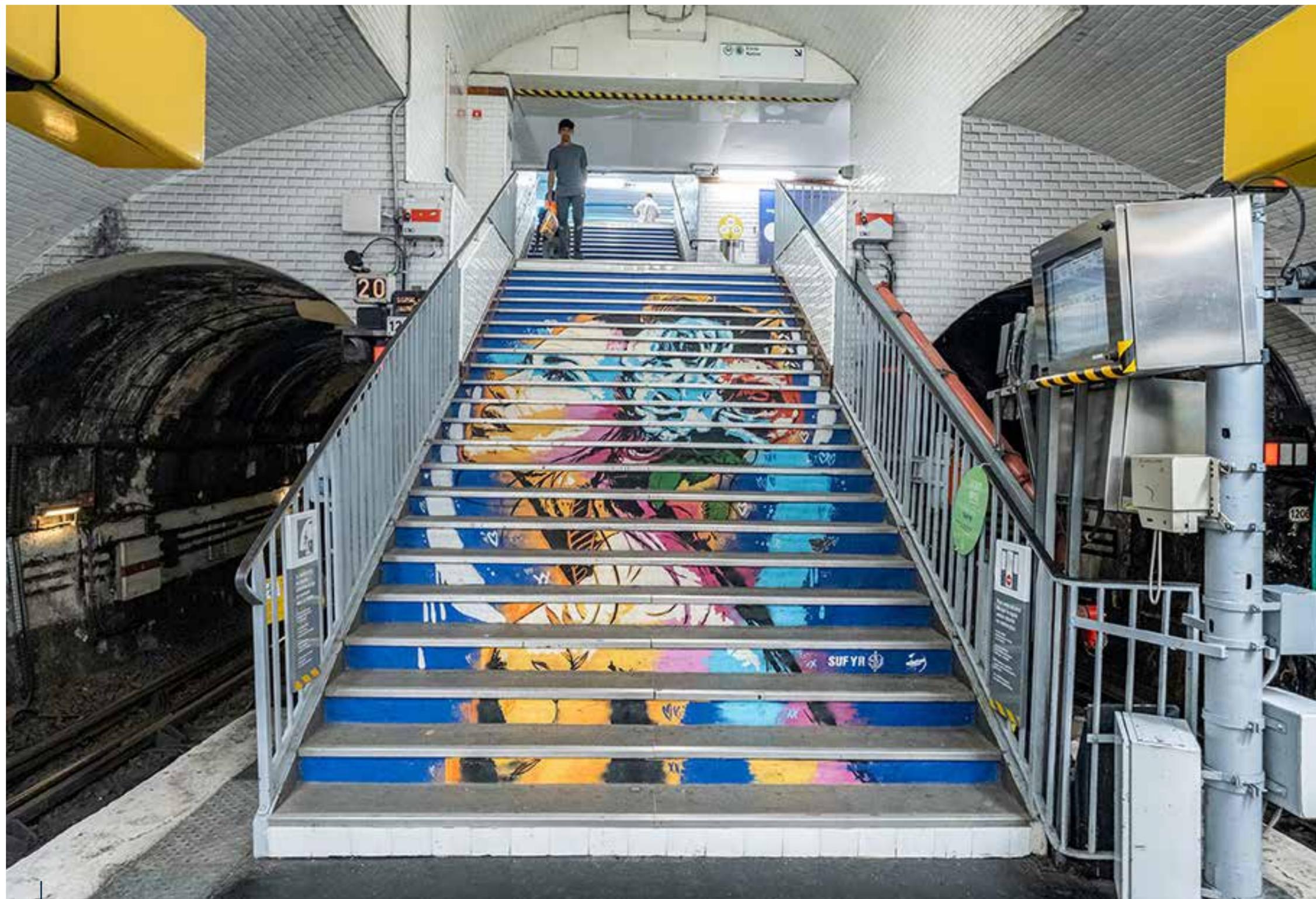
Zone d'Aménagement Concerté

ZFE

Zone à Faibles Émissions

LIENS WEB

3	https://opendata.paris.fr/explore/dataset/inventaire-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-du-territoire/	16	https://capgeo.sig.paris.fr/Apps/RuesAuxEcoles/	30	https://opendata.paris.fr/explore/dataset/evaluation-climat-budget_par_politique_publique/information/?disjunctive.politique_publique
8	https://www.eaudeparis.fr/sites/default/files/2022-07/EDP_BROCHURE-TRANSITION-20220622-BD.pdf	19	https://www.paris.fr/pages/paris-ville-sans-plastique-jetable-d-ici-2024-6931#nous-rejoindre-et-passer-a-l-action-avec-le-reseau-paris-du-zero-plastique	31	https://coopcarbone-parismetropole.fr/
11	https://www.paris.fr/pages/tout-savoir-sur-les-chantiers-dans-les-equipements-publics-21586 https://capgeo.sig.paris.fr/Apps/CoursOasis/ https://www.apc-paris.com/	20	https://www.paris.fr/recherche/lieux?types=trilib	33	https://www.paris.fr/dossiers/le-pacte-action-climat-biodiversite-68 https://cdn.paris.fr/paris/2023/04/21/voeu-ac-plan-lecture-UiLP.pdf https://cdn.paris.fr/paris/2023/04/21/voeu-ac-code-de-la-rue-R20K.pdf https://cdn.paris.fr/paris/2023/04/21/voeu-ac-renovation-qww3.pdf
12	https://opendata.paris.fr/explore/dataset/reseau-cyclable/dataviz/?disjunctive.typologie_simple&disjunctive.bidirectionnel&disjunctive.statut&disjunctive.sens_velo&disjunctive.voie&disjunctive.arrdt&disjunctive.bois&disjunctive.position&disjunctive.circulation&disjunctive.piste&disjunctive.couloir_bus&disjunctive.type_continuite&disjunctive.reseau https://cdn.paris.fr/presse/2023/06/28/cb7323a60a9aab56db4824f21195b827.pdf	21	https://www.youtube.com/watch?v=o3olseRJVkM https://www.paris.fr/pages/commerçants-parisiens-passez-aux-emballages-reemployables-23352#un-guide-d-accompagnement-et-un-catalogue-pour-les-professionnels https://www.youtube.com/watch?v=KAEokI5ngYM&t=4s https://www.paris.fr/pages/un-plan-alimentation-durable-pour-paris-2705	34	https://www.paris.fr/pages/budget-participatif-2023-114-laureats-devoiles-25161 https://www.paris.fr/pages/le-guide-solidarite-a-paris-est-disponible-24867 https://cdn.paris.fr/paris/2023/02/10/vdp_lb_060223_v4-Yjh1.pdf
23	https://opendata.paris.fr/explore/dataset/qualite-de-l-air-indice-atmo/dataviz/	25	https://www.eaudeparis.fr/actualite/C3%A9s/les-points-deau-potable-paris-desormais-disponibles-sur-lapp-mapstr https://www.eaudeparis.fr/sites/default/files/2023-08/Carte_Eau_de_Paris_FontaineBrumisateur_2023_Paris.pdf	35	
	https://opendata.paris.fr/explore/dataset/qualite-de-l-air-emissions-sectorielles-de-nox-pm2-5-pm10/dataviz/	25	https://www.paris.fr/pages/paris-prend-l-air-ou-la-qualite-de-l-air-expliquee-aux-parisien-ne-s-21703	36	https://www.paris.fr/photos/13-arbres-classes-remarquables-25 https://www.paris.fr/pages/25-000-arbres-ont-ete-plantés-en-six-mois-a-paris-23802 https://www.paris.fr/pages/vos-idees-pour-la-biodiversite-24685



BLEU CLIMAT 2023

Rapport annuel
de suivi du Plan Climat
de Paris

Une publication de la Direction
de la Transition Écologique
et du Climat de la Ville de Paris.

Directeur de publication
François Croquette

Rédactrice en cheffe
Elsa Meskel

Rédacteurs
Emma Jacquet
Arnaud Cami

planclimatdeparis@paris.fr

Photos et illustrations
Ville de Paris ou mention contraire

1^{ère} édition janvier 2024

Art urbain par Sufyr, métro Place d'Italie
© Clément Dorval

Merci à l'ensemble des contributrices et contributeurs !

Janvier 2024